**VENDREDI 24 AVRIL 2026 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1882
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne

NOUVEAU
PRÉSENT À LA FOIRE DE SENS
SEGWAY QUADS AT5 S
4 575 € HT
GARANTIE 5 ANS
Un coffre OFFERT pour toute commande durant la foire
LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin/Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-cars.com

# Souveraineté alimentaire : des paroles aux actes




**Présentée en décembre par la ministre de l'Agriculture, la Conférence sur la souveraineté alimentaire connaît maintenant ses déclinaisons régionales. Les travaux pour la Bourgogne-Franche-Comté ont été lancés officiellement à Dijon le 16 avril. Des groupes de travail vont devoir faire émerger des projets crédibles soutenant les productions de filières alimentaires… tout en restant dans le cadre de contraintes qui prônent le contraire…**

*Page 03*



P.05
ACTUALITÉS *Département*
**Télédéclarations Pac // Une date qu'on n'oublie pas**



L. Jung / Terres Inovia

P.09
PRODUCTIONS *Cultures*
**Légumineuses de printemps // Surveiller les pucerons**



P.12
PRODUCTIONS *Élevage*
**Fête du Bœuf à Créancey (21) // Le Gaec de Pensière voit triple**

Encart : Mailing Feret Béton (sur la Côte-d'Or).






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 PRÉDATION : DES MOYENS QUI DOIVENT S'ACCOMPAGNER DE SIMPLIFICATION

.05 TÉLÉDÉCLARATIONS PAC : UNE DATE QU'ON N'OUBLIE PAS

.06 FDSEA-ANEFA : TRAVERSER LES ÉPOQUES D'UN VIGNOBLE ICAUNAIS

.07 FÉDÉRATION DE CHASSE : APRÈS L'ÉCHANGE, L'ACTION

## ACTUALITÉ // RÉGION

.08 JA BFC : RÉPONDRE AU PRÉSENT ET S'APPROPRIER L'AVENIR

## PRODUCTIONS // CULTURES

.09 LÉGUMINEUSES DE PRINTEMPS : SURVEILLER LES PUCERONS

.10 TECHNIQUE : DÉSHERBAGE MÉCANIQUE, UNE SOLUTION DE RATTRAPAGE

.11 AGRICULTURE ET QUALITÉ DE L'AIR : LE DÉFI DE LA RÉDUCTION D'AMMONIAC

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 FÊTE DU BŒUF : LE GAEC DE PENSIÈRE VOIT TRIPLE

.13 MISE À L'HERBE : ALLEZ ZOU, DEHORS

## PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 FROMAGE SOUMAINTRAIN : UNE HISTOIRE DE FAMILLE

## PRODUCTIONS // VIGNE

.15 CAVB : CONSOLIDER LA FILIÈRE DANS UNE INCERTITUDE PERMANENTE

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 MORVAN : UNE TERRE D'EXPÉRIMENTATION POUR LA VIGNE

.17 MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

## SERVICES

.18 ÉQUIPEMENTS

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 EXPOSITION : KIKI DE MONTPARNASSE, FEMME DES ANNÉES FOLLES

.28 VALORISATION DE LA LAINE : BIEN PLUS QU'UN ENGRAIS





# // LE DESSIN

# // EN BREF

### **OFB** L'enquête sur la nomination contestée d'une responsable est *« classée »*

L'enquête administrative sur la nomination d'une responsable de l'Office français de la biodiversité (OFB), contestée à droite et par certains syndicats agricoles, a été *« classée »*, a annoncé le 17 avril la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut. *« Les conclusions administratives nous disent que le dossier a été fait dans les règles. Donc voilà, dont acte : terminé, classé »*, a déclaré Mme Barbut en marge de l'inauguration de locaux de l'OFB à Brest.
Anne Le Strat, ex-cadre des Écologistes et ex-dirigeante d'Eau de Paris, est depuis le début de l'année directrice générale déléguée au sein de l'établissement public.
Sa nomination a été critiquée à droite et par une partie du monde agricole, notamment la Coordination rurale (CR) puis la FNSEA, pour son engagement militant passé, poussant le gouvernement à annoncer le 27 janvier, par la voix de Mme Barbut, une enquête administrative sur cette décision.
*« Si la neutralité des fonctionnaires est exigée dans leur travail, rien ne leur interdit d'avoir eu des engagements politiques ou militants par le passé. Ce principe, essentiel, doit être défendu »*, avait défendu la ministre dans une interview à Ouest-France en février.

### **Maïs** Une chute brutale des surfaces qui alarme la filière

Malgré des conditions de semis agronomiquement favorables et un excellent niveau de recharge hydrique des sols, l'Association générale des producteurs de maïs et l'Institut du végétal (Arvalis) tirent la sonnette d'alarme dans un communiqué commun du 17 avril. Leurs premières estimations pour la campagne 2026 laissent apparaître une « baisse très préoccupante » de 10 à 15 % des surfaces de maïs grain au niveau national, désormais estimées à 1,33 Mha. Si le maïs fourrage (1,20 Mha) et le maïs semence (63 000 ha) restent stables, le maïs doux poursuit sa chute avec un recul de 40 % depuis 2023. Les baisses sont particulièrement marquées, dépassant les -15 %, dans les bassins du Sud-Ouest, du Centre et de Poitou-Charentes, souligne le communiqué. Ce décrochage massif n'est pas lié au climat mais à une véritable *« asphyxie économique »* des producteurs, précisent les deux organisations. Pour elles, les agriculteurs ont clairement arbitré en faveur des céréales d'hiver (+300 000 ha), compte tenu de leur trésorerie exsangue face à des coûts d'implantation très élevés (engrais, gaz, GNR). Franck Laborde, président de l'AGPM, dénonce une *« déprise des grandes cultures »* menaçant directement la souveraineté agricole française.

### **DNC** Deux nouveaux foyers en Sardaigne, à proximité du dernier cas récent

Deux nouveaux foyers de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) ont été détectés dans le sud de la Sardaigne les 14 et 15 avril à proximité du premier foyer qui avait été détecté le 14 avril, indique la plateforme française Épidémiosurveillance en santé animale (ESA) dans une note publiée le 17 avril. *« À ce stade, aucun élément ne permet de déterminer s'il s'agit d'une résurgence ou d'une nouvelle introduction »*, répètent les analystes français. Avant ces trois cas, le dernier foyer sarde remontait au 24 octobre 2025. C'est dans l'île italienne que cette maladie exotique a fait son retour en Europe fois en juin 2025, une dizaine d'années après un épisode dans les Balkans (2015-2017). En 2025, 79 foyers ont été détectés en Sardaigne. Les dernières restrictions y ont été levées le 24 février. Toujours selon la plateforme ESA, les autorités y ont mis en place une *« campagne de vaccination massive »* couvrant 97 % du cheptel, et *« projettent de reproduire cette stratégie en 2026 »*. Un seul autre pays européen a déclaré des foyers de DNC en 2026, l'Espagne avec deux cas en février. En France, aucun dernier foyer n'a été détecté depuis le début de l'année, et une nouvelle campagne de vaccination vient d'être lancée dans les anciennes zones réglementées.

# // EN IMAGE

### **Contrôle unique annuel** Le décret est publié


iStock/Frédéric Michel

Attendue de longue date par les syndicats, la promesse du *« contrôle administratif unique »* s'est concrétisée par la publication d'un décret, au Journal officiel le 19 avril. Ce décret acte la création d'une instance de coordination départementale pour les contrôles sur place dans les exploitations. Signé par le Premier ministre Sébastien Lecornu, ce texte est entré en vigueur dès le 20 avril. L'objectif affiché est de regrouper les interventions administratives en une seule visite annuelle par ferme afin de simplifier le quotidien des agriculteurs. Cette mesure répond directement aux revendications phares exprimées lors de la crise agricole de l'hiver 2024-2025, en particulier par la FNSEA et JA. Cette nouvelle instance sera chargée de piloter le calendrier des contrôles et d'assurer le traitement des données correspondantes. Toutefois, le périmètre de cette simplification reste encadré par des exceptions notables. Le décret précise que cette coordination ne s'applique pas aux contrôles fiscaux (impôts et recettes publiques), au recouvrement des cotisations sociales, aux mesures de police administrative ou à l'inspection de la législation du travail. Pour ces domaines spécifiques, les autorités conservent leur autonomie habituelle d'intervention.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// EN RÉGION

# Comment rendre crédible l'ambition de la souveraineté alimentaire

**Les travaux régionaux sur la souveraineté alimentaire ont été officiellement lancés à Dijon le 16 avril. Ils déboucheront sur une conférence conclusive en juin. Entre les deux, il va falloir résoudre la quadrature du cercle entre volonté de produire plus localement… et contraintes posées aux productions agricoles.**



L'amont comme l'aval des filières agricoles de BFC étaient représentés lors de la conférence d'ouverture des travaux, le 16 avril à Dijon.

On appelle ça un éléphant dans la pièce : le sujet que tout le monde à en tête mais que chacun fait semblant d'ignorer, ou ne veut surtout pas voir. Ce pachyderme, mélange de volonté de reconquête de souveraineté alimentaire et de contraintes toujours plus fortes posées sur l'acte de production agricole, on pouvait en ressentir la présence, le 16 avril dans l'amphithéâtre de l'Institut Agro, à Dijon. Ce jour-là étaient officiellement lancés les travaux sur la souveraineté alimentaire en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), déclinaison régionale de la Conférence nationale lancée en décembre à Rungis par la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. Il est ouvert, ce vaste chantier destiné à replacer la France à son rang de grande puissance agricole, capable de subvenir, sinon totalement, du moins en grande partie aux besoins nourriciers de sa population. Car le moins qu'on puisse dire ces dernières années, c'est que l'éclat de 1re puissance agricole européenne de la France a sérieusement pâli. L'Espagne, l'Italie, mais aussi l'Allemagne ou les Pays-Bas affichent dans ce domaine des performances qui interrogent sérieusement.

## Le cas d'école de la volaille

Le marché français importe de plus en plus : c'est particulièrement flagrant sur la viande de volailles. Lors de l'inauguration des travaux à Dijon, une image projetée montrait qu'en 23 ans, on est passé d'un solde positif de 716 000 tonnes équivalent carcasse (TEC), à un déficit de 448 000 TEC. Nos exportations sont passées de 900 000 TEC à rien alors que nos importations atteignent aujourd'hui 850 000 TEC. Certes, la situation n'est pas aussi spectaculaire dans tous les secteurs, mais il était grand temps que les pouvoirs publics prennent conscience de la nécessité de « réarmer » nos productions agricoles. En changeant de logiciel notamment comme cela fut rappelé par Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC : en arrêtant de croire que tout miser sur les productions haut de gamme et labellisées, certes gratifiantes sur le plan de l'image, allait suffire, et en comprenant la nécessité de choix politiques permettant le développement de productions agricoles plus massives, sans pour autant être bas de gamme. Des regards à changer, des approches à faire évoluer, il y en aura besoin si l'on veut que ces conférences sur la souveraineté alimentaire ne se résument pas à des grands-messes creuses. Un premier point encourageant était noté le 16 avril par plusieurs participants et notamment Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture : le fait que l'ensemble des acteurs concernés étaient présents : agriculteurs, administration, transformation, agroalimentaire, distribution…

## Aligner les besoins et les moyens

« *L'enjeu,* rappelait en préambule Perrine Serre, Secrétaire générale pour les affaires régionales (Sgar) de la Préfecture de Région, *c'est de continuer à produire pour assurer notre indépendance. Il faut produire et changer nos manières de produire.* » Ce faisant, elle mettait le doigt sur une des clés de ce combat pour une souveraineté alimentaire reconquise : aligner les besoins en productions et les moyens de celle-ci. Et là, tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde. Les représentants de l'État doivent composer avec des impératifs sociétaux qui imposent de plus en plus de limites et de contraintes à une agriculture dite « de production ». « *Les enjeux de planification et de transition écologiques seront à prendre en compte* » ajoutait Perrine Serre quand, en parallèle, Bjorn Desmet, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), rappelait que l'esprit de ces conférences est aussi de « *faire bouger les lignes* ». Luc Jeannin, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, soulignait que « *produire n'est pas tabou. On le dit à l'occasion de cette conférence et c'est encourageant, mais quelles seront à l'avenir les conditions favorables pour qu'un jeune se dise : Je vais me lancer en agriculture ?* »

## Pas de revenu, pas de souveraineté

Cette souveraineté alimentaire devra, en effet, prendre en compte la question du revenu des agriculteurs, et celle du renouvellement des générations, les deux étant liées. « *Une souveraineté alimentaire,* ajoutait Christian Morel, *ne se décrète pas, elle se concrétise sur un temps long et elle est indissociable de la question du revenu des agriculteurs. On pourra faire tout ce qu'on veut, s'il n'y a pas de revenus, on n'y arrivera pas.* » S'interroger sur la préservation et le développement des moyens de produire impose un constat soulevé par Vincent Lavier : « *déposer des recours en opposition à des projets agricoles est aujourd'hui trop facile. On doit aussi prendre en compte le fait que pour beaucoup de ménages, l'alimentation est devenue une variable d'ajustement. Les gens ont pris l'habitude de manger pour pas cher ce qui a conduit à une dévalorisation de l'acte même de produire en agriculture. Dans les années cinquante, l'alimentation c'était 40 % du budget des ménages en France, aujourd'hui c'est 13 %. Le consommateur peut nous aider à reconquérir notre souveraineté alimentaire mais il faut lui donner envie de nous accompagner dans cette démarche.* »

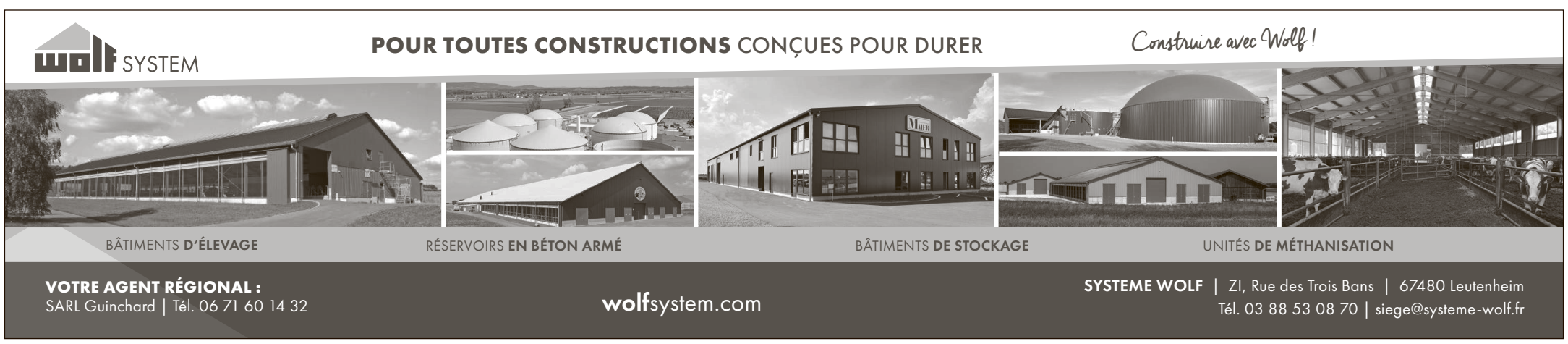
L'évolution du cadre législatif entourant l'agriculture pourra peut-être y contribuer, avec l'adoption, en mars 2025, de la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations (Losarga) impliquant le fait que l'agriculture est désormais qualifiée d'intérêt général majeur. La loi d'urgence agricole qui se profile est aussi très attendue par les filières pour préserver certains moyens de productions (engrais ou produits phytosanitaires). Mais ces sujets donnent lieu à de vifs débats sociétaux, pas exempts de contradictions avec l'objectif de reconquête d'une souveraineté alimentaire. C'est entre tous ces écueils que les acteurs impliqués dans la conférence régionale qui donnera lieu à des propositions en juin *(voir encadré)* devront naviguer… comme des cornacs conduisant leur éléphant avec délicatesse mais fermeté.

Comme le faisait justement remarquer Fabrice Voillot, élu saône-et-loirien du Conseil régional de BFC, en charge de l'Alimentation de proximité, « *sur la souveraineté alimentaire, la volonté politique ne suffit pas, il faut embarquer tout le monde…* »

**Berty Robert**

## Conférence, mode d'emploi

**La déclinaison régionale de la conférence sur la souveraineté alimentaire va fonctionner selon un schéma bien défini. Les conférences régionales ont pour but de décliner localement une stratégie nationale définie par secteur d'activité. Dans les semaines qui viennent, il va falloir identifier des projets qui répondent à un besoin de marché. À partir de mai se tiendront des groupes de travail et, fin juin, aura lieu en BFC une conférence conclusive avant une remontée des travaux au plan national. Les projets qui émergeront des travaux conduits au niveau régional devront prendre en compte toute la chaîne de valeur : consommation, transformation, production. Sur le plan national, sept groupes sectoriels ont été définis :**
**– viticulture**
**– productions végétales spécialisées**
**– pêche et aquaculture**
**– grandes cultures**
**– ruminants et chevaux**
**– viandes blanches**
**– fruits et légumes**
**Tous les choix faits dans les régions dans le cadre de ces conférences donneront lieu à un suivi local.**



// PRÉDATION

# 58 Des moyens qui doivent s'accompagner de simplification

**La venue dans la Nièvre, le 16 avril, du Préfet référent pour le plan d'actions national loup, Jean-Paul Celet aura permis aux représentants locaux de l'élevage de faire valoir la nécessité d'une approche plus simple et globale de la prédation sur le département.**

Faire simple là où la nécessité de lutter contre la prédation lupine se heurte trop souvent à des lourdeurs : c'était le message que les représentants de la FDSEA de la Nièvre, dont Jean-Marc Bertrand, président de la section ovine du syndicat, voulaient faire passer à Jean-Paul Celet, Préfet référent pour le plan d'actions national loup, lors de sa venue, le 16 avril. Une trentaine d'éleveurs étaient présents, ainsi que la présidente de la FDSEA58 Chantal Pelletier, la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies, la sous-préfète de Château-Chinon, Émilie Aquistapace, Laurent Kompf, directeur de la DDT 58, Olivier Georges, directeur de l'ARB, Sandra Germain, élue du Conseil régional et Thierry Guyot, du Conseil départemental. *« Nous sommes un département de front de colonisation pour les loups,* précise Jean-Marc Bertrand, *avec de fréquentes attaques. La venue du préfet intervenait juste après la sortie du nouvel arrêté de Plan loup qui s'est traduit par quelques modifications. »*

Plus de 30 attaques ont eu lieu en 4 mois dans la Nièvre et près de 90 ovins touchés.



FDSEA58

**Le Préfet en charge de la question du loup, Jean-Paul Célet (3e en partant de la gauche), est venu le 16 avril sur l'exploitation de Bertrand Larue, à Achun.**

## Des moyens de protection inadaptés

La visite avait eu lieu à Achun, au centre du département, chez Bertrand Larue, éleveur particulièrement touché par le problème. Il a subi 17 attaques en un peu plus d'un an, dont 14 reconnues « loup non écarté ». *« On est allés chez lui pour cette raison,* poursuit Jean-Marc Bertrand, *mais aussi parce que l'État affirme vouloir mettre en place plusieurs moyens de protection qui pourraient être intéressants. »* À ce jour, les moyens de protection reconnus par l'État reposent sur trois piliers : les clôtures et parcs électrifiés, les chiens de protection et le gardiennage. Des dispositifs difficilement transposables dans les exploitations nivernaises car ce sont des moyens de protection compliqués à mettre en place dans les systèmes d'élevage locaux. Il est donc urgent d'apporter de nouvelles réponses. À la suite de la dernière attaque subie par Bertrand Larue au mois de décembre, il a pu essayer des colliers anti-loup (CAL) proposés par l'Agence régionale de la biodiversité. Ces équipements sont des répulsifs aux lumières clignotantes et alarme à ultrasons. *« Nous aimerions le tester à plus grande échelle,* précise le président de la section ovine de la FDSEA58. *On veut mettre en place un cahier des charges pour tester ces colliers, d'ici fin mai, avec les éleveurs qui souhaiteraient participer. »* Jean-Paul Celet a rappelé que si ces moyens de protection n'empêchent pas forcément des attaques, ils peuvent éviter des animaux tués.

## Une vision plus globale

L'arrêté du Plan loup présente certes une avancée mais laisse beaucoup de questions en suspens. Notamment sa complexité, liée à la question des cerclages (les zones définies sur le département en fonction du niveau de prédation). Ces cerclages conditionnent les aides au financement des moyens de protection. *« On demande à avoir une vision plus globale au niveau du département, plutôt que ces cerclages qui évoluent sans cesse,* précise Jean-Marc Bertrand. *Le loup est dans la Nièvre, c'est tout, pas besoin de cerclages incompréhensibles ! »* Parmi les points évoqués figuraient aussi les conditions de tir pour les louvetiers, conditionnées aux moyens de protection des troupeaux, différentes de celles des chasseurs. *« Nous ressentons cette restriction comme une limite aux moyens de régulation du loup. »* Au final, Jean-Marc Bertrand considère que cette rencontre avec Jean-Paul Celet a été positive dans le sens où elle a permis de rappeler la complexité liée à l'application du dernier arrêté loup et d'entamer des discussions sur les nouveaux moyens de protection. *« Il ne faut pas oublier, néanmoins,* conclut l'éleveur, *que si l'État a la volonté de mettre ces moyens de protection en place dans les départements, en parallèle, il se désengage totalement de leur financement… »*

**Berty Robert**

// FDSEA

# 89 Pour une meilleure prise en compte des carcasses

**La FDSEA de l'Yonne continue de réaliser ses assemblées de section, et cela s'est poursuit avec la section bovine, le 15 avril dernier dans les locaux de CERFrance à Auxerre.**



Pexels

**La question de la valorisation des carcasses aura occupé une grande partie de cette réunion.**

Avant de lancer l'assemblée, les éleveurs discutent de leurs productions, et pour beaucoup d'entre eux, la mise à l'herbe n'a pas encore commencé, mais ne saurait tarder. Après une augmentation du cours de la viande qui soulageait les éleveurs, certains annoncent *« une légère baisse de la viande à partir de la semaine prochaine »*. Pour maintenir un prix *« juste »* de la viande, Arnaud Guyard, président de la section a invité Jennifer Coullenot, animatrice de l'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (Interbev) pour qu'elle présente la filière et ses avantages. Ce regroupement agit sur quatre pôles particuliers : *« la fédération de tous les acteurs de la filière Bétail et Viande, l'innovation pour améliorer la compétitivité, la communication positive pour valoriser la filière et ses métiers et le fait d'agir auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires »*. La force de l'interprofession réside dans les accords interprofessionnels qui *« permettent de régir l'activité de la filière bétail et viande »* et cela requiert *« l'adoption unanime des organisations nationales membres de l'interprofession »*.

## Un focus sur les accords interprofessionnels

À la demande du président de la section, Jennifer Coullenot aborde l'accord interprofessionnel sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins âgés de huit mois ou plus ainsi que la circulation des informations d'abattage (PPCM). Géré par Normabev, cet accord interprofessionnel intègre : le suivi de la présentation, de la pesée et du marquage des carcasses de gros bovins ; le suivi qualité du classement des carcasses de gros bovins ; la formation et le suivi des compétences de classificateurs ; le bon fonctionnement et l'harmonisation des machines à classer ; le bon fonctionnement de la circulation nationale des informations d'abattage ainsi que le règlement des litiges PPCM avec les opérateurs et des demandes d'intervention dans le cadre des saisies. Lorsque la bête arrive à l'abattoir, les équipes procèdent à un classement des bovins en fonction de leurs propretés, de A *« très propre »* à D *« sale »*. Pour les bêtes présentant des salissures sèches, *« des surcoûts sont imposés au vendeur avec une perte de la carcasse. Depuis 2016, les viandes issues des animaux sales (D) sont déclarées impropres à la consommation humaine. Ceci s'explique par le fait que les salissures présentes sur l'animal vivant peuvent contaminer la carcasse et altérer la qualité sanitaire de la viande »*, justifie Jennifer Coullenot. Par la suite, la bête est sous *« un délai d'abattage de trois jours francs à compter de la date d'enlèvement des bovins. En cas de dépassement du délai d'abattage, des dommages et intérêts sont calculés sur la base de 1 % valeur carcasse/jour à compter de la date d'enlèvement »*. Après l'abattage, la carcasse est classée *« en fonction de son développement musculaire (grille E-U-R-O-P) et en fonction de son état d'engraissement »*. Avant de procéder aux élections de section, Jennifer Coullenot revient sur le Fond d'Assainissement Régional (FAR), un dispositif de solidarité et d'assainissement entre les professionnels de la filière bovine, qui permet d'indemniser *« les pertes économiques liées aux saisies de carcasses en abattoir »*. Ce dispositif permet *« une prise en compte de 100 % de la saisie dont la valeur est calculée sur la base des cotations entrée abattoir de FranceAgriMer, frais d'approche déduit »*. Pour pouvoir prétendre à ce dispositif, Jennifer Coullenot liste les motifs éligibles, à savoir : *« le cysticercose musculaire, l'ictère, la mélanose, la sclérose musculaire, la myosite, le tiquetage musculaire, les processus tumoraux généralisés et le schwannomes »*.

## Arnaud Guyard, réélu

Ce 15 avril, Arnaud Guyard a été réélu à l'unanimité pour un mandat de trois ans. À ses côtés, Pascal Baron l'assistera en tant que 1er vice président, suivi par trois autres éleveurs sous le statut autre membre : Pierre Balland, Pierre Bonin et Franck Commaille.

**Charlotte Sauvignac**

// TÉLÉDÉCLARATIONS PAC

# 21 Une date qu'on n'oublie pas

**Tout le monde le sait mais on vous le dit quand même : la date limite de dépôt des dossiers Pac est fixée au 15 mai.**

Les agriculteurs sont nombreux à venir faire un petit tour à Bretenière depuis le 1er avril. Les télédéclarations Pac sont effectivement ouvertes depuis cette date et sont à réaliser avant le 15 mai. Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or accompagne les chefs d'exploitation dans leurs démarches. *« Nous les accueillons à Bretenière, mais aussi sur nos sites de Créancey et Châtillon-sur-Seine. Nous accompagnons de plus en plus d'exploitations depuis une dizaine d'années, elles étaient 920 en 2025 et là, nous avons déjà 900 inscriptions : il y a des chances que cela progresse encore jusqu'à la date limite »*, informe Anne Hermant, de la Chambre d'agriculture. Pas moins de douze conseillers sont monopolisés. Faire appel à leurs services apporte une certaine sérénité aux agriculteurs. Nous avons croisé Jean-Paul Taillandier, exploitant à Vernois-lès-Vesvres près de Selongey, qui ne dira pas le contraire : *« J'ai réalisé ma télédéclaration moi-même pendant une année ou deux, mais j'avais des doutes sur certains points. Du coup, j'ai préféré me faire accompagner pour qu'il n'y ait pas de soucis. Je sollicite la Chambre depuis maintenant sept ou huit ans. Quand je pars d'ici, tout est fait, tout est signé. Oui, c'est une sérénité »*. Un rendez-vous dure généralement une heure comme l'indique Anne Hermant : *« ce n'est qu'une moyenne. Le temps à consacrer à une télédéclaration est très variable, cela ne peut prendre que 30 minutes si l'agriculteur est adhérent à MesParcelles, ou bien exceptionnellement trois heures s'il y a beaucoup de travail de découpes et de reprises de parcelles »*. Cathie Cuisin, collègue d'Anne Hermant, nous informe qu'un nouvel outil informatique est utilisé cette année : développé par Farmeo, celui-ci permet de vérifier le dossier de chaque agriculteur.

AG



Dans les bureaux de Bretenière.

## Et à la FDSEA

**La FDSEA réalise elle aussi cette prestation pour les agriculteurs. Plus de 100 Côte-d'oriens la sollicitent chaque année.** ***« Environ 60 % des rendez-vous se font en individuel à Bretenière. Le reste se fait en petits groupes à Pouilly-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine, Seurre et également ici, à la Maison de l'agriculture »*****, relève l'animatrice Cécile Lambert, qui assure les accompagnements avec sa collègue Charlène Efligenir. D'autres organismes proposent ces mêmes services dans le département, comme CER France, la SAS Bresson, Elvea 21-89 ou encore une poignée de prestataires privés.**

## Le 15 ou le 18 ?

**La Préfecture de Côte-d'Or, dans un communiqué, informe que le** ***« service est ouvert, exceptionnellement cette année, jusqu'au 18 mai (au lieu du 15 mai) en raison des jours fériés. Toutefois, la situation du demandeur au regard des conditions d'éligibilité sera évaluée au 15 mai »*****. Autrement dit, ce report exceptionnel au 18 mai ne concerne que la déclaration de surface. La déclaration d'aides bovines est maintenue au 15 mai. Dans le même texte, l'administration rappelle que** ***« dans le cadre de l'exercice du droit à l'erreur, les exploitants ont la possibilité de corriger ou modifier leur dossier jusqu'au 20 septembre. Le service agricole se charge de l'instruction de ces demandes, dans les meilleurs délais, afin qu'un maximum d'exploitants puisse bénéficier comme l'an dernier du versement des avances de la Pac mi-octobre »*****. Lors de la précédente campagne, plus de 2 500 exploitants avaient bénéficié d'environ 150 millions d'euros d'aides dans le département.**

// BRETENIÈRE

# 21 Du solaire à l'étude

**Un projet photovoltaïque pourrait voir le jour à la Maison de l'agriculture. Une décision sera très certainement prise avant la fin de l'année**

*« Rien n'est décidé à ce jour, nous sommes au stade de la réflexion. Mais j'espère bien une issue favorable »*, nous indique Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Des panneaux solaires à Bretenière sont une possibilité. La voie privilégiée serait celle de l'autoconsommation pour diminuer la facture d'électricité : *« ce bâtiment a déjà 10 ans et à l'époque, l'autoconsommation n'était pas plus en vue que ça. Désormais, elle l'est. Elle l'est d'autant plus après les regrettables orientations du gouvernement. En effet, des tarifs réglementés sont désormais appliqués sur les installations de plus de 100 kWc et, au final, nous sommes passés sur des rachats de 12 centimes à 8 ou 9 centimes le kWh… L'État va également alourdir la taxe IFER, appliquée sur les revenus issus des énergies renouvelables ! »*. La Maison de l'agriculture de Bretenière, ce n'est pas que la Chambre d'agriculture, *« il a beaucoup d'autres OPA et tout le monde sera mis autour de la table si le projet tient la route sur les aspects techniques, économiques et environnementaux. La réflexion tient aussi pour le bâtiment d'élevage à Créancey. Pour notre site à Châtillon, cela semble un peu plus compliqué à cause de la taille, de la forme et de la toiture du bâtiment »*. Les salariés pourraient, peut-être, bénéficier de la climatisation, eux qui *« cuisent »* régulièrement l'été dans les bureaux exposés plein sud : *« tout peut être imaginé selon le résultat de l'étude que nous menons. Ce bâtiment était bien sûr aux normes il y a dix ans, mais les choses avancent très vite »*.

AG




Le site de Bretenière mais aussi celui de Créancey sont concernés.



// FDSEA-ANEFA

89

# Traverser les époques d'un vignoble icaunais

**Pour la toute première fois, la FDSEA de l'Yonne, l'Anefa Bourgogne Franche-Comté et le domaine viticole Thibaut ont organisé un *escape game* pour promouvoir le métier de vigneron. Retour sur la journée du 17 avril.**

C'est dans le domaine familial et viticole de Jean-Baptiste Thibaut que nous retrouvons France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa Bourgogne Franche-Comté (BFC) et Bérénice Mesona, chargée de communication à la FDSEA de l'Yonne, une heure avant le début des festivités. *« Pendant deux mois nous avons travaillé pour concevoir six énigmes sur le secteur viticole. L'objectif premier était de faire découvrir au grand public le métier de vigneron à travers les époques »*, explique la chargée de communication. Pourtant au départ, *« ce n'était pas le secteur viticole qui devait être mis en avant. Nous voulions parler d'agriculture en général »*. Et puis, suite à quelques imprévus, *« nous avons contacté Jean-Baptiste Thibaut et il était partant tout de suite »*, sourit-elle. Après avoir inauguré son écomusée, Jean-Baptiste confie le fait que *« ma famille est très joueuse, ils sont fans de jeux de ce genre. En en créant un au sein de mon domaine, je savais qu'ils me rendraient visite »*, rigole-t-il. À cela s'ajoute le fait que *« l'écomusée est basé sur l'histoire d'Auguste Thibaut, l'arrière arrière-grand-père de Jean-Baptiste »* et avec la présence de France Lahutte *« qui promeut le domaine viticole de nos jours »*, cela *« fait une passerelle temporelle qui est intéressante »*, analyse Bérénice Mesona. Lorsque le premier groupe arrive, Jean-Baptiste les accueille avec son engouement habituel pendant que les deux animatrices terminent la préparation. *« Nous avons conçu un escape game ou le but est de trouver le cahier de vinification d'Auguste Thibaut en trente-cinq minutes chrono »*, annonce-t-elle. Parmi les six énigmes, *« nous voulions balayer les différents cépages du domaine, faire le lien entre famille et vendange, et plus particulièrement sur l'odorat et l'intuition des visiteurs »*.



Ce vendredi 17 avril, la fdsea de l'Yonne et l'Anefa BFC ont mis en valeur le secteur viticole, au travers d'un escape game destiné au grand public.

## Un *escape game* au sein d'un musée

Lorsque le premier groupe intègre la salle de jeux, également salle appartenant au musée, la tension est à son comble. Parmi eux, nous retrouvons au sein du groupe Sandrine, Adeline, Manon, Juliette et Cyril. Amateurs d'*escape game*, Bérénice commente qu'ils *« ont tout fouillé, ils ont cherché tous les indices possibles et imaginables. On a ressenti l'esprit du joueur. Le problème c'est qu'ils ont mélangé beaucoup d'indices »*. Du coup, *« nous avons modifié quelques trucs pour que ce soit plus logique pour les prochaines équipes »*. Du côté des joueurs, le sourire est sur les lèvres de la famille. Pour Cyril, *« cet escape game permet de bien découvrir les cépages, les couleurs de vin »* et confie *« la difficulté face à laquelle il s'est retrouvé dans certaines épreuves »*. Ce qui était *« drôle c'était que chacun avait sa méthode, sa logique, chacun a son niveau et aide le groupe à avancer »*. Avant de prendre part à la dégustation dans la vinothèque de Jean-Baptiste Thibaut, il se remémore *« un escape game que j'ai fait à Lyon et qui avait le même esprit, celui du Quai du Polar. Cette idée de créer un escape game au sein d'un musée est quelque chose de novateur et j'imagine que ce n'est pas non plus évident pour les organisateurs »*. En descendant les marches de l'escalier qui mène à la cave, Jean-Baptiste dévoile son nouveau projet : *« entourée de pierres de Chitry, nous avons mis à neuf cette cave, qui contient près de 600 bouteilles et qui a pour objectif d'accueillir des séminaires, des dégustations de vieux millésimes et un potentiel autre escape game »*. Créé pour l'occasion, cet escape game a donné l'idée au viticulteur d'en imaginer d'autres au sein de son domaine. À découvrir prochainement.

**Charlotte Sauvignac**

// FORMATION

21

# Des chiffres mais pas de lettres

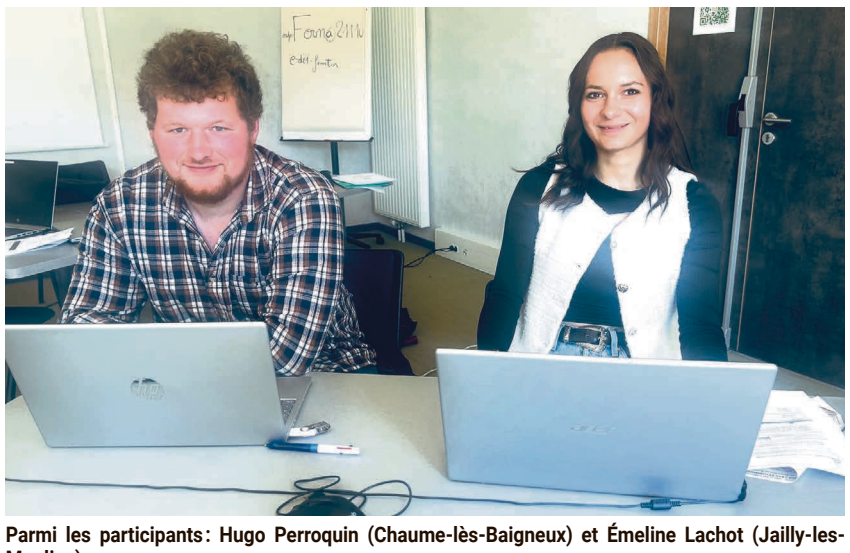
**Petit focus aujourd'hui sur la formation chiffrage de la Chambre d'agriculture du Côte-d'Or.**

Nous en faisons régulièrement écho : de nombreuses formations se déroulent chaque semaine à la Maison de l'agriculture de Bretenière. L'une d'elles avait lieu le 15 avril. Voir des stagiaires *« à fond »* sur leur écran d'ordinateur nous a donné l'idée de nous arrêter. Dans la salle, une douzaine de jeunes Côte-d'oriens et des conseillers. *« Il s'agit de notre formation "Gestion d'entreprise et chiffrage". D'un point de vue pédagogique comme en termes de valeur ajoutée pour les participants, c'est l'une de nos formations phares, elle est incontournable pour les jeunes futurs chefs d'entreprise »*, présente Thomas Michaut, coordinateur à la Chambre d'agriculture. Au programme durant quatre jours non consécutifs : que des chiffres ou presque, avec de la comptabilité, de la gestion, l'analyse du système de production, l'élaboration d'un prévisionnel économique et d'un plan de financement, des notions sur les résultats et la gestion de trésorerie… *« Les stagiaires se mettent dans la posture d'un chef d'entreprise, c'est du concret et très formateur, sachant que derrière des chiffres, il y a toujours des choix stratégiques »*, poursuit Thomas Michaut.

## Témoignages

Hugo Perroquin, qui s'installera prochainement dans une ferme de polyculture-élevage laitier à Chaume-lès-Baigneux, là où il est actuellement salarié, nous glisse quelques impressions. *« Des documents, des chiffres, il y en a beaucoup et on apprend à se familiariser avec. Ce travail de comptabilité, ce n'est pas notre cœur de métier mais nous devons tout de même nous y atteler ! »*. Celui qui fêtera ses 26 ans dans une semaine ne retient que le positif. *« Cette formation nous apprend plein de choses, elle nous sera très utile. Le financier, c'est le nerf de la guerre »*. Émeline Lachot, salariée sur la ferme familiale à Jailly-les-Moulins, se félicite, elle aussi, des notions abordées lors de ce rendez-vous. *« Les journées sont intenses mais les mises en situation qui nous sont proposées nous serviront beaucoup à l'avenir. Les différents exercices chiffrés permettront de savoir comment s'y prendre lors d'une installation »*. Thomas Michaut ajoute un autre intérêt, non négligeable : *« parmi nos stagiaires, certains prétendent à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). Pour l'obtenir, un plan d'investissement et une gestion comptable sur les quatre années à venir sont à fournir. La formation permet aux stagiaires d'apprivoiser ces éléments »*.

**AG**



Parmi les participants : Hugo Perroquin (Chaume-lès-Baigneux) et Émeline Lachot (Jailly-les-Moulins).



// FÉDÉRATION DE CHASSE

# Après l'échange, l'action

**Samedi 18 avril, la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne a tenu son assemblée générale à Appoigny. L'occasion de faire le point sur le schéma départemental de gestion cynégétique.**

*« Après des mois d'élaboration et de réunions, le schéma de gestion cynégétique de l'Yonne a vu le jour en ce début d'année »*, précise Olivier Lecas, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne (FDCY) devant son assemblée. *« Après plusieurs allers-retours à la préfecture, l'agrainage de dissuasion est autorisé dans certaines conditions dont on discutera plus tard »*, poursuit-il. Pour autant, Olivier Lecas revient sur le fait que « *l'État comme les territoires doivent désormais prendre leur part. Il s'agit de répondre à un enjeu national qui touche les agriculteurs qui ne seront plus indemnisés, car si une modification de la loi n'est pas réalisée, les fédérations de chasse n'auront plus les moyens de payer* ».

En se tournant vers Manuella Ines, directrice de la DDT, Olivier Lecas, annonce également que « *de nouveaux cas de la maladie d'Aujeszki viennent d'être confirmés par les services vétérinaires de l'État* ». Cette maladie virale et contagieuse touche principalement les porcs et les sangliers. Les signes cliniques sont des modifications soudaines du comportement : vomissements, tremblements, convulsions, agressivité. Malheureusement, les chiens de chasse peuvent être exposés lorsqu'ils sont en contact avec les sangliers. On constate souvent *« une démangeaison très intense localisée préférentiellement au niveau de la tête et allant malheureusement jusqu'à l'auto mutilation. La mort survient généralement en moins de 48 heures »*. À l'heure actuelle, *« aucun vaccin fiable à 100 % n'existe pour les chiens »*, alors le président revient sur les *« bonnes pratiques »*. *« Dans la mesure du possible, il faut éviter au maximum de laisser le chien mordre dans le sanglier et ne pas lui faire manger les viscères ni de la viande »*, conseille-t-il aux chasseurs présents dans la salle.




**Ce samedi 18 avril, la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne s'est réunie à Appoigny pour faire le point sur le sanglier.**

## Pour le petit et grand gibier

Le président laisse ensuite la parole à Régis Depeige, trésorier et responsable de la chasse au petit gibier à la FDCY. En listant quelques espèces chassables sur les plaines, il s'attarde sur le lapin de garenne, un animal très peu observé cette année, avec près de 450 pièces sur le tableau de chasse (2024-2025). *« Rendez-vous compte, ça fait un lapin par commune à peu près. Et rappelons-nous qu'en 1995-1996, plus de 14 000 lapins ont été prélevés. L'impact des différentes maladies et de la prédation pèse sur cette espèce qui a pourtant fait les belles heures de la chasse française »*, analyse-t-il. Du côté des perdrix, c'est la même situation : *« avec des stocks reproducteurs peu élevés, la perdrix ne comptabilise toujours pas de reproduction digne de ce nom depuis plus de 10 ans. Pour cet été 2026, 4 500 perdrix grises et rouges confondues seront donc réintroduites dans 80 territoires de chasse. Le tableau de chasse 2025-2026 pour ces deux espèces représente 5 300 carrées grises et 3 700 carrées rouges »*, signale-t-il. À ses côtés Thomas Fréchot, responsable de la chasse au gros gibier, revient donc sur le sanglier. Au cours de la campagne de chasse (2024-2025), 15 973 animaux ont été prélevés (taux de réalisation de 70 %) et au cours de celle en cours (2025-2026), 18 978 sangliers ont été prélevés, à ce jour, (taux de réalisation 81 %). Cependant, face à des chiffres *« jugés satisfaisants »*, le nombre de sangliers présents *« est encore important et on peut légitimement craindre des dégâts à la hausse »*. Il rappelle également que la chasse de cet animal *« est désormais autorisée toute l'année, du 1er juin au 31 mars et en avril-mai pour la protection des cultures agricoles »*.

En regardant le président du coin de l'œil, Thomas Fréchot, revient sur le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique et notamment sur l'agrainage de dissuasion du sanglier ayant donné lieu à de nombreuses discussions lors de l'élaboration du SDGC. Autorisé avec convention signée par la Fédération, cet agrainage est permis (16 février au 30 novembre) dans tout le département, sauf pour les territoires *« point noir »*, à l'exception d'une dérogation motivée par les Comités Techniques Locaux (CTL) tenus au début du mois d'avril.

**Charlotte Sauvignac**

// ANCIENS EXPLOITANTS

# Une journée entre partage et élevage pour la SDAE 58

**Le 7 avril avait lieu la journée conviviale de la section des anciens exploitants de la Nièvre. Au programme : la visite du marché au cadran de la Sicafome et du musée de l'élevage et du charolais.**

Initialement prévue au mois de novembre 2025 puis reportée à cause de la fermeture des marchés au cadran, la journée conviviale de la section des anciens exploitants de la Nièvre (SDAE 58) a finalement pu se tenir mardi 7 avril. Une journée sous le soleil avec plus de 25 degrés à Moulins-Engilbert. Les adhérents de la section, une trentaine de participants ce jour, ont pu profiter du début du printemps dans un esprit toujours convivial en découvrant ou redécouvrant la Sicafome. Philippe Rault, président de la section des anciens exploitants de la Nièvre, insistait : *« Il y en a encore beaucoup parmi nous qui se rendent à la Sicafome pour suivre les cours ou pour rencontrer des anciens voisins. C'est toujours un lieu d'échange. »* Pour continuer la journée, un repas a été proposé par Grenier Paysan avec des produits directement issus des exploitations partenaires. Le repas a comblé les participants, ravis de la qualité de ce qui leur a été servi. L'après-midi s'est terminée par la visite du Musée de l'élevage et du charolais sous l'œil aiguisé de trois guides. Un endroit retraçant l'histoire de l'élevage dans le département et de la vache charolaise. En parallèle des journées conviviales organisées par la section, un voyage est prévu du 28 juin au 2 juillet autour des lacs italiens.

**Casandra Deperchin, FDSEA 58**



**Cette journée conviviale a permis à de nombreux membres de la SDAE 58 de renouer avec leur passé professionnel.**

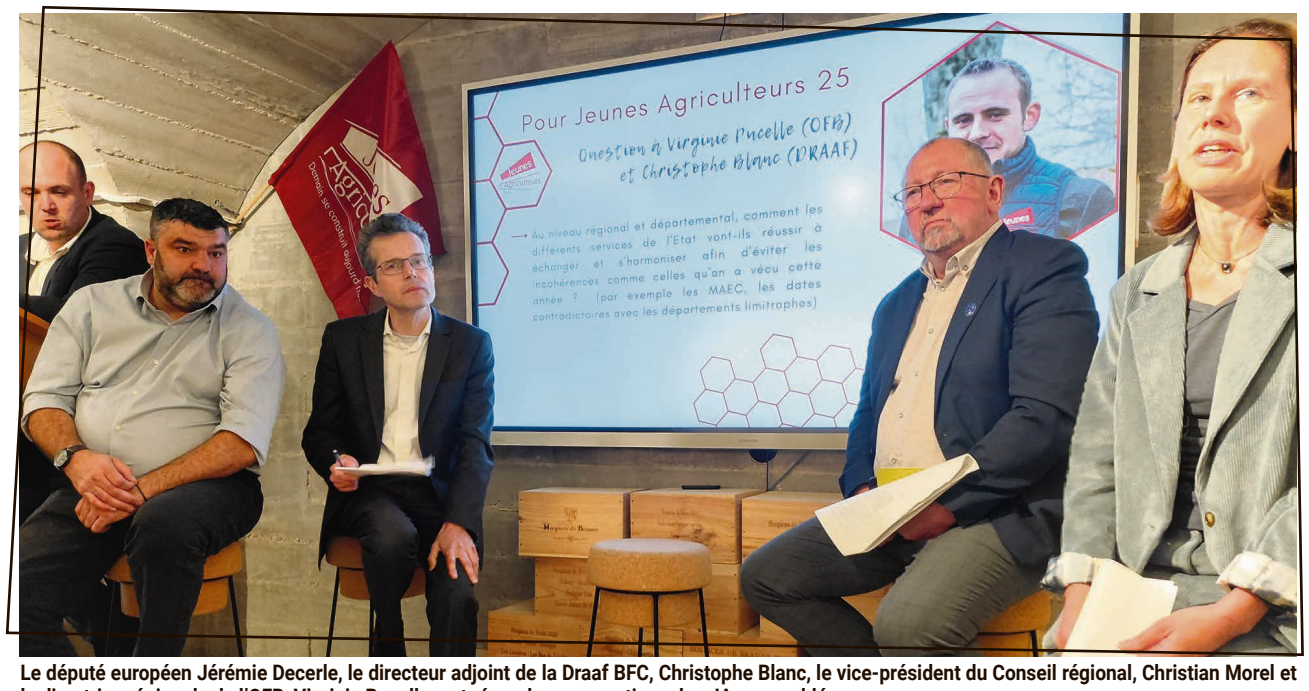


// SYNDICALISME

# 21 JA BFC : répondre au présent et s'approprier l'avenir

**C'est en Côte-d'Or que les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont tenu leur assemblée générale. Ce fut pour eux l'occasion de questionner des élus et représentants de l'administration sur des sujets d'actualité, mais aussi de montrer leur attitude proactive face à France Service Agriculture, dispositif qui va changer le contexte de l'installation en 2027.**

Au jeu des questions-réponses, les Jeunes agriculteurs sont plutôt bons : il faut dire que lorsqu'on s'installe aujourd'hui en agriculture, les raisons de s'interroger ne manquent pas… Lors de leur assemblée générale, organisée à la Fromagerie Delin, à Gilly-les-Cîteaux, en Côte-d'Or, le 17 avril, les JA de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se sont donc livrés à l'exercice. Chacun des départements posait une ou deux questions à quatre représentants d'entité importantes pour le monde agricole actuel : Christophe Blanc, directeur régional adjoint de la Draaf BFC, Jérémie Decerle, éleveur de Saône-et-Loire et député européen, Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture, et Virginie Pucelle, directrice régionale de l'OFB. Le feu roulant des questions aura concerné des thématiques aussi diverses que le niveau d'indemnisation des éleveurs bovins touchés par la tuberculose, les incohérences sur les dates limites de possibilité de taillage de haies en fonction des départements, la prédation due au loup, la simplification administrative, les aides à l'investissement gérées par la Région, la future PAC ou encore l'impact de l'accord du Mercosur… Les réponses apportées étaient loin de satisfaire l'assemblée mais l'échange avait au moins le mérite de faire passer des messages.




**Le député européen Jérémie Decerle, le directeur adjoint de la Draaf BFC, Christophe Blanc, le vice-président du Conseil régional, Christian Morel et la directrice régionale de l'OFB, Virginie Pucelle, ont répondu aux questions des JA rassemblés.**

## 300 propositions de simplification…

Le comptage des loups en est un : Xavier Pagnier, JA du Jura, réclamait une évolution sur ce point, mais surtout qu'on agisse réellement contre ce prédateur, plutôt que de se livrer à un saupoudrage des financements pour des moyens de protection pas toujours adaptés aux modes d'élevage locaux. Sur les attentes en matière de simplification administrative, Christophe Blanc a signalé la baisse du nombre d'exploitations contrôlées la même année et également la possibilité d'un régime spécifique d'ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement), adapté aux exploitations agricoles, porté dans le cadre de la Loi d'urgence en préparation. Des JA de Côte-d'Or rappelaient malgré tout que, lors des manifestations agricoles de début 2024, quelque 300 propositions de simplification avaient été présentées : un vaste chantier qui reste pour l'heure en souffrance… Cette assemblée générale permettait aussi de constater que le « feuilleton » des aides européennes gérées par le Conseil régional n'est toujours pas clos, en dépit de la volonté affichée de Jérôme Durain, président de la collectivité BFC, de régler le problème. Les aides à l'investissement, ou certains dossiers liés au Plan stratégique national (PSN), n'ont toujours pas trouvé de conclusion satisfaisante, au grand dam de nombreux JA. Interrogé sur la future PAC, Jérémie Decerle a rappelé que, pour l'heure, rien n'était encore figé : *« seule la commission a fait une proposition de budget à 280 milliards d'euros. Le parlement et le Conseil de l'Europe ne l'ont pas encore fait. Or, le Parlement serait sur une proposition à 433 milliards d'euros. C'est pourquoi la France doit faire savoir qu'elle n'est pas en accord avec cette première proposition. Il faut aussi être très vigilant sur le risque réel d'une forme de renationalisation de la PAC qui pourrait accentuer les distorsions de concurrence au sein de l'UE. Dans ces négociations, la France a intérêt à mettre en avant 3 ou 4 thématiques telles que le renouvellement des générations, la structuration de filières, le revenu et le partage de la valeur, ou encore la gestion des risques. On ne doit pas tarder pour faire des propositions ! »*

## FSA, le grand changement

Cette assemblée générale fut aussi, pour les JA BFC, l'occasion d'aborder la mise en place, au 1er janvier 2027, de France Service Agriculture (FSA). Ce guichet unique et départementalisé est destiné à rénover le parcours d'installation en agriculture, selon trois axes : émergence, installation, transmission. FSA remplacera les Points accueil installation (PAI) ainsi que les stages 21 heures. Pour Maxime Buizard-Blondeau, vice-président des JA nationaux, qui intervenait lors de l'assemblée générale, il importe que le terrain s'empare de ces FSA, afin de les adapter aux différents contextes locaux… tout en sachant que, pour l'instant, aucun des décrets les concernant n'a encore été publié. En BFC en tout cas, on n'attend pas le dernier moment sur la question : FSA est testé en Côte-d'Or, sur la partie « Émergence » et en Saône-et-Loire, pour le volet « Transmission ». *« Nous voulions nous engager pour ne pas subir la mise en place des FSA »* souligne le Côte-d'Orien Baptiste Colson. Le premier bilan des tests menés en Côte-d'Or révèle un fonctionnement plutôt satisfaisant pour les porteurs de projet, mais on ne voit pas d'un très bon œil l'abandon du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP). En Saône-et-Loire, département où 1 400 agriculteurs ont plus de 57 ans, comme le souligne le JA Maxime Bonnot, la question de la transmission se heurte à la difficulté de trouver le bon moyen d'inciter les cédants à suivre l'accompagnement proposé par le FSA : *« Nous avons décidé de travailler en nous appuyant, partiellement sur des communautés de communes dans l'ouest du département qui ont déjà réfléchi à la question, mais cette phase de test nous a aussi démontré la nécessité d'établir des liens plus étroits avec la MSA afin d'avoir des informations sur les fins de carrières. »* Gérald Pichot, (JA 70), confirmait l'importance de l'implication des petites collectivités locales sur cette problématique du renouvellement : *« En Haute-Saône, depuis deux ans, on essaye de développer des dispositifs d'aide aux jeunes installés avec des communautés de communes. Certaines ont modifié leur règlement d'intervention en faveur de l'immobilier d'entreprise, en l'adaptant aux structures agricoles. »* On le voit, à travers toutes les thématiques d'actualité qui traversent le monde agricole, les JA ne se contentent pas de regarder passer les trains. Pour Thomas Lemée, le président des JA BFC, c'est un motif légitime de fierté envers les équipes qui l'entourent, il n'a pas manqué de le rappeler.

Berty Robert

## Retour sur 2025

**Les JA de BFC ont dressé le bilan des faits marquants de leurs actions en 2025. Les accords commerciaux internationaux conclus, ou en cours de discussion (Mercosur, Australie) suscitent logiquement de la colère, surtout que s'y ajoute le constat de différences de normes agricoles au sein de l'UE.** *« Combien de temps allons-nous encore accepter de voir notre gouvernement entraver notre compétitivité ? »* **interrogeait le Jurassien Philippe Cornu, secrétaire général de JA BFC. La DNC aura aussi été un fait marquant de 2025 et JA BFC salue sur ce point** *« le courage et le sens du collectif dont les éleveurs ont fait preuve. »* **Reste le problème pendant de la gestion des aides par le Conseil régional :** *« quand on entend,* **poursuit Philippe Cornu,** *que la PAC pourrait être gérée par les régions, je vous laisse imaginer notre inquiétude… »* **Le secrétaire général de JA BFC a conclu son intervention sur une demande de courage de la part des élus politiques concernant la future loi d'urgence agricole.**



**Le renouvellement des générations et la transmission sont des problématiques au cœur de l'action des JA : à l'occasion de l'assemblée générale, Sylvain Marmier (Crédit Agricole France-Comté) et Josselin Laligant, (Coopérative Feder), en compagnie de Thomas Lemée, président de JA BFC, ont signé la Charte régionale à la transmission.**

// LÉGUMINEUSES DE PRINTEMPS

# Surveiller les pucerons

**La douceur de l'hiver et les températures élevées de ces dernières semaines favorisent l'activité des pucerons sur les légumineuses de printemps. Sur pois, lentille et féverole, les observations en parcelle sont déterminantes pour repérer les premières colonies et raisonner au mieux une éventuelle intervention.**

*« Il existe deux principales espèces de pucerons sur les légumineuses de printemps »* indique Bastien Remurier, référent protéagineux à Terres Inovia. Le pois et la lentille peuvent être colonisés par le puceron vert du pois (Acyrthosiphon pisum). Ce dernier, de couleur verte à rose, se cache souvent sous les feuilles, dans celles émergentes et plus tard dans les boutons floraux.
Sur féverole, c'est surtout le puceron noir de la fève (Aphis fabae) qui est présent. Il s'agglutine en manchons de plusieurs centimètres sur les tiges. Il est à noter que le puceron vert du pois peut aussi être observé sur la féverole en fin de cycle.

Les pucerons arrivent habituellement vers la floraison. Toutefois, en fonction des conditions climatiques de l'année, leur arrivée peut être plus précoce. Leur nuisibilité ne se limite pas au prélèvement de sève. Ils peuvent aussi transmettre des virus. Ces viroses sont particulièrement pénalisantes lorsque les plantes sont touchées à un stade jeune ou dans une situation de stress. À partir de la floraison, le risque diminue mais il est nécessaire de prendre en compte les dégâts directs liés aux piqûres : avortements de boutons floraux et de jeunes gousses.

## Un test simple pour observer le puceron vert

Le puceron vert du pois n'est pas toujours facile à voir dans la végétation. Sa couleur et sa position le rendent discret. Pour les observer, il suffit de prélever des plantes et de les secouer au-dessus d'une feuille blanche. Les pucerons tombent facilement, ce qui facilite leur observation. Les seuils d'intervention et les produits à appliquer varient selon la culture, le stade et le type de puceron. Attention cependant, avant toute intervention, il convient de rester attentif à la présence d'auxiliaires (coccinelles, syrphes…) qui régulent les populations de pucerons, ainsi qu'à la météo. « Un temps humide n'est pas favorable au développement des pucerons » explique Bastien Remurier. Dans tous les cas, il ne faut pas se précipiter et essayer d'apprécier le risque d'évolution des populations de pucerons.

## Une évolution des solutions disponibles

La campagne 2026 est marquée par l'arrêt de production et la fin de commercialisation des solutions Karaté K et Mavrik Jet (association pirimicarbe et pyréthrinoïde), ce qui va réduire leur disponibilité sur le marché. Le pirimicarbe de ces associations était translaminaire et pouvait agir par vapeur ce qui lui conférait une efficacité sur les pucerons « cachés » même lorsque la végétation était importante. Le flonicamide, substance active des produits TeppekI/Afinto, est également translaminaire et à migration ascendante. Cette molécule peut agir sur les pucerons « cachés » mais sera moins efficace que les solutions à base de pirimicarbe en cas de forte végétation en raison de l'absence d'effet vapeur. À l'inverse, les pyréthrinoïdes ne sont pas translaminaires et ne seront pas efficaces sur les pucerons « cachés ».
En cas d'arrivée précoce des pucerons avant la floraison et de risque de transmission de viroses, il est préférable de limiter le développement des populations avec des pyréthrinoïdes. Cela permettra de conserver TeppekI/Afinto (limité à une seule application) pour les applications plus tardives, sur des infestations fortes ou en cas d'efficacité insuffisante des pyréthrinoïdes. En effet, sur des pois ou lentilles avec une végétation développée, les pyréthrinoïdes sont peu efficaces contre les pucerons dissimulés sous les feuilles ou dans les boutons floraux. C'est le cas aussi sur les manchons de pucerons sur féverole.

Clarisse Guiziou-Jaouen, Terres Inovia



L. Jung / Terres Inovia

Puceron noir de la fève (Aphis fabae).



L. Jung / Terres Inovia

Puceron vert du pois (Acyrthosiphon pisum).

| Stades | Pois | Féverole | Lentille |
|---|---|---|---|
| Levée - 6 feuilles | ≥ 10% plantes avec pucerons **Pyréthrinoïde** | | |
| 6 feuilles - avant début floraison | Si au moins 5-10 pucerons/plante **Pyréthrinoïde** | Si au moins 10% de plantes avec pucerons **Pyréthrinoïde** | |
| | Conserver le flonicamide (TEPPEKI ou AFINTO) pour réintervenir en floraison si efficacité des pyréthrinoïdes insuffisante ou si arrivée durant la floraison | | |
| Début floraison à fin floraison +10-15 jours (2) | Si au moins 20 pucerons/plante **Teppeki ou Afinto** (3) | Si au moins 20% de plantes avec manchons (1) **Teppeki ou Afinto** (3) | Si au moins 2 pucerons/plante **Teppeki ou Afinto** (3) |

(1) On parle de colonie de pucerons à partir d'une dizaine d'individus. Mais lorsque cette colonie grossit et compte plusieurs dizaines ou centaines d'individus accolés sur les tiges et forme une tache noire d'au moins 0,5 cm², on parle de manchon.
(2) Respecter la réglementation sur la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs durant la floraison
(3) Ne pas utiliser d'adjuvant ou d'huile en pois, féverole, lupin et lentille avec Teppeki ou Afinto.

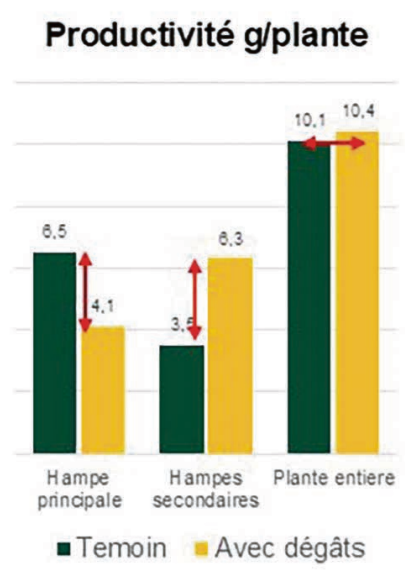
Seuils et solutions selon les stades et la culture contre les pucerons.

# La compensation peut-elle rattraper une floraison perturbée ?

// COLZA

**Après un début de floraison marqué par une succession de conditions climatiques contrastées et des dégâts sur boutons floraux, les capacités de compensation du colza pourront être très variables selon l'état des parcelles. Décryptage des mécanismes en jeu et des situations à potentiel.**

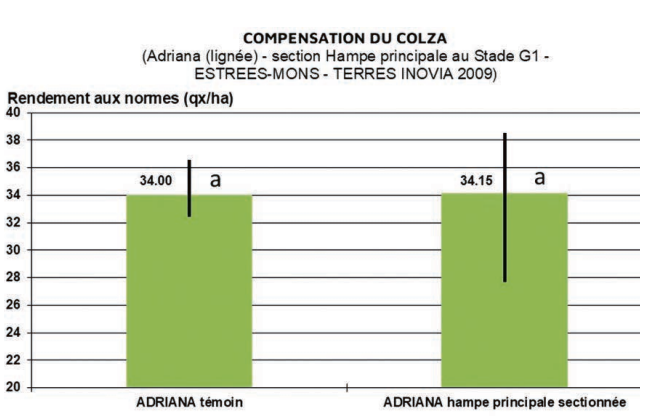
Cette année, la floraison du colza a débuté sous le signe des à-coups climatiques. La douceur hivernale dès fin janvier a accéléré la phénologie plus vite que les capacités d'alimentation des plantes, créant un déséquilibre. Ce dernier a été accentué par d'importantes pertes de biomasse durant l'hiver, un mois de février très humide compliquant les apports d'engrais azotés et limitant l'absorption des plantes, puis un refroidissement fin mars. Autant de facteurs qui perturbent le cycle des plantes, déjà fragilisées par des conditions d'implantation parfois difficiles et diverses pressions de ravageurs.
Dans de nombreuses situations, des dégâts sont observés sur les boutons floraux de la hampe principale. Si le colza est réputé pour ses bonnes capacités de compensation, que peut-on réellement en attendre, et dans quelles conditions ?



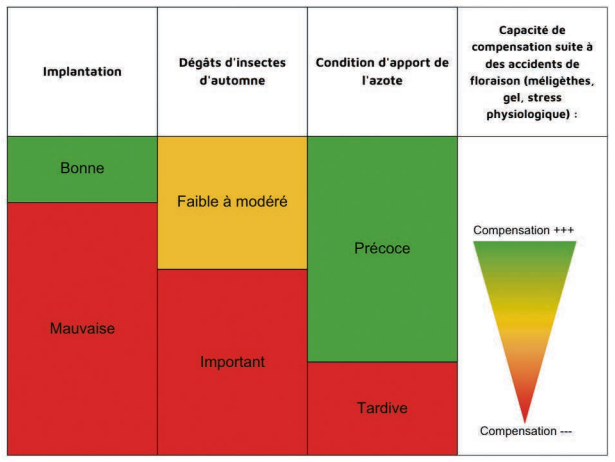

Graphique 1 // Essai avec endommagement artificiel de boutons au stade D2-E

## Comment la plante rattrape les pertes de fleurs ?

Le colza peut rattraper une partie des fleurs avortées, surtout si les pertes surviennent en tout début de floraison. En l'absence d'autres facteurs limitants, la perte totale ou partielle de la hampe principale ou des axes secondaires entraîne une réallocation des assimilats vers les organes fructifères restants.
Cette réorganisation se traduit, à l'échelle de la plante, par un phénomène de compensation permettant de maintenir le rendement (graphique 1 – travaux de J. LERIN, INRA Lusignan). Elle s'appuie notamment sur les ramifications secondaires et tertiaires, qui produisent davantage de siliques ainsi qu'un nombre plus élevé de graines par silique.
Ces mécanismes de compensation ont également été observés en conditions de terrain. Lors d'un essai conduit par Terres Inovia en 2009, malgré des hampes principales sectionnées à G1, le rendement n'en a pas souffert (graphique 2).




Graphique 2 // Des capacités de compensation très contrastées selon les profils de parcelles




Graphique 3 // La différence est non significative.

## Colzas sains et bien alimentés : une compensation efficace

Pour les situations les plus favorables, les parcelles apparaissent saines, sans contrainte majeure. Malgré des pertes parfois visibles de boutons floraux, la floraison se déroule dans de bonnes conditions, en lien avec la précocité variétale et le retour d'un climat plus favorable. Dans ces contextes, les pertes de boutons, qu'elles soient liées aux méligèthes, à des stress physiologiques ou à des épisodes de gel, impressionnent visuellement mais se traduisent rarement par une perte de rendement

## Une compensation incertaine selon l'intensité des stress

À l'inverse, dès que les plantes sont soumises à des facteurs limitants, la capacité de compensation devient plus incertaine et dépend du degré de stress des cultures. Elle reste partielle lorsque les contraintes sont modérées (biomasse limitée, nutrition azotée imparfaite, pression d'insectes d'automne), et devient très réduite dans les situations les plus dégradées (fortes infestations larvaires, système racinaire peu développé, carences marquées), où le potentiel de rendement est déjà largement entamé.
Ces observations offrent un enseignement pour les campagnes futures : la robustesse et la résilience du colza commencent dès l'implantation. Un travail soigné du sol en interculture, permettant de retravailler la structure et d'éviter les tassements, favorise un enracinement profond et solide, condition essentielle pour que le colza supporte mieux les stress tout au long du cycle.

Victoire Lefèvre, Terres Inovia

// TECHNIQUE

89

# Désherbage mécanique, une solution de rattrapage

**La Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé, le 10 avril dernier, une journée dédiée au « désherbage mécanique ». Conseils et témoignages.**

Nous retrouvons Marianne Roisin, conseillère en grandes cultures bios à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au sein de l'exploitation de Jean-Pierre et Aurélien Lemaire. Située à Vermenton, l'exploitation de 180 hectares des deux céréaliers est en conversion biologique depuis 2018, un an après l'installation d'Aurélien, *« qui avait plus d'attirance pour ce type d'agriculture, permettant de ne plus utiliser des produits phytosanitaires »*, commente-t-il. En cette après-midi ensoleillée, c'est Alain Lecat, conseiller machinisme à la Chambre d'agriculture de la Somme qui inaugure cette réunion. Pour ce conseiller, *« aucun matériel n'est la solution pour stopper les adventices »*. Pour pouvoir lutter efficacement, *« il faut jouer avec un ensemble de leviers, connaître au maximum le fonctionnement physiologique des adventices, notamment avec le changement climatique qui altère les habitudes »*. Jean-Pierre, à ses côtés, témoigne de *« la levée précoce des vulpins cette année par rapport à d'habitude »* et du fait qu'avant *« on semait au 15 octobre et que maintenant, nous semons au 11 novembre »*. En s'appuyant sur l'exemple des deux céréaliers, Alain Lecat revient sur les bénéfices qu'apporte le *« désherbage mécanique »* dans les exploitations, et qu'il faut s'appuyer sur quatre leviers (climat, matériel, sol et adventices) pour un désherbage équitable. En diversifiant le matériel utilisé, comme ont fait Jean-Pierre et Aurélien, cela peut *« permettre de trouver le matériel adapté au choix de son système de culture ou encore de son type de sol »*, commente à son tour Marianne Roisin.



Alain Lecat, conseiller en machinisme à la Chambre d'agriculture de la Somme est venu faire une intervention, le 10 avril dernier, sur le désherbage mécanique.



Un second groupe s'est rendu sur les parcelles d'Aurélien et Jean-Pierre Lemaire pour découvrir le matériel utilisé pour « rattraper » ses cultures.

## Travailler davantage les sols

En comparaison au matériel adéquat recommandé, à savoir : les herses étrilles (travail à 100 % de la surface du sol, réglage précis, bien adaptée aux faux semis), les houes rotatives (intervention plus précoce en sol, débit de chantier important), les bineuses (lutte contre les vivaces et adventices, utile en sol battant pour écroûter) et la roto étrille (efficacité et agressivité sur herbe développées), Jean-Pierre et Aurélien Lemaire sont parfaitement dans les clous. Comme pour servir d'exemple, Jean-Pierre ajoute qu'*« il faut bien réfléchir au besoin lorsque l'on investit dans un matériel, car cela a un coût annuel, même si la machine reste sous le hangar »*. En parlant d'investissements, Marianne Roisin en vient à mettre en avant la manière dont on calcule le coût d'une machine, *« basé sur la perte de la valeur de la machine (dépréciation / différent de l'amortissement comptable) »*. Pour Aurélien et Jean-Pierre, les investissements se sont faits au fur et à mesure. Par chance, *« nous avions déjà une roue rotative sur l'exploitation »*, témoigne Jean-Pierre. En testant l'agriculture conventionnelle pendant un an, Aurélien confesse que le facteur déclencheur a été économique. *« Nous utilisions déjà très peu les produits phytosanitaires et en faisant les calculs, cumulant l'engrais et les phytos, nous nous sommes rendu compte que cela nous revenait cher »*, se souvient Aurélien. Depuis la conversion en bio *« nous faisons beaucoup de passages avant semis pour préparer les sols, mais cela fait deux ans que nous n'avons pas utilisé le matériel à des fins de rattrapage »*. Avant de se tourner devant la herse et la houe rotative exposée par la société Feelcrop, les deux agriculteurs conseillent qu'il *« est obligatoire d'avoir du matériel, mais qu'il ne faut pas forcément l'utiliser »*.

**Charlotte Sauvignac**

// BETTERAVES

89

# Une course contre la montre

**Jeudi 16 avril, les planteurs de betteraves se sont réunis dans plusieurs parcelles pour faire le point sur l'actualité syndicale et sur les conditions actuelles de semis.**



Ce jeudi 16 avril, les planteurs betteraviers ont parlé de l'inquiétude de l'arrivée précoce de pucerons.

Avec plus d'une cinquantaine de personnes à leurs côtés, Benoît Yot, directeur de l'Institut technique de la betterave (ITB) et Sébastien Roger, vice-président de la Confédération générale des planteurs de betterave (CGB) Champagne Bourgogne ont lancé la journée par un bref retour sur l'actualité. *« Les températures estivales de ce début avril, bien au-dessus de la normale, ont favorisé l'arrivée massive et précoce des pucerons, vecteurs de la jaunisse virale. Une maladie redoutée par les betteraviers, qui peut détruire jusqu'à 70 % des récoltes »*, annonce le représentant des betteraviers de l'Yonne. Cependant, le syndicat contrebalance sur le fait que la proposition de loi *« Sur-réglementation relative à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques »*, dites Duplomb 2 est de nouveau portée. *« La dernière fois, le Conseil constitutionnel avait expliqué que les usages de produits phytosanitaires n'étaient pas assez contrôlés, notamment en ce qui concerne l'acétamipride et le flupyradifurone. Nous sommes optimistes cette fois-ci. Et nous avons la volonté que la proposition de loi Duplomb soit intégrée dans la loi d'urgence »*, manifeste-t-il. En colère face à la situation de pression des pucerons, il ajoute *« nous n'avons pas peur de dire que l'usage d'acétamipride et de flupyradifurone est une solution entendable par rapport à d'autres produits afin de sauver nos productions de la menace de la jaunisse »*. De son côté, Benoît Yot présente un point sur les marchés. Face à la diminution des surfaces de production de betteraves sucrières à l'échelle européenne, le marché a forcément *« une tendance à la remontée des prix »*. Le marché mondial, a contrario, est « *déficitaire en sucre, ce qui profite aux spéculateurs qui tirent le marché vers le bas »*.

## « On espère être dans une période de bas cycle »

Avant d'aller sur les parcelles des planteurs, Benoît Yot interpelle les agriculteurs sur la remontée *« de court terme »* du marché de l'éthanol. *« Avec l'augmentation du prix du pétrole, le marché de l'éthanol s'embellit. Nous avions des prix à 60 euros l'hectolitre, ce qui revenait à des prix de vente de 24 euros la tonne de betterave. Avec le contexte actuel, le prix de l'hectolitre est à 80 euros, ce qui fait que les betteraves sont au prix de 32 euros/tonne. Cela permet donc de désengorger les sirops stockés »*, analyse-t-il. Cette situation, favorable aux planteurs de betteraves, n'est pourtant que temporaire, car *« les usines tournent avec du pétrole, ce qui plombe le coût industriel que nous avons dans la transformation. On espère donc que nos coopératives ont pris de l'avance dans leurs stocks pour éviter que nous sentions les effets du contexte rapidement »*. Après 500 mètres de marche, nous retrouvons Pierre Houdmon, responsable régional Île-de-France/Yonne de l'ITB pour un point sur les cultures. Avec deux périodes ciblées de semis, du 5 au 10 mars et du 18 au 24 mars, Pierre Houdmon revient sur le fait que *« c'est un moment crucial pour la suite de la production, surtout avec l'arrivée précoce des pucerons verts »*. Sur la première période, 20 % à 30 % de planteurs ont semé et ont observé des *« levées longues »*, notamment *« à cause des déficits de température, de la pluie et des giboulées observées »*. Beaucoup d'entre eux *« étaient inquiets, mais à ce jour les betteraves sucrières ont deux feuilles et les planteurs concernés pourront commencer à utiliser des produits dès la semaine prochaine, sans pour autant, griller toutes leurs cartouches »*. La seconde période de semis s'est étalée entre deux périodes, du 23 au 25 mars, témoignant d'une *« levée compliquée »* et du 18 au 21 mars observant une *« levée très homogène »*. Pour les aider à produire des betteraves *« de belles qualités »*, les planteurs attendent la pluie avec impatience. Avant de reprendre la route pour de nouvelles observations, Sébastien Roger confie que l'arrivée des pucerons, deux à trois semaines plus tôt que les durées prévues habituellement, *« nous questionne sur le fait d'utiliser des produits phytosanitaires sur une période plus longue. À ce stade, elles sont encore petites, pas très développées et cela peut être plus dévastateur pour nos récoltes »*.

**Charlotte Sauvignac**

// ENVIRONNEMENT

# Agriculture et qualité de l'air : le défi de la réduction d'ammoniac

**Le projet PartN'air a pour objectif de travailler sur la qualité de l'air en lien avec l'agriculture. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or y participe, en travaillant notamment sur la réduction des émissions d'ammoniac.**

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or participe au projet PartN'air, dont l'objectif est de travailler sur la qualité de l'air en lien avec l'agriculture et notamment sur les réductions d'émission d'ammoniac. Ce projet est mis en place dans le cadre d'un appel à projets national de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il est réalisé en partenariat avec l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et d'autres Chambres d'agriculture de la Région (Haute-Saône, Jura, Yonne et BFC). Ce projet s'étale sur une durée de 2 ans et demi, et il mobilise aussi le Réseau pathologies respiratoires agricoles national (Repran). En BFC, le secteur agricole est responsable de 98 % des émissions d'ammoniac (NH3).

## Des enjeux de santé, d'environnement et d'économie

Bien que ce gaz ne soit pas un gaz à effet de serre direct, il joue un rôle majeur dans la pollution atmosphérique en tant que précurseur de particules fines (PM2,5 et PM10) et cause des dommages environnementaux tels que l'acidification des sols et la perte de biodiversité.

L'ammoniac représente un risque sanitaire direct pour les agriculteurs, avec 5 à 10 % d'entre eux présentant des pathologies respiratoires. Sur le plan environnemental, ses retombées perturbent la croissance des végétaux et la santé des forêts. Enfin, chaque tonne d'ammoniac évaporée est une perte financière sèche : en BFC, les 39 000 tonnes volatilisées chaque année représentent l'équivalent de près de 96 000 tonnes d'ammonitrate perdues pour les cultures. La volatilisation de l'ammoniac (NH3) dépend de :
- la nature et de la composition de l'effluent,
- la dose et des techniques d'épandage,
- des conditions météorologiques,
- des propriétés du sol ainsi que du couvert végétal.

Il existe trois leviers d'action majeurs :

**1 L'Épandage : une question de matériel et de condition d'épandage**

L'épandage des effluents et des engrais minéraux est le premier poste d'émission.

Le matériel : Remplacer les buses palettes par des pendillards ou des enfouisseurs permet de réduire les pertes d'azote de 20 % à 5 % (contre 50 % avec une buse classique).

La rapidité : Un fumier enfoui dans l'heure suivant l'épandage émet deux fois moins d'ammoniac qu'un enfouissement après 12 heures. L'idéal est d'intervenir sous 4 à 6 heures.

La météo : Privilégier des conditions de faible vent, des températures modérées (moins de 30 °C) et une humidité élevée, idéalement juste avant une pluie.

**2 Le stockage : couvrir pour conserver**

Le stockage des déjections représente 20 % des émissions nationales.

Couvertures de fosses : L'installation d'une couverture (artificielle ou via une croûte naturelle de paille) réduit la volatilisation de 40 % à 80 %.

Solutions innovantes : Des systèmes comme « Nénufar » permettent non seulement de couvrir la fosse, mais aussi de capter le biogaz pour produire de la chaleur ou de l'électricité.

**3 Fertilisation minérale : bien choisir sa forme d'azote**

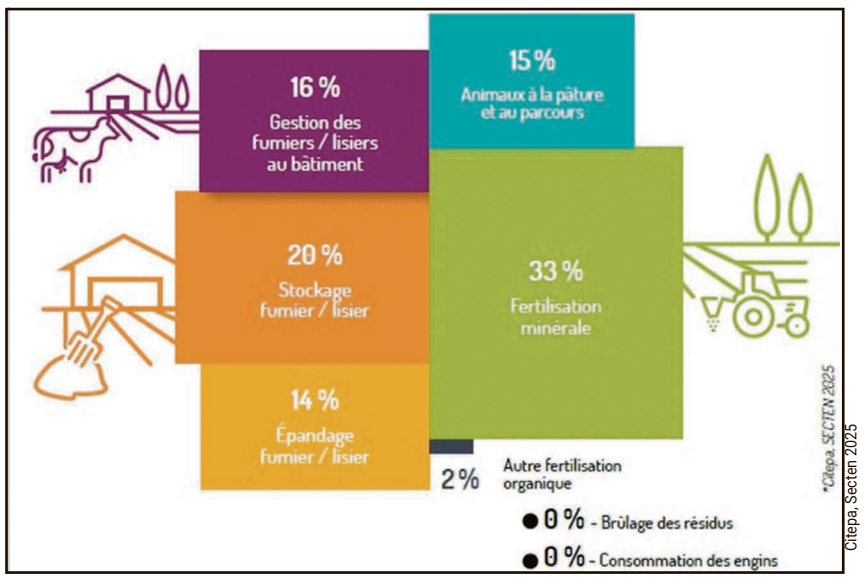
Les engrais de synthèse représentent 33 % des émissions d'ammoniac.

Priorité à l'ammonitrate : Moins volatile que l'urée ou la solution azotée, l'ammonitrate offre souvent une meilleure rentabilité économique et agronomique malgré un coût d'achat initial parfois plus élevé.

Pilotage de précision : L'utilisation d'Outils d'aide à la décision (OAD) permet de fractionner les apports et de les ajuster strictement aux besoins réels de la plante.

Diversifier la rotation : Introduire des cultures bas niveaux d'intrants pour réduire les apports à l'échelle de la rotation, et donc réduire les risques d'émission ; une luzerne de 2 ans peut restituer jusqu'à 200 kg d'azote les 4 années suivantes (40 % en N1, 25 % en N2 et N3 et 10 % en N4, une prairie avec plus de 20 % de légumineuses permet de faire l'impasse sur la fertilisation azotée).

En conclusion, la réduction de l'ammoniac repose sur des règles d'or simples : ajuster les doses, choisir les bonnes formes d'azote, enfouir rapidement, diversifier les rotations avec des cultures à bas niveaux d'intrants, utiliser des OAD et moderniser les équipements. Pour soutenir ces changements, des aides à l'investissement (via l'Ademe ou les régions) permettent de financer de 30 % à 50 % du matériel performant.




**Répartition des émissions d'ammoniac liées à l'agriculture.**

Charlène Cremoux,
Chambre d'agriculture de Côte d'Or

// DÉSHERBAGE

# Un outil pour évaluer l'efficacité des traitements

**La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or lance Grami'Résist, une prestation d'analyse de résistances des principales graminées un peu trop présentes. La vision apportée permettra aux agriculteurs qui y auront recours de mieux cibler les herbicides à utiliser.**

Le service Productions végétales de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or lance une nouvelle offre de service nommée Grami'Résist qui est dédiée à l'analyse de la résistance des graminées aux herbicides. C'est la conséquence du constat que les agriculteurs sont de plus en plus confrontés à des problèmes de graminées (vulpin et ray-grass notamment). *« Bien souvent,* précise Arnaud Pillier, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *les agriculteurs utilisent des produits pour lutter contre ces graminées et constatent des échecs dont ils ne comprennent pas toujours l'origine (conditions météo ? stades des plantes ? résistance aux produits ?) Face à cela, Grami'Résist propose une solution permettant aux agriculteurs d'analyser des graminées prélevées dans leurs parcelles, dans le but de connaître et mieux comprendre leur niveau de résistance ».*

## Kit de collecte des graines

L'offre s'organise autour d'un contrat liant l'agriculteur à la Chambre d'agriculture : on confie à l'agriculteur un kit de collecte qui lui permet de procéder au prélèvement des graines dans les parcelles, lorsqu'elles sont à maturité. Ce kit est accompagné d'instructions précises afin de constituer un échantillon exploitable par le laboratoire en charge des analyses : Agris 42 basé à Stuttgart, en Allemagne et expert en matière de résistance aux herbicides. L'agriculteur aura tout l'été pour renvoyer le fruit de sa collecte au laboratoire. Ce dernier va d'abord placer les graines dans une chambre froide afin de lever leur dormance, puis dans des terrines pour qu'elles germent. Dans une troisième étape, il va pulvériser dessus les produits qui auront été choisis pour le test. *« Ces opérations,* précise Arnaud Pillier, *sont effectuées sur la période d'automne et les résultats seront communiqués en fin d'année ou début 2027. »*

Deux formules sont proposées :
– un premier module comportant huit tests de résistance avec les produits utilisés sur céréales
– un second module comprend ces mêmes huit tests auxquels s'ajoutent six tests sur des matières actives utilisées sur les oléagineux

## Mise en perspectives

La Chambre va proposer aux agriculteurs une restitution des résultats obtenus, soit en groupe (dans le cadre de formations Vivéa), soit de manière individuelle. Ces résultats leur permettront d'avoir un aperçu de l'efficacité des produits avec des niveaux aisément identifiables par un code couleur vert, jaune ou rouge. *« Nous proposons d'aller plus loin que la simple lecture des résultats,* ajoute Arnaud Pillier. *Le but c'est de permettre à un agriculteur de ne pas continuer à dépenser pour un produit qui n'a pas d'efficacité suffisante, et de réfléchir à une stratégie globale de désherbage. »* Il faut aussi se garder de tirer des conclusions trop générales de ces analyses. C'est pourquoi le regard des techniciens de la Chambre, en supplément de l'analyse fournie par le laboratoire, permettra de nuancer les résultats obtenus et de les mettre en perspectives, en fonction de la configuration de la parcelle, de son historique et des pratiques de désherbage, etc.

| | |
|---|---|
| MODULE 1 (8 tests) | Mésosulfuron *(15g/ha)*, iodosulfuron *(3g/ha)* : ATLANTIS PRO 1,5L/ha |
| | Pyroxulam *(19g/ha)* : ABAK 0,25L/ha ou GYGA 0,265L/ha |
| | Clodinafop *(60g/ha)* : CELIO 0,6L/ha |
| | Pinoxaden *(60g/ha)* : AXIAL PRATIC 1,2L/ha |
| | Prosulfocarbe *(2400g/ha)* : DEFI 3L/ha |
| | Chlortoluron *(1800g/ha)* : SHVAT 3,6L/ha |
| Module 2 (14 tests) | Pendiméthaline *(1000g/ha)* : PROWL 400 2,5L/ha |
| | Aclonifen *(500g/ha)* + DFF *(100g/ha)* : MATENO DUO 1,2L/ha |
| | Napropamide *(1260g/ha)* : COLZAMID / DEVRINOL 450SC 2,8L/ha |
| | Métazachlore *(750g/ha)* : BUTISAN S 1,5L/ha |
| | Cléthodime *(120g/ha)* : EXOCET / CENTURION 0,5L/ha |
| | Propyzamide *(750g/ha)* : KERB FLO 1,875L/ha |
| | Glyphosate (1080g) : 3L/ha de 360g/L |
| | Dmtap *(1008g/ha)* : ISARD 1,4L/ha |

**Ce tableau détaille les deux formules d'analyses proposées dans le cadre de la prestation Grami'Résist.**

Tarifs des analyses de résistance :
– Module 1 (8 tests) : 227 euros pour les adhérents au pack technique de la Chambre / 286 euros pour les non-adhérents.
– Module 2 (14 tests) : 423 euros pour les adhérents / 532 euros pour les non-adhérents.
– Restitution des résultats en groupe (Vivea) : 50 euros
– Restitution individuelle : 100 euros.

Berty Robert

*Renseignements Arnaud Pillier : 06 87 76 30 98 / arnaud.pillier@cote-dor.chambagri.fr ou Céline France : 06 07 62 80 61 / celine.france@cote-dor.chambagri.fr*

ÉLEVAGE

// FÊTE DU BŒUF

# 21 Le Gaec de Pensière voit triple

**L'élevage d'Alligny-en-Morvan a remporté trois des neuf grands prix mis en jeu samedi dernier à Créancey.**



David Gérard a vendu ses trois bovins primés à la boucherie Carnésien, d'Is-sur-Tille.



Le grand prix d'honneur génisse a été remporté par le Gaec Loiseau. Une belle photo de famille prise avec les représentants de Carrefour Contact Créancey, qui ont acheté l'animal. La marque « Le local, c'est génial », développée depuis 4 ans par Gautier et Flora Loiseau, prend ici tout son sens, comme l'expliquent les éleveurs : *« Nos bovins naissent, sont élevés et engraissés à Meilly, à 5km d'ici. L'un d'eux est donc vendu aujourd'hui à Créancey, pour rejoindre les rayons de Carrefour qui sont à 500 mètres ! On ne peut pas faire mieux en termes de local. Et la qualité va avec puisqu'il s'agit de la deuxième meilleure génisse charolaise du concours »*.



Le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois (meilleure génisse charolaise du concours) pour Alexandre Lorre, de Sardy-lès-Épiry (58).



Première sortie en concours, première Fête du Bœuf et grand prix d'honneur direct ! Très belle performance réalisée par Evan Renevier, éleveur de 80 brebis charollaises à Crépand depuis 2021.

Un article de journal débute souvent par un fait particulier ou un événement sortant du lot. En arrivant le 18 avril à la Fête du Bœuf, nous n'avons pas mis longtemps à trouver ce par quoi nous allions commencer ! Le Gaec de Pensière nous a rendu la tâche facile avec sa performance XXL : trois des neuf grands prix dans son escarcelle ! Nous n'avons pas *« épluché »* les anciens palmarès mais, sauf erreur de notre part, cela doit être inédit. L'éleveur David Gérard nous apprend que ses trois bovins ont été vendus à la boucherie Carnésien d'Is-sur-Tille. La meilleure culard charolaise du concours ainsi que les deux meilleurs mâles charolais, dont le prestigieux prix Vallée, composent ce lot. Le Nivernais de 38 ans, qui participe régulièrement à la Fête du Bœuf, avait déjà fait un doublé à Créancey mais jamais de triplé. Vous le verrez aussi en photos et dans le palmarès, d'autres éleveurs ont su tirer leur épingle du jeu.



André Léger (Villargoix) ici avec ses enfants Bastien et Camille, remporte l'un des trois prix signes officiels de qualité et d'origine de ce concours.

## Moins d'animaux

Cette édition aura aussi été marquée par une baisse de participation, à l'image de tous les autres concours d'animaux de boucherie. Jean-Louis Brazey, président de l'association organisatrice, nous dit un mot sur le sujet : *« Nous avons 30 bovins en moins par rapport à l'an passé… Le maigre se vend bien et cela se répercute sur les animaux engraissés. Les petites génisses qui partent à un an, nous ne les retrouvons pas à trois ans pour faire de la viande. Nous aurons très certainement une nouvelle baisse de participation l'an prochain, vu que les laitonnes se sont bien vendues à partir de l'automne 2024 »*. En termes de succès populaire, rien à dire, la Fête du bœuf a encore tenu son rang avec exactement 448 repas servis par le Dauphiné au déjeuner.

AG



Nous étions allés le voir pour annoncer cette édition : Pascal Poillot, éleveur à Sussey, décroche un nouveau grand prix après celui de 2025. Cette fois-ci, il s'agit du super prix du jury, récompensant *« l'animal toutes catégories, toutes races, choisi par les membres de la commission »*. Ses deux autres génisses remportent un prix d'honneur et un premier prix.

## Palmarès

**Bovins**
**Grands prix**
**Excellence femelle, prix Vallée et bœuf : Gaec de Pensière. Ville de Pouilly-en-Auxois : SARL Lorre Alexandre. Vaches : Gaec Laupretre (Dompierre-sous-Sanvignes, 71). Jury : Pascal Poillot. Championnat : EARL Jacquenet (Uncey-de-Franc). Génisse : Gaec Loiseau. Culard : Gaec du Montceau (Savigny-en-Terre-plaine, 89).**
**Prix signe officiel de qualité et d'origine : Jordan Corniaux (Saint-Martin-de-Commune, 71), André Léger, Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey).**
**Prix naisseur : Gaec de Lys (Sassangy, 71), Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines, 71), Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay)**
**Prix d'honneur**
**Génisses culardes charolaises 3 ans : Pascal Poillot, Gaec du Puiset (Magnien), génisses culardes charolaise 4 ans : SCEA Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71), génisses charolaises 3 ans : Gaec du Puiset, Julien Gaunet (2, Créancey), Gaec de Lys, Jordan Corniaux, SCEA Brazey, génisses charolaises 4 ans et plus : Pascal Poillot, vaches charolaises : Loïc Bretigny (2), Gaec Laupretre, vaches blanc bleu : EARL Jacquenet, vaches autres races : Gaec de l'Arconce (Varenne-l'Arconce, 71), Pierre Desloire (Maligny),**
**Ovins**
**Grands prix d'honneur : Gaec des Chaumes (Marcheseuil), Evan Renevier, EARL du Pré du Moulin (Mesvres, 71), prix d'honneur : Régis Rémont (Saint-Symphorien-de-Marmagne, 71), Gaec du Montceau, EARL du Pré du Moulin, Benjamin Fernandes (Toulon-sur-Arroux, 71), premiers prix : Régis Rémont, Julien Pané (Dampierre-en-Montagne), Gaec des Chaumes, Evan Renevier, Benjamin Fernandes.**




La terre, les cultures, les hommes : **explorez l'univers agricole à travers nos articles.**

Bienvenue sur notre site **www.agribourgogne.fr**

Terres de Bourgogne

ÉLEVAGE

// MISE À L'HERBE

# Allez zou, dehors

**Deux jeunes éleveurs de la vallée de l'Ouche évoquent la mise à l'herbe de leurs bovins.**



Rémy Doyer, de Chaudenay-la-Ville, a désormais lâché la quasi-totalité de ses animaux.

C'est le travail des derniers jours, des jours actuels et même des jours à venir. La mise à l'herbe, c'est en ce moment dans la région. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le *« pic d'activité »* n'était pas encore atteint, il le sera très certainement le jour de la sortie de ce journal. À Chaudenay-la-Ville, Rémy Doyer et ses parents ont commencé à lâcher dès le 20 mars, comme à leurs habitudes. En début de semaine dernière, un tiers des 250 têtes de l'exploitation étaient déjà au grand air. Tout allait très vite s'enchaîner, à tel point que l'opération devrait être terminée ce vendredi 24 avril. *« Pour 17 de nos vaches, il n'y a pas eu à les sortir puisqu'elles ont passé l'hiver dehors ! Elles n'ont pas l'air de s'en plaindre. Leur état est supérieur à celles qui étaient en stabulation. Le foin à volonté et surtout les premières pousses d'herbe, leur ont fait du bien »*, fait remarquer le jeune homme de 20 ans, apprenti en bac pro à la MFR de Pouilly-en-Auxois.

Ces derniers jours, David, Sarah et Rémy Doyer n'ont cessé de faire des va-et-vient dans leur douzaine de prés. *« Il nous faut généralement 10 à 12 jours pour sortir tout le monde. Cela se fait progressivement, selon les catégories d'animaux. Une chose est sûre : les vaches sont bien mieux dehors »*, ajoute celui qui rejoindra la ferme aussitôt après le bac. Rémy Doyer préfère lui aussi le travail à l'extérieur. *« La belle saison reprend, c'est quand même plus sympa que d'être sous les bâtiments… Nos tâches ne sont plus les mêmes : la surveillance demande beaucoup plus de temps, mais le nourrissage est moins important. Du moins, les premiers mois, car une sécheresse peut vite arriver, avec toutes les complications que cela peut engendrer »*.

## Un hiver délicat

Le futur installé (la création d'un atelier de taurillons est en réflexion) dresse un bilan mitigé de l'hivernage à Chaudenay. *« Mitigé, voire un peu compliqué ! Tout d'abord, nous avons beaucoup de retard dans les vêlages. Aujourd'hui* (lundi 13 avril, ndlr), *nous attendons encore 18 veaux, sur la centaine de vêlages que nous avons chaque hiver. En temps normal, tout est fini ou presque à cette date. Au printemps dernier, nous avions mis 15 vaches échographiées pleines dans un pré : seules cinq d'entre elles ont fait un veau, la FCO était passée par là… Et cet hiver, nous avons perdu 11 veaux, dont 7 à cause de cette même maladie »*.

## Cap à Bessey

Allons rendre une petite visite à un autre jeune du canton de Bligny-sur-Ouche, Adrien Parigot, salarié sur le Gaec familial à Bessey-en-Chaume : *« Pour ma part, j'ai arrêté le BTS à la MFR de Pouilly-en-Auxois en cours de route, j'avais trop envie de travailler ici ! Rejoindre la ferme, c'était signé dès ma naissance… J'ai également un contrat tesa d'une journée par semaine dans une autre exploitation »*. Ce jeune homme qui fêtera ses 20 ans ce dimanche nous présente le troupeau dont il est en charge avec Vincent, son père et Frédéric, son oncle : *« nous avons 170 vêlages, majoritairement en charolais mais aussi avec des vaches limousines, de plus en plus nombreuses dans le cheptel, environ 20 % aujourd'hui. La mise à l'herbe, nous la débutons généralement autour du 10 avril, mais nous avons pris un peu de retard à cause de travaux de clôtures. Nous avons aussi passé l'épareuse jusqu'à la date limite. Nous sommes aujourd'hui le 13 avril, je pense que les premières bêtes seront lâchées dans quelques jours car la météo s'annonce favorable. Tous les bovins seront au pré autour du 1er mai, sauf la centaine que nous engraissons en bâtiment »*.

## Également des pépins

Adrien Parigot signale lui aussi des problèmes liés à la FCO : *« l'hiver 2024-2025, tout s'était très bien passé chez nous mais là, nous avons trinqué. Il va nous manquer entre 20 et 30 veaux. Il y a tout eu en termes de problèmes : des vaches vides, des avortements, des veaux morts à la naissance ou quelques jours plus tard. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas dans le secteur. Je pense notamment à mon ancien patron qui a 140 vêlages et qui n'est même pas sûr d'arriver à 100 veaux cette année »*. Hormis ça, tout va plutôt bien et la mise à l'herbe est vécue par tout le monde comme un *« soulagement »* : *« personnellement, je préfère voir nos bêtes pâturer dans nos prairies ! Et même elles seront bien mieux, elles ont hâte de sortir quand elles voient les rayons du soleil passer par la porte de la stabulation »*.

AG



Adrien Parigot et les membres de sa famille s'apprêtaient à lâcher 440 animaux la semaine dernière dans le secteur de Bessey-en-Chaume. Un travail qui devrait les monopoliser jusqu'au 1er mai.

// TRAITS AUXOIS

# Incessamment sous peu

**Cinq poulinages sont imminents à Perrigny-lès-Dijon, dans l'élevage de Cyrille Decosne.**

Certains ont eu lieu en mars, voire fin février. Pour les plus tardifs, ce sera peut-être en juillet, mais le *« gros »* des poulinages, en Trait Auxois, c'est maintenant. En débarquant dans la cour de ferme de Cyrille Decosne, la semaine dernière à Perrigny-lès-Dijon, nous nous attendions à voir au moins un poulain. Que nenni ! *« Désolé, il n'y a encore rien pour le moment »*, nous apprend l'éleveur de 52 ans. *« Cinq de mes juments sont pleines, l'une d'elles est arrivée à terme le 11 avril mais l'animal peut porter son petit encore un mois, voire exceptionnellement 40 jours après cette date. Il faudra donc repasser ! »*.

## Pour le maintien de la race

À défaut d'un carnet rose, nous poursuivons l'entrevue avec ce propriétaire de 15 chevaux. Cinq poulinages : c'est généralement le *« score »* annuel de Cyrille Decosne. Comme tous les éleveurs de Traits Auxois, celui-ci attache une très grande importance aux naissances : *« nous œuvrons tous, à notre échelle, au maintien de cette race à faible effectif. L'an passé, il y a eu moins de 90 poulains et pouliches, cela doit être le plus bas niveau jamais enregistré, donc rien n'est évident. Chaque éleveur Trait Auxois est donc d'autant plus important. Personne ne doit être mis de côté, nous devons tout faire pour garder un nombre de poulinages le plus élevé possible »*. Ses cinq futurs *« petits »* ont-ils déjà un petit nom réservé ? *« Non ! »*, répond l'éleveur, qui ne fait son choix qu'une fois le poulinage réalisé. *« Peut-être par superstition, je ne les cherche pas avant. Quand on prévoit des choses à l'avance, rien ne se passe comme prévu. Il m'est déjà arrivé des pépins, comme il y a deux ans, avec un étalon qui n'avait pas donné satisfaction »*.

## Une grande passion

Cyrille Decosne a cette année une entière confiance en son nouveau reproducteur, Lover d'Huilly, qui a sailli les cinq juments précédemment évoquées. *« Je l'avais acheté juste après le sevrage à Florian et Léane Bizouard. Il a déjà eu plusieurs très belles pouliches, dont certaines ont été valorisées à l'étranger. Lover avait même décroché les championnats jeunes et adultes à Semur en 2023 et 2025 »*.

Cyrille Decosne nous informe *« ne rien gagner »* avec ses quinze Traits Auxois. *« Je ne perds pas d'argent non plus, je fais en sorte d'être à l'équilibre. Cet élevage est avant toute chose une grande passion pour moi. Quelques belles ventes me permettent de combler les frais que l'activité engendre. Rien n'est toutefois garanti : si la viande se vendait très bien en 2022, ce n'est plus le cas aujourd'hui »*. D'où vient cette passion ? Notre interlocuteur réfléchit et partage son *« passé »* : *« en tout cas, cela ne vient pas de mes parents qui n'avaient pas de chevaux. J'ai été apprenti puis salarié à l'Abbaye de Cîteaux à partir de 1989. À l'époque, nous avions l'habitude de broyer 60 ha de refus derrière les vaches montbéliardes. Un frère de l'Abbaye avait émis l'hypothèse d'acquérir des chevaux pour valoriser ces parcelles en question. L'idée d'en avoir pour moi-même est un peu venue de là ! Aussi et surtout : par la suite, j'ai longtemps côtoyé un marchand de chevaux, c'est surtout lui qui m'a transmis la passion. J'ai débuté l'élevage avec des Comtois, je suis même monté à 12 animaux ! Quand j'étais jeune, j'allais très régulièrement à la Saint-Martin où il y avait des Traits Auxois des familles Bizouard et Dupaquier. J'ai changé de race et j'ai acheté mes deux premiers Auxois chez eux en 1996. Je me suis installé agriculteur en 2000 à Perrigny et depuis, j'ai développé mon cheptel »*. Le Côte-d'orien termine la rencontre en informant la tenue de l'assemblée générale de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois ce samedi 25 avril, à Pouilly-en-Auxois.

AG



Heike, 10 ans, était à terme depuis quatre jours lors de cette photo, prise le 15 avril.

DIVERSIFICATION

// FROMAGE SOUMAINTRAIN

# Une histoire de famille

**Cette année 2026 signe les 10 ans d'existence de l'association de défense et de promotion du fromage soumaintrain. L'occasion d'aller à la rencontre d'un producteur historique de soumaintrain : le Gaec Gillot.**

En arrivant dans les rues du village de Beugnon, sous un beau soleil on trouve Philippe Gillot, éleveur laitier, qui s'occupe de ses vaches mises au pré juste en face de son exploitation. Éleveur depuis des générations, le métier s'est transmis *« comme une évidence »*, commente-t-il. Installé en 1988 sur la ferme familiale, il débute, avec 45 hectares *« à l'époque, afin de pouvoir s'installer en toute sécurité »*. Quelques années plus tard, Philippe Gillot investit dans un bâtiment pour *« améliorer le travail, faire plus de vente directe et produire plus »*. Accompagné par son père à ses débuts, Philippe confie que *« nous avons toujours voulu utiliser une partie de la production laitière pour la transformation en fromage, yaourt, crème fraîche, etc. ». « Je me souviens encore que ma grand-mère et mon père partaient en calèche vendre leurs fromages sur le marché »*, se remémore-t-il, sauf qu'à la retraite de sa grand-mère, *« mon père a suspendu la transformation »*. Au retour de son service militaire, père et fils ont donc relancé l'activité de transformation, dans un premier temps, *« à titre expérimental ». « Nous avions monté un comité de cinq producteurs »*, se souvient-il, avant que *« nous rejoignions l'association de défense et de promotion du fromage soumaintrain »*. En parallèle de son élevage laitier, il reprend également un poulailler Duc en 2009, *« facile à reprendre, car quasiment tout est automatique, et cela me permet d'apporter une diversification à ma ferme »*. En 2018, Philippe Gillot reprend deux exploitations d'agriculteurs *« qui allaient partir en retraite »* et cette situation, vécue *« comme une opportunité »* lui permet de s'agrandir, petit à petit, pour atteindre à ce jour, 270 hectares.

## Produire des fromages sous appellation

Tout se facilite, lorsqu'en 2021 ses deux enfants, Thomas et Émilien s'installent à leur tour, sur la ferme familiale, devenant donc un Gaec. Chacun a sa spécialité, pour Émilien *« c'est la transformation laitière qui lui plaît »* et pour Thomas *« l'élevage a toujours fait partie de lui »*. Lorsqu'il s'associe avec ses enfants, la structure prend un tournant. *« Depuis mon installation, nous avions des vaches prim'holstein et quelques montbéliardes. Depuis que Thomas est arrivé, nous avons au total soixante-cinq vaches à l'année, en comptant une vingtaine de montbéliardes »*, liste-t-il. Son autre fils, Émilien, a porté toute la partie *« transformation fromagère »* et ils ont même *« intégré l'appellation Chaource l'année dernière »*. À ce jour, le Gaec compte six salariés dédiés à la production de fromages soumaintrain, chaource, petit beugnon et autre. En intégrant progressivement des salariés, *« nous avons refait à neuf notre fromagerie pour que nos salariés et pour que notre volonté d'augmentation de production soit réalisable »*. Cette partie-là de l'exploitation concerne donc 2/3 de la production laitière, soit 250 000 litres de lait, tandis que l'autre partie est vendue à la fromagerie Lincet. Au total, 600 000 litres de lait sont produits à l'année. Toutefois, Philippe Gillot, explique que seulement *« 20 000 litres sont utilisés pour la production de soumaintrain à l'année, contrairement au chaource, ou ce sont 34 000 litres qui sont utilisés »*. Ce choix s'explique par le fait *« que le chaource est très vendeur, très crémeux et qu'il répond à la demande du consommateur »*. Quant à la production, près de 8 000 yaourts sont produits chaque semaine. À ce jour, le Gaec Gillot détient une boutique, mais vend également au sein de boutiques spécialisées (crémerie, fromagerie), de boutiques, de restaurants, ou encore de collectivités territoriales.



**Pendant que son frère et son père s'occupent de l'élevage de vaches, Émilien supervise et produit des fromages de différentes appellations, dont le Soumaintrain.**

Charlotte Sauvignac

// AVICULTURE

# Région en déficit, opportunités à saisir…

**Avec une consommation en hausse et un déficit structurel de production, la filière avicole offre des perspectives de développement en Bourgogne Franche-Comté. Des projets émergent, notamment en volailles de chair et en œufs, avec des débouchés attrayants.**



**L'élevage de volailles est une voie de diversification prometteuse mais qui réclame de la rigueur, notamment sur le plan sanitaire.**

Avec 31,7 kg consommés par habitant et par an, la volaille est devenue la première viande consommée en France, en progression de 15 % en vingt ans. Mais derrière cette dynamique, la production nationale est en repli : *« Alors que la France était exportatrice nette de volaille en 1995, plus d'un poulet de chair sur deux est importé actuellement, principalement pour l'industrie agroalimentaire et la restauration hors domicile – qui ne respecte pas l'obligation d'affichage de l'origine des produits »*, rappelle Samuel Jannerot, chargé de mission viandes blanches à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Dans ce contexte, les opportunités de développement sont bien réelles, avec un indice synthétique de l'Institut technique des filières avicoles (Itavi) (charges opérationnelles) économiquement favorable, et un marché porteur. *« Tous les opérateurs de la volaille de chair sont preneurs de nouveaux projets ou de développement de l'existant »*, insiste-t-il. Une tendance qui se vérifie aussi en filière ponte, où l'autonomie française recule, bien que *« dans une moindre mesure »*.

## Une dynamique timide

En BFC, la production de volailles reste limitée, avec seulement 640 ateliers de plus de 200 têtes, la plupart situés dans les départements bourguignons (l'Yonne en tête, suivie par la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or). La faible densité à l'est de la Saône s'explique en partie par l'histoire des filières et la localisation des outils d'abattage. La dynamique est toutefois enclenchée. *« On est sur un palier, avec 70 projets en cours d'émergence »*, souligne le technicien avicole de la Chambre régionale d'agriculture. Début 2025, à peine une trentaine de projets étaient recensés. À l'horizon 2035, la filière nationale estime à 2 200 le nombre de nouveaux poulaillers à construire, dont près de 500 en label rouge. La déclinaison régionale prévoit 277 bâtiments supplémentaires, dont 170 en volailles de chair et 57 en poules pondeuses. *« Ce sont des projets à environ 1 million d'euros »*, précise Samuel Jannerot. Sur le plan économique, les références régionales indiquent un équilibre possible. *« Avec un poulailler de 1 800 m² : on peut tirer un SMIC »*, avance le technicien, tout en relativisant : *« 800 000 euros d'investissement pour tirer un SMIC, ça ne fait pas rêver… mais ce n'est pas un temps plein. Bien qu'il s'agisse d'un métier pointu et exigeant, avec une astreinte quotidienne et de la vigilance, ça laisse de la place pour d'autres activités. Ça peut venir conforter économiquement une exploitation de polyculture-élevage qui emploie plusieurs unités de main-d'œuvre. »* La production avicole présente en effet un intérêt en diversification, notamment dans les exploitations céréalières, en viande bovine ou laitière. *« Le déclin de l'élevage bovin est partiellement compensé par l'essor de la poule pondeuse »*, observe la filière. Les débouchés, eux, ne manquent pas. *« Compte tenu du déficit structurel, il n'y a pas de problème de commercialisation »*, assurent les opérateurs, même si la concurrence des importations reste une réalité.

## Vigilance à anticiper

Ces projets nécessitent une préparation rigoureuse. Acceptabilité locale, contraintes réglementaires, biosécurité ou encore choix des partenaires (notamment quand on opte pour une formule intégrée, en filière longue) sont autant d'étapes clés. *« En phase de réflexion initiale, il faut rencontrer d'autres éleveurs et comparer les contrats »*, recommande le conseiller. La gestion sanitaire est également jugée « primordiale », dans un contexte de risques accrus (influenza aviaire, salmonelles). Enfin, la réussite passe aussi par l'accompagnement technique et financier, avec des aides possibles via le Plan stratégique national (PSN), aides pouvant atteindre 30 % et davantage selon des critères bien précis (jeune installé, filière sous signe de qualité…) Dans un contexte porteur, la filière avicole apparaît comme une piste crédible pour diversifier l'agriculture régionale et contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire nationale… à condition de structurer durablement les projets. *« Nous sommes prêts à accompagner les porteurs de projets qui le souhaitent, en leur proposant des formations adaptées, et en jouant la carte de la mutualisation au niveau régional, afin de leur permettre de visiter des élevages en activité, de rencontrer d'autres acteurs tels que des intégrateurs et des organisations d'éleveurs »*, conclut Michaël Muhlematter, le président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône, qui organisait une réunion sur ce thème le 9 avril.

Alexandre Coronel

// CAVB

21

# Consolider la filière dans une incertitude permanente

**En tirant le bilan de l'année 2025, la Confédération des appellations et vignerons bourguignons (CAVB) a dressé le portrait d'une filière aux prises avec des menaces de natures très différentes mais qui, toutes, peuvent la fragiliser. Raison de plus pour aller de l'avant, sur la simplification, l'environnement, la préparation de l'avenir végétal…**

2025 restera une année marquante pour les vignerons locaux et leur instance représentative, la Confédération des appellations et vignerons bourguignons (CAVB). Elle tenait son assemblée générale le 17 avril à Beaune et son président, Thiebault Huber, a évoqué les jalons marquants et les étapes franchies ces douze derniers mois : obtention de mesures fiscales en faveur de la transmission, favorisant le modèle des exploitations familiales et permettant de contrer des acquisitions de domaines pour des montants astronomiques par des groupes de luxe, simplification des procédures de modification des cahiers des charges, lancement de Valosc (démarche de valorisation des sarments et des ceps), sécurisation de la production de plants de vigne avec le projet Qanopée… À cela s'ajoute un travail de fond en faveur de l'attractivité des métiers de la vigne, à travers VitaBourgogne. Mais 2025 aura aussi émis quelques signaux d'alertes pour la filière. C'est le cas notamment avec les tensions commerciales internationales, ou encore le combat juridique menés avec la Confédération nationale des appellations d'origine contrôlées (Cnaoc) contre la suppression des produits à base de cuivre sans alternative.



Thiebault Huber (debout), président de la CAVB, réclame une meilleure prise en compte par le gouvernement de l'importance économique de la filière viticole.

## « Il manque une vision pour le vin »

« *En France,* déplorait Thiebault Huber, *il manque une vision pour le vin. Nous avons l'impression d'être mal aimés. Lors du dernier Salon de l'Agriculture, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a promis une réunion interministérielle pour définir une vision à long terme. C'est indispensable pour une filière qui, en Bourgogne, représente 50 000 emplois et 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires…* » En attendant, la CAVB travaille à faire avancer un certain nombre de dossiers comme la simplification des procédures de modification des cahiers des charges de certaines appellations. Quatre organismes de gestion (ODG) en ont bénéficié en 2025 (Volnay et Clos de Vougeot en Côte-d'Or, Mâcon et Viré-Clessé en Saône-et-Loire) et ce cercle devrait s'élargir rapidement. Sur le dossier de la flavescence dorée, les services techniques de la CAVB ont constaté que le premier cas qui avait été détecté il y a trois dans une parcelle du Chablisien, dans l'Yonne est en voie de guérison mais d'autres parcelles sont atteintes. Dans le Mâconnais, la zone d'infection historique paraît stabilisée, à l'exception du sud-Mâconnais marqué par un développement assez important de la maladie. La situation globale impose de toute façon une surveillance sanitaire et économique serrée, qui doit malheureusement composer avec une baisse des subventions consacrées à la lutte. En 2025, près de 5 200 analyses ont été menées dans ce cadre sur l'ensemble du vignoble bourguignon. Plus largement, la confédération alerte également sur la situation économique de nombreuses pépinières, pourvoyeuse de matériel végétal. Elle prévient : si l'on veut conserver un niveau de qualité digne des bourgognes, il va falloir accepter de payer les plants plus cher, en tout cas, pas en dessous d'un prix de l'ordre de 3 euros le plant. Un message pas toujours facile à faire passer pour une filière qui doit faire avec de fortes hausses de charges…

## 9 heures par semaine

Dans un registre différent, la CAVB a également agi pour plus de simplifications face aux normes administratives. On estime qu'en moyenne un vigneron consacre 9 heures par semaine à ces tâches et qu'il doit réaliser 42 déclarations par an. La confédération a alerté sur ce point les services préfectoraux et les parlementaires afin d'accélérer le chantier de la simplification. Elle porte une demande de pédagogie dans les contrôles, la création d'un portail unique pour les démarches viticoles, la réduction des délais d'instruction et un soutien et une protection renforcés pour les petites exploitations. Enfin, sur deux points qui préoccupent la filière, le recours à des prestataires pour recruter des vendangeurs et l'évolution de l'étiquetage des bouteilles, la CAVB n'est pas restée inactive : un prestataire extérieur vient d'obtenir sa qualification, et cette obtention est en cours pour deux autres. C'est le moyen de sécuriser les vignerons face à des pratiques qui, ces dernières années, ont parfois défrayé la chronique. Quant aux nouvelles normes d'étiquetage, elles ont fait l'objet de l'édition de guides pédagogiques et pratiques.

Berty Robert

### Les risques afférents à la faillite du loueur de barriques H&A

**Lors de son assemblée générale la CAVB a attiré l'attention sur le devoir de vigilance qui incombe à certains vignerons en contrat avec une société de leasing de fût. L'entreprise bordelaise H&A est, en effet, en liquidation judiciaire depuis le 1er avril, avec autorisation de poursuivre son activité jusqu'au 31 mai. La société compte 2 000 clients et gère un parc de 1 million de barriques. La CAVB indique que les vignerons bourguignons qui seraient en contrat avec elle doivent au plus vite agir pour faire valoir leurs créances. Ils ont moins de deux mois pour le faire.**

// ENVIRONNEMENT

21

# Une rupture climatique qui bouleverse la viticulture

**Il suffit parfois d'une courbe pour faire basculer une lecture. En Bourgogne, les données issues de la station de Dijon racontent une histoire sans ambiguïté : celle d'un climat qui a changé de régime.**

« *On a une belle rupture en 1987-1988* », souligne Christine Monamy, responsable agrométéo et des observatoires au Comité des vins de Bourgogne, en s'appuyant sur l'analyse des températures moyennes annuelles. Avant cette période, celles-ci oscillaient autour de 10 °C. Depuis, la trajectoire s'est infléchie nettement. « *On est aujourd'hui à environ + 1,5 °C entre la fin du XXe siècle et le début du XXIe* », insiste-t-elle, presque avec gravité. Mais la moyenne ne dit pas tout. Ce sont aussi les extrêmes qui traduisent la transformation en cours. « *Depuis cette rupture climatique, on a plus de jours chauds* », observe-t-elle. Les seuils de 30 °C et surtout de 35 °C sont franchis plus fréquemment. « *On a même cinq jours supplémentaires à plus de 35 °C* », précise-t-elle, laissant entrevoir l'intensification des épisodes caniculaires. Du côté des précipitations, le signal est plus subtil. Les volumes annuels augmentent – de l'ordre de 100 mm – mais leur répartition évolue profondément. « *On est davantage arrosé en fin d'année et au printemps* », explique Christine Monamy. Une redistribution qui n'est pas neutre pour les systèmes viticoles, en modifiant à la fois les réserves hydriques et les conditions de développement de la vigne.

## Évolution des stades phénologiques

Car la vigne, justement, réagit. Et elle le fait vite. « *Tous les stades phénologiques ont évolué* », affirme-t-elle. Du débourrement à la vendange, les calendriers se décalent. « *On observe des avances de 8 à 17 jours* », précise-t-elle. Une accélération du cycle végétatif qui s'inscrit directement dans la dynamique du réchauffement. Les conséquences se lisent aussi dans les baies. « *On a une évolution de la maturation et de la composition des moûts* », note la spécialiste. Les équilibres changent : « *on gagne en degré, on perd en acidité* ». Et les vendanges suivent ce mouvement, gagnant en précocité. Autant d'éléments qui redéfinissent les profils des vins bourguignons. Mais c'est peut-être sur les rendements que l'instabilité devient la plus tangible. Si les surfaces viticoles progressent régulièrement, la production, elle, se dérègle. « *Depuis 2010, on a des rendements très erratiques d'une année sur l'autre* », constate l'experte. En cause : une accumulation d'aléas climatiques. Le gel, d'abord, dont les épisodes récents ont marqué les esprits. Les perturbations de la floraison ensuite, avec leur cortège de phénomènes : coulure, millerandage, filage. Et puis la grêle. « *Les phénomènes ne sont pas forcément plus fréquents, mais ils sont plus violents* », alerte-t-elle. Le changement ne tient pas seulement à l'intensité, mais aussi à la nature même des événements, imprévisibles. « *Avant, on avait des fronts orageux qui se déplaçaient d'ouest en est* », rappelle-t-elle. Désormais, le schéma évolue. « *On voit apparaître des cellules isolées, qui naissent localement, se développent très vite et peuvent faire beaucoup de dégâts* », décrit-elle, comme pour souligner la difficulté croissante à anticiper ces épisodes. Dans ce contexte, l'adaptation devient un exercice d'équilibriste. « *Aucune année ne se ressemble* », conclut-elle, avec une forme de lucidité. Une phrase simple, mais qui résume à elle seule le défi climatique auquel la viticulture bourguignonne est désormais confrontée.

Cédric Michelin



Le changement climatique s'observe en Bourgogne à travers de multiples effets sur les vignes.

// MORVAN

89

# Une terre d'expérimentation pour la vigne

**En novembre 2023, le Parc naturel régional du Morvan s'est lancé dans un projet de réimplantation de vignes dans le Morvan. En ce début d'année, le projet commence à prendre forme.**



Cabinet ParHis, Parc Naturel Régional du Morvan, Conseil Régional

**En parallèle de la création du projet de réimplantation de vignes dans le Morvan, le Parc Naturel Régional du Morvan a fait appel au cabinet ParHis pour réaliser une étude historique qui relate la présence de vignes dans le Morvan, et notamment dans la Nièvre.**

Tout commence en novembre 2023, lorsque des professionnels du vin, des porteurs de projet et le Parc naturel régional se concertent autour d'un projet *« d'émergence d'une nouvelle filière viticole en Morvan »*. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la charte (2020-2035) visant à encourager *« le développement et la promotion des savoir-faire et des productions locales et à aller vers une agriculture d'excellence économique et environnementale »*, explique Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan. Pour ce faire, le 12 février 2025 à Anost, les porteurs de projet *« ont souhaité construire une charte qui décline les valeurs communes du groupe fondateur. Plusieurs ateliers ont permis de préciser les objectifs de cette charte ainsi que d'identifier les valeurs partagées »*, détaille-t-il. Ce « groupe fondateur », animé par le Parc, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et Bio Bourgogne Franche-Comté a donc décidé de *« conserver un esprit de solidarité et de partage au sein du groupe »*, en se mettant d'accord sur des aspects techniques. Pour donner quelques exemples ; le groupe souhaite privilégier *« certains travaux manuels comme la vendange, avoir recours à une main-d'œuvre locale formée et mobilisée »*, être en contact avec d'autres filières agricoles (pépiniériste, éleveurs, producteurs de sapins). En ce qui concerne les structures animatrices, elles seront présentes pour réaliser *« des diagnostics des parcelles avant plantation, accompagner les porteurs de projet à diversifier au maximum la génétique de leurs plants de vignes, favoriser l'intégration paysagère et donner des pistes pour encourager la vitiforesterie ou le vitipastoralisme »*. En parallèle de la création de cette charte, Guillaume Grillon et Thomas Labbé du cabinet ParHis ont réalisé une étude historique sur *« les traces de vignes dans le Morvan »*. De par leurs recherches, les deux historiens ont retrouvé un texte *Histoire du Pays et duché de Nivernais* datant de 1612, réalisé par Maître Guy Coquille, sieur de Romenay, parlant de vignes dans les villages de Sainte-Perreuse, Châtillon ou encore Château-Chinon. *« Une petite montagne se jette hors de la suite des autres devers le soleil couchant, qui a le midi droit en face sans obstacle d'aucune montagne au devant, et à cause des hautes montagnes de Morvan qui lui font abris, elle n'a les premières heures du soleil levant qui sont toujours fraîches et font les gelées en avril, et la même montagne par son dos lui fait abris du septentrion : ainsi le lieu où sont les vignes sur cette montagne a le soleil de la journée qui est la grande chaleur du jour : cela est cause avec la bonté du plant qu'en ce lieu seul et en nulle autre part en Morvan sont les vins bons et excellents »*, ont-ils relevé. Pour autant, les trois structures animatrices et les porteurs de projets ont conscience que le climat a changé, et privilégient donc dans leurs choix de plants, *« des variétés adaptées au changement climatique, résistantes aux maladies »*.

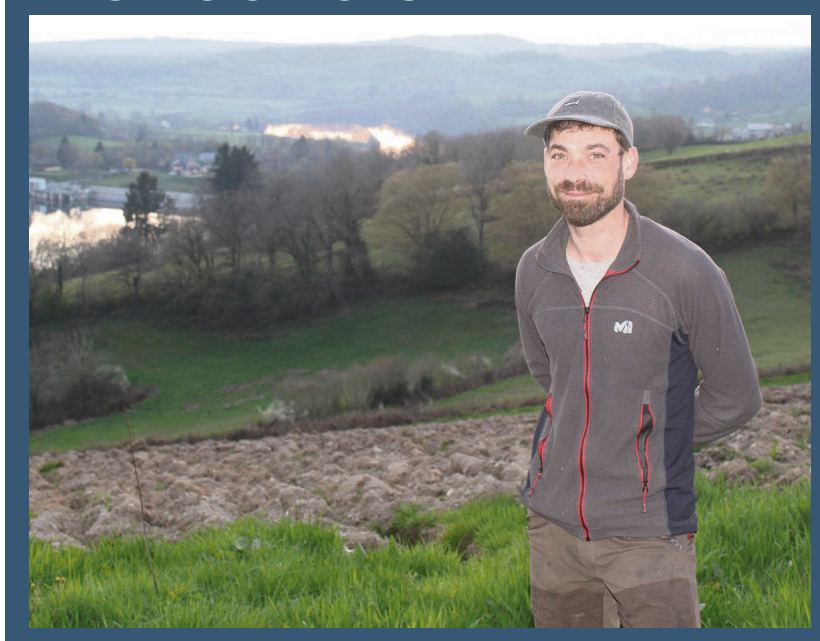
## Dynamique d'un territoire en pleine transition

Pour que ce projet puisse être mené à bien, le Parc du Morvan a candidaté à un appel à projet lancé par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et a été lauréat, permettant à la filière *« Vignes en Morvan »* et au projet de se concrétiser. Le 14 janvier dernier, une signature de la charte, en compagnie des quinze porteurs de projet, a été réalisée à Autun, donnant la possibilité d'annoncer *« que de premières autorisations de plantation ont été délivrées »* et que pour les porteurs les plus avancés, *« des pieds de vigne devraient être plantés au printemps 2026 »*. Les années suivantes, en 2027 et en 2028, *« de prochaines plantations sont également prévues »*.

Créé dans l'objectif d'expérimenter la plantation de vignes, le projet prévoit dans un premier temps que *« les plantations soient faites sur de petites surfaces tests de moins de 1 hectare »*.

Charlotte Sauvignac

## Rencontre



**Brendan le Moulec est l'un des visages du nouveau projet de réimplantation de vignes dans le Morvan porté par le Parc Naturel Régional.**

**Nous avons rencontré Brendan le Moulec, situé dans la Nièvre, qui compte parmi les porteurs de projet. Ancien propriétaire de brasserie en 2020 dans l'est de la France, il arrive, après la pandémie de Covid dans le Morvan, et devient cueilleur de plantes médicinales dans un premier temps. À côté de cette mission, il entend parler de ce projet et décide d'intégrer la formation BPREA en 2025 afin de pouvoir s'installer. *« J'avais connaissance du fait qu'un éleveur partait à la retraite, j'ai donc investi dans deux parcelles, soit 1,3 hectare au total, et des bâtiments à proximité de mon logement pour être prêt à planter »*, témoigne-t-il. Avant d'entrer dans les phases significatives du projet, Brendan le Moulec décide de créer deux ateliers au sein des bâtiments. *« L'un pour la cueillette et l'autre pour installer la cuverie ». Du côté du projet de plantation de vignes, « j'ai décidé de suivre des études de l'Inrae et de choisir des cépages résistants aux maladies : le Souvignier gris et le Voltis. Ces cépages sont perçus comme étant rustiques, me permettant d'éviter d'utiliser des produits phytosanitaires »*, précise-t-il. Accompagné par Guillaume Morvan, animateur à Bio Bourgogne et Benjamin Albin, agronome à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Brendan le Moulec commencera à planter au printemps. Il reste pragmatique et a conscience que cet investissement « se fait sur le long terme ». Dans un second temps, *« je planterais des vignes pour produire du vin rouge sur la seconde parcelle. La vente se fera en ultra-locale et le vin sera considéré comme un vin de soif »*, conclut-il.

// PARC NATUREL DU MORVAN

58

# Michaël Morel, nouveau directeur

**L'entité vient de recruter un nouveau directeur qui aura la charge de relever de nombreux défis.**

Suite au départ d'Olivier Georges, c'est Michaël Morel qui a été nommé directeur du Parc naturel régional du Morvan. Il a pris ses fonctions le 1er avril, à un moment charnière de la vie de l'institution, à la suite des élections municipales de mars et à la veille du comité syndical d'installation de la nouvelle mandature (prévu le 19 mai). Les élus du territoire ont porté leur choix sur cet attaché territorial, en provenance de l'Auxois, en raison de sa parfaite connaissance des collectivités et de son parcours marqué par une solide expérience des politiques publiques territoriales acquise en tant que directeur général des services de la Communauté de Communes Ouche et Montagne (11 300 habitants, 32 communes et 120 agents). Michaël Morel possède 25 ans d'expérience en établissement public en tant que responsable, ce qui lui permet de bien appréhender la gestion d'une collectivité comme celle du Parc. Titulaire d'une maîtrise de géographie-aménagement et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des collectivités locales, il a œuvré sur des postes de direction dans différentes communautés de communes en Indre-et-Loire et en Côte-d'Or.

## Un défi à relever

Il va participer, aux côtés des élus, de l'équipe d'agents et des différents partenaires du territoire du Morvan, à la poursuite de la mise en œuvre de la charte 2020-2035. Conscient du rôle majeur des Parcs naturels régionaux sur des sujets aussi délicats que le changement climatique ou la revitalisation des territoires ruraux, le nouveau directeur souhaite s'engager dans ce type de défi. Cette prise de poste offre l'opportunité d'apporter sa vision et son énergie, tout en continuant à apprendre chaque jour dans ce nouvel environnement. Pour les années à venir sa feuille de route devrait s'articuler autour de la poursuite des actions mise en œuvre dans la charte du Parc (2020-2035) et l'accompagnement du Parc naturel régional du Morvan face aux défis de la transition climatique. La valorisation des patrimoines morvandiaux, de ses produits, la promotion du territoire, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance font aussi partie de ses objectifs.

D'après communiqué



C. Lebourg-PNRM

**Mickaël Morel a déjà une solide expérience dans le domaine de la conduite de collectivités.**

// MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

89

# Ouvrir le champ des possibles

**La Maison Familiale Rurale de Gron a accueilli l'assemblée générale des Jardins de la Croisière. L'opportunité de faire le point sur le marché du maraîchage bio, sur l'insertion professionnelle et les chantiers verts.**

Dans sa production de légumes bio, l'association les Jardins de la Croisière a été impactée par deux causes externes, en 2025 : le climat et la crise du marché du bio. Pour ce qui est du climat, *« nous avons connu un mois de juin très sec qui a retardé l'arrivée de la production de tomates. Les récoltes n'ont commencé que début juillet, au lieu de mi-juin. Nous avons également eu des difficultés à récolter régulièrement des salades. Or ces deux légumes sont les plus rémunérateurs »*. Du côté du marché du bio, *« nos clients ont fortement négocié pour diminuer les prix d'achat par rapport aux années précédentes »*. Les chiffres ne mentent pas : en 2024, *« nous constatons une baisse de 6,5 % de vente en brut, c'est-à-dire en prenant en compte le total des ventes de légumes au travers des quatre circuits de distribution »*. Pour ce qui est de la vente nette (chiffres de vente moins les achats de revente qui viennent compléter les productions), *« on constate une baisse de 5,6 % de vente »*. En prenant du recul sur l'année écoulée, Éric Polrot, directeur des Jardins de la Croisière, avoue *« qu'un travail a été réalisé pour « lisser » la saison estivale et en contrepartie, développer les productions d'automne et le stockage des légumes d'hiver »*. Avec une pointe d'optimisme, le représentant, accompagné par d'autres représentants de l'association, constate que *« malgré un contexte économique tendu pour les filières bio et un climat difficile, nous avons réussi à maintenir la production et les ventes de légumes à un bon niveau »*. Avant de passer à la thématique phare de l'association, *« l'insertion professionnelle »*, il ajoute un petit mot sur les chantiers verts. *« Le coordinateur maîtrise bien les différentes étapes clefs de réussite : prise de rendez-vous, visite du prospect, établissement de devis, réalisation du chantier et facturation. Les Chantiers Verts sont un excellent support d'insertion. Une réserve malgré tout : peu de femmes se positionnent sur cette activité »*.

## Accompagner vers l'emploi : un objectif phare pour l'association

C'est à travers une collaboration faites avec les quatre communautés de communes du bassin d'emploi du nord du département que l'association accompagne différents profils au retour à l'emploi. Le recrutement est fait dans une *« logique de mixité des publics jeunes, plus âgés, français ou non, urbain rural, femmes, hommes, de tous projets professionnels, etc. »*. En 2025, les Jardins de la Croisière ont pu accompagner près de soixante-dix personnes, malgré *« la difficulté de recruter des femmes »*. Pour les accompagner, c'est Claudie Ménard, accompagnatrice socioprofessionnelle qui réalise un travail important sur la résolution des freins à l'insertion. L'objectif est que *« les salariés gagnent en autonomie dans la mise en œuvre de leurs démarches sociales »*. Parmi ces freins sociaux, nous retrouvons le manque de logement, le manque d'accès à la santé, la lutte contre les addictions, le frein à la mobilité, les dettes, le manque d'accès à la garde d'enfants ou encore les liens avec la justice. Au cours de l'année passée, l'association recense *« 225 mesures sociales dont 141 pour des bénéficiaires du RSA »*. En parallèle, la structure met en place différents outils pour accompagner les salariés : journées d'accueil, entretiens réguliers avec l'ASP, entretiens tripartites avec des référents extérieurs, entretiens avec encadrants techniques associés aux démarches vers l'emploi. L'année dernière, la structure a d'ailleurs mis en place un nouvel outil : des ateliers d'intention professionnelle. Organisés en petits groupes, les ateliers ont pour objectif d'aider le salarié *« à réfléchir sur son projet et d'engager des démarches concrètes, de faire mieux comprendre aux accompagnateurs la situation du salarié et d'entretenir une approche conviviale des démarches emploi et de s'encourager les uns et les autres »*. Ces accompagnements paient car ils ont permis *« dix sorties dans l'emploi durable »* (28 %) l'année dernière, dont Anthony qui a été embauché en CDI à la Manufacture d'Éphémère, Florian en CDI à la blanchisserie Élis, Yann en CDI chez Kep Technologie, et bien d'autres qui ont pu construire un parcours professionnel stable en intégrant des postes en CDI, CDD ou créant eux-mêmes leur entreprise.



Image générée par l'intelligence artificielle

**Le 16 avril dernier, les Jardins de la Croisière ont mis en avant que la crise du marché du bio et les aléas climatiques avaient pesé sur la production de légumes bio.**

**Charlotte Sauvignac**

CONTENU PARTENAIRE

tse ÉNERGIE DE CONFIANCE

# Agrivoltaïsme : 4 points pour comprendre la création de valeur dans les territoires

***Revenus sécurisés, outils agronomiques supplémentaires et impact positif pour la commune : les projets agrivoltaïques participent à la création de valeur dans les territoires ruraux. Pour TSE, développeur français et référent de l'agrivoltaïsme, le projet agricole reste toujours au cœur de cette dynamique.***



*L'acceptation sociétale des projets agrivoltaïques repose sur une dynamique économique et collective. C'est l'ambition du développeur français TSE.* ©Philippe Servent

### 1. Un investissement dans la productivité agricole

Les installations agrivoltaïques sont conçues pour rendre un service direct à l'agriculture : protection contre les excès climatiques, limitation de l'évapotranspiration, amélioration du bien-être animal ou sécurisation des rendements. L'objectif est de renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique.

Les projets agrivoltaïques permettent d'acquérir des références techniques. Des protocoles d'essais menés par l'INRAE ou les instituts techniques bénéficient à toute la filière agricole. Chaque projet fait l'objet d'un suivi agronomique et écologique qui viendra compléter les références. Enfin, 70 000 à 80 000 € sont investis, par projet, dans des études techniques et scientifiques préalables. Ces travaux sont souvent réalisés par les Chambres d'agriculture et des bureaux d'étude avec une logique d'ancrage local. Tous ces travaux s'inscrivent dans un contexte où souveraineté alimentaire et énergétique se rejoignent.

### 2. Un revenu complémentaire stable pour les exploitations

Dans un contexte de forte volatilité des cours des matières premières agricoles, l'agrivoltaïsme apporte un revenu régulier, inscrit dans le temps long. Selon les configurations et les développeurs, les projets génèrent en moyenne 2 000 à 4 000 € / ha / an pour l'exploitant, sous forme de loyers ou de rémunérations. L'agrivoltaïsme sécurise ainsi la trésorerie de l'exploitation sur le long terme. *« C'est une diversification pour l'exploitation, sur une parcelle à faible potentiel, avec un projet qui reste au service de la production agricole »*, témoignent Benjamin et Fabienne Vion, agriculteurs en Mayenne.

### 3. Des retombées fiscales pour des communes plus attractives

Chaque projet agrivoltaïque génère des recettes fiscales locales. À titre d'exemple, une installation de 10 MWc peut générer environ 22 500 € de recettes fiscales par an pour la commune et l'intercommunalité. Sur des projets plus modestes, comme à Amance (Haute-Saône), une centrale de 2,4 MWc apporte près de 6 000 € par an. Ces projets participent au financement des services publics et renforcent l'attractivité économique des territoires ruraux. Jean-Marie Bertin, maire d'Amance, souligne : *« Il y a un bénéfice concret pour les collectivités. Les territoires ruraux accueillent ces infrastructures, il est normal qu'ils bénéficient d'un retour tangible. »*

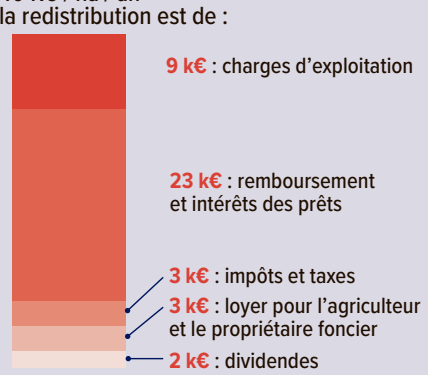
### 4. Rendre accessible l'électricité locale à prix réduit

L'agrivoltaïsme soutient l'économie locale grâce à l'autoconsommation collective. À Souleuvre-en-Bocage (Calvados), trois PME bénéficient d'une électricité à prix réduit.

Pour les ménages, certains projets offrent aussi des avantages directs. Par exemple, TSE collabore avec un fournisseur d'énergie pour proposer, dans certains territoires, un « coupon solaire » : une réduction de 150 € par an pendant cinq ans.

**Comment est ventilé le revenu lié à la vente d'électricité d'une ombrière ?**

Pour un revenu moyen de 40 K€ / ha / an la redistribution est de :




Vous souhaitez vous lancer dans l'agrivoltaïsme ? Vérifiez l'éligibilité de votre projet en flashant le QR code ci-contre :

ÉQUIPEMENT

// CHARGEURS TÉLÉSCOPIQUES

# Prévenir les accidents

**Polyvalents et puissants, les chargeurs télescopiques sont des outils incontournables dans le secteur agricole. Toutefois, ces engins de levage sont susceptibles de provoquer des accidents corporels très graves, souvent dus à un manque de formation ou à des mesures de sécurité insuffisantes.**

Groupama a décidé d'accentuer ses messages de prévention sur les chargeurs télescopiques. Des engins devenus très fréquents dans les exploitations mais autour desquels peuvent se produire de nombreux accidents. Ainsi, 50 % des accidents impliquent des personnes se trouvant dans l'aire de travail de la machine. En effet, de nombreux angles morts gênent la visibilité pouvant provoquer des accidents corporels. 40 % des accidents sont dus à une éjection ou un écrasement du conducteur (non-verrouillage de la direction, renversement…) et 10 % sont dus à une chute ou à l'écrasement d'un opérateur depuis un godet à la suite de travaux en hauteur. Un rappel des obligations légales pour la conduite des chargeurs télescopiques semble nécessaire :

– L'âge légal minimum pour la conduite de ces engins est de 18 ans, en dehors d'un contexte de formation professionnelle.

– Une autorisation de conduite doit être délivrée par l'employeur après évaluation des compétences théoriques et pratiques ainsi que l'aptitude médicale avec une visite médicale obligatoire.




Les chargeurs télescopiques, engins très répandus dans les fermes, doivent être utilisés dans des conditions très précises et par des personnes formées.

## Formation indispensable

La formation à l'utilisation et à la conduite de type Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces) ou une formation dispensée par un organisme de formation habilité est obligatoire. Elle peut aussi être assurée directement par le chef d'exploitation qui s'appuiera sur un référentiel de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) disponible auprès des services prévention de la MSA. Il faut aussi former sur les dangers de l'exploitation : identification des lignes électriques, des fossés ou dévers importants. Les engins télescopiques doivent aussi faire l'objet de vérifications périodiques tous les 6 mois par un organisme agréé : un examen de l'état de conservation, des essais de fonctionnement en charge, la tenue d'un carnet de maintenance. En cas de sinistre, le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations légales peut entraîner un refus de prise en charge par votre assureur. N'hésitez pas à adopter les bons réflexes de prévention :

– Ne pas dépasser la charge et le moment de levage définis par le constructeur (visible en cabine)

– Utiliser l'engin uniquement aux conditions fixées par le constructeur (pas de levage de personnes)

– Ne pas rouler avec une personne sur le marchepied ou avec les portes ouvertes

– Ne pas rouler sur la chaussée avec une charge sur la flèche relevée

– Procéder à une prise de poste quotidienne de l'engin avec vérification des niveaux d'huile des circuits hydrauliques

– Nettoyer les points d'échauffement : attention à toute odeur de chaud, signe précurseur d'un potentiel incendie.

– Port obligatoire de la ceinture de sécurité

– Éviter toute présence humaine ou animale dans la zone des manœuvres

– Respecter les pentes maximales autorisées.

Groupama

// MACHINISME

# Infos et nouveautés des entreprises

## **Claas** Augmentation de la capacité de production à l'usine mosellane de Woippy




Claas

**Début 2025, Claas inaugurait son nouvel atelier de prototypage à l'usine de presses à Woippy, près de Metz, en Moselle. La construction de ce bâtiment de 700 m² a permis au fabricant allemand de libérer des surfaces et de réfléchir à une réorganisation de la production. En outre, la libération de 1 800 m² d'espace précédemment occupé par un entrepôt logistique, grâce à l'externalisation du stockage des pièces à faible rotation et à la réorganisation du stockage sur site, a permis de repenser et moderniser les chaînes de montage, pour y intégrer les nouvelles gammes de presses à balles rondes Cerex et les presses haute densité Cubix. Sur le site historique vieux de 65 ans, 3,3 millions d'euros ont été investis. Les chaînes de montage ont été réorganisées en U, avec des zones de pré-assemblage disposées en chevrons, afin d'optimiser les flux de production. La chaîne de montage des presses à balles carrées a été étendue et modernisée. Claas a construit de nouvelles cabines d'essai plus grandes, plus ergonomiques et insonorisées, et rénové les sols et les systèmes de chauffage, tout en améliorant l'éclairage. Enfin, les allées logistiques ont été élargies et de nouveaux manipulateurs ergonomiques intuitifs ont été installés. La nouvelle organisation a été inaugurée le 29 janvier 206, en présence de Cathrina Claas-Mühlhäuser, présidente du Comité des Actionnaires, qui a remercié les *« partenaires institutionnels, en particulier France Relance 2030 et le Fonds de dotation Mercy»*.**

## **John Deere** L'usine française de Saran produit des batteries pour les USA

**John Deere, qui célèbre en 2026 ses 65 ans de présence en France, a inauguré, le 16 janvier, sur le site de son usine de moteurs de Saran (Loiret), un entrepôt logistique automatisé de 7 000 m² et le démarrage de la ligne de production de batteries. Cet atelier de fabrication est le seul de John Deere pour le monde. Il s'appuie sur la technologie brevetée des batteries à refroidissement par immersion de Kreisel Electric (entreprise autrichienne rachetée par John Deere en 2021) pour assembler les cellules fournies par LG Energy Solution. En cette phase de lancement, deux packs de batteries sortent quotidiennement de l'usine, grâce au travail d'une dizaine de salariés. John Deere indique toutefois s'être fixé un objectif de 10 packs par jour. Ces batteries d'une capacité de 195 kWh sont pour l'instant à destination des États-Unis. Elles équipent le premier tracteur électrique de la marque américaine, un modèle de faible puissance destiné aux cultures spécialisées comme le maraîchage. À l'avenir, les packs seront aussi utilisés pour un engin électrique John Deere pour le domaine de la construction. Le fabricant prévoit aussi de vendre sa production à des clients extérieurs, comme il le pratique déjà pour les moteurs diesel Deere Power Systems (DPS).**




D. Laisney

# TABLEAU DE BORD

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE-D'OR

#### // Innovations en maraîchage et grandes cultures

**• Mardi 19 mai**

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec Agronov et Agro Campus Dijon, organise un événement autour des innovations en agro-équipements et biosolutions, pour maraîchage et grandes cultures, à partir de 13 h 30, à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas.

*Pour participer, scannez le QR code*

### YONNE

#### // Assemblée Générale du Service de Remplacement

**• Mardi 28 avril**

Le 28 avril prochain, le Service de Remplacement organise son assemblée générale à partir de 14 heures, à la salle cadet roussel au bâtiment Cerfrance à Auxerre.

#### // Trophée Alysé

**• Jeudi 30 avril**

De 9 heures 45 à 16 heures, Alysé organise, le jeudi 30 avril prochain, une journée dédiée à la remise de Trophées, au cours des assemblées de section. Au programme : bilan de l'année, échanges & projets, visite d'exploitation, remise de trophées et un moment convivial autour d'un repas offert. Inscription :

#### // Un parcours arboré, qui ne manque pas d'air

**• Mardi 19 mai**

Le mardi 19 mai, la chambre d'Agriculture de l'Yonne organise une après-midi dédiée à l'élevage de volailles en plein air, dès 14 heures, à Varennes. Au programme : intervention d'Alysé sur l'intérêt des bandes de légumineuses, du CNPF et de la Chambre d'Agriculture sur les aides disponibles et bonnes pratiques de l'implantation d'arbres dans un parcours volailles et visite terrain, route de Carisey à Varennes, chez Vincent Pommier.

#### // Inauguration d'une chèvrerie

**• 29 mai**

La chèvrerie des Dames Douces organise l'inauguration officielle de sa nouvelle chèvrerie au sein du nouveau site, situé dans la rue de la rue des dames douces à Villiers-Louis. Une restauration sur place est prévue lors de la soirée, pour y participer, il suffit de réserver.

*Contact : La chèvrerie des Dames Douces : Tél. 06 50 68 93 92.*

#### // Visite d'essais

**• 27 mai**

À l'occasion des Journées Bio en Grandes Cultures, le Conseil départemental, Terres Inovia, Arvalis, Seine Yonne, Cocebi, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et de l'Yonne, la Région Bourgogne Franche Comté et le Ministère de l'Agriculture organise une visite d'essai sur la parcelle d'expérimentation « XP'Bio 89 », à Pailly. Au programme : des ateliers, démos de matériels, stands partenaires. Les sujets abordés seront : les carie blé et variétés de blé, semis de cultures de printemps à l'automne, biodiversité. Un repas sera prévu sur place.

## LES FORMATIONS

### CÔTE-D'OR

#### // Transmettre mon exploitation, ca se prépare !

**• 29 avril, 1er juillet et 7 octobre**

À Saulieu

*Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Remplir mon Tesa simplifié

**• 11 juin en visioconférence**

*Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

#### //Cap circuits courts

**• Lundi 27 et mardi 28 avril**

Vous voulez valoriser vos produits, renforcer le lien avec vos clients ? Redécouvrez les clés de la vente en circuits courts à l'occasion de cette formation qui se tiendra à Nevers

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

#### //Identifier et prévenir le parasitisme chez les ovins

**• Jeudi 30 avril**

La connaissance de certaines pathologies permet de réduire la mortalité du troupeau et de diminuer les charges vétérinaires. La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur ce thème. Le lieu reste à définir.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

### YONNE

#### // Réussir son installation en société

**• Jeudi 30 avril**

Cette formation a pour but de mettre en place un projet commun partagé et une communication efficace en prévoyant les modalités de gestion, d'information et la gestion des désaccords, en choisissant la société la mieux adaptée à mon projet.

*Pour plus d'information contacter Cyrille Fournier par mail : c.fournier@yonne.chambagri.fr*

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

#### // GRILLE DE SALAIRES

**Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma**

**Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026**

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 12,02 |
| 12 - 16 | 2 | 12,02 |
| 17 - 24 | 3 | 12,14 |
| 25 - 35 | 4 | 12,40 |
| 36 - 51 | 5 | 12,93 |
| 52 - 73 | 6 | 13,54 |
| 74 - 104 | 7 | 14,33 |
| 105 - 143 | 8 | 15,32 |
| 144 - 196 | 9 | 16,58 |
| 197 - 270 | 10 | 18,36 |
| 271 - 399 | 11 | 20,90 |
| 400 | 12 | 23,88 |

### INDICES DES FERMAGES

**Foncier** L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |
| 2024 | 122,55 | +5,23% |
| **2025** | **123,06** | **+0,42%** |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/04/2026

**En raison de difficultés techniques, les cotations de la semaine n'ont pu nous être communiquées.**

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 784 - Vente : 94 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 250-300 | 6,60 | 7,07 | 6,827 | - 0,15 |
| | | 300-350 | 6,59 | 7,21 | 6,90 | + 0,10 |
| | | 350-400 | 5,92 | 6,45 | 6,15 | - 0,02 |
| | | 400-450 | 5,58 | 6,17 | 5,79 | - 0,10 |
| | | 450-500 | 5,39 | 5,81 | 5,60 | - 0,09 |
| | R | 200-250 | 6,71 | 7,56 | 6,94 | |
| | | 250-300 | 6,23 | 6,80 | 6,63 | - 0,05 |
| | | 300-350 | 6,07 | 6,64 | 6,43 | - 0,04 |
| | | 350-400 | 5,58 | 6,18 | 5,94 | |
| | | 400-450 | 5,44 | 5,55 | 5,50 | |
| F | U | 200-250 | 6,06 | 7,37 | 6,92 | |
| | | 250-300 | 5,97 | 6,81 | 6,27 | + 0,08 |
| | | 300-350 | 5,53 | 5,94 | 5,70 | - 0,20 |
| | | 350-400 | 5,46 | 5,86 | 5,68 | + 0,09 |
| | R | 200-250 | 5,51 | 5,91 | 5,78 | |
| | | 250-300 | 5,09 | 5,97 | 5,58 | |
| | | 300-350 | 5,26 | 5,45 | 5,35 | - 0,34 |
| | | 350-400 | 5,23 | 5,61 | 5,40 | |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 136 - Vente : 97 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 400-450 | 5,87 | 5,87 | 5,87 | |
| | | 500 et + | 5,26 | 5,32 | 5,28 | |
| F | U | 350-400 | 4,89 | 5,32 | 5,11 | |
| | | 400-450 | 4,85 | 5,94 | 5,12 | - 0,14 |
| | | 450 et + | 4,41 | 4,94 | 4,67 | - 0,17 |
| | R | 350-400 | 4,02 | 5,11 | 4,56 | |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 282 - Vente : 95 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | + 500 kg | 3,89 | 3,98 | 3,93 | - 0,07 |
| | R | + 500 kg | 3,75 | 3,88 | 3,81 | - 0,01 |
| F | U | 24 à 36 mois | 4,35 | 5,66 | 4,77 | + 0,09 |
| | | - 5 ans | 4,19 | 4,73 | 4,44 | - 0,26 |
| | | 5 à 10 ans | 4,13 | 4,72 | 4,32 | - 0,22 |
| | | + 10 ans | 4,01 | 4,17 | 4,07 | - 0,18 |
| | R | 24 à 36 mois | 3,92 | 4,39 | 4,20 | - 0,04 |
| | | - 5 ans | 3,96 | 4,26 | 4,17 | - 0,16 |
| | | 5 à 10 ans | 3,82 | 4,15 | 4,04 | - 0,19 |
| | | + 10 ans | 3,74 | 3,98 | 3,86 | - 0,06 |
| | O | + 10 ans | 3,38 | 3,71 | 3,58 | |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 1 202 - Taux de vente : 95 %.**

Les volumes sont plus importants dans toutes les catégories et s'avèrent suffisants pour couvrir les besoins. Dans un contexte économique et politique incertain, les opérateurs sur le marché intérieur sont plus prudents dans les mâles et les femelles en sélectionnant la qualité des lots avec davantage de rigueur. Du côté de l'Italie ou de l'Espagne, les exportateurs continuent de se heurter à des engraisseurs peu disposés à acheter du bétail pour le moment.

Dans les gros bovins, cette semaine est marquée par une baisse générale dans toutes les catégories à cause d'une faible demande entrée abattoir et des prix carcasse sur le recul. Il en résulte un écoulement plus difficile des bovins acheter il y a quelques semaines à des cours soutenus par les engraisseurs. Néanmoins, les cours des animaux déjà herbés et de qualité ne changent pas et reste attractifs.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/04/2026

**Effectif : 158**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Broutards :** | **(235 - 365 kg)** | **1460 - 2000** | **5,50 - 6,55** |
| **Laitonnes :** | **(240 - 385 kg)** | **1530 - 2160** | **5,19 - 6,32** |
| **Vaches suitées mâles et femelles :** | | **3850 - 4670** | |
| **Vaches légères :** | | **2000 - 2160** | |
| **Vaches entre deux :** | | **2350 - 2680** | |
| **Vaches lourdes :** | | **2700 - 3500** | |

En males et femelles d'export la demande est plus sélective orientant les cours à la baisse. En vaches le peu d'intérêt de la part des acheteurs cette semaine pour les sujets gras perturbe le placement des animaux maigres faisant ainsi pression sur les tarifs.

**Bovins gras : 9**

**Génisses de viande : 6,45 € à 6,70 € kg de viande.**

Peu de demande en sujets gras cette semaine.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/04/2026

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | | | 2,18 | 2,90 | 2,47 | + 0,21 |
| F | U | + de 60 kg | 2,45 | 2,81 | 2,68 | + 0,06 |
| | R | + de 60 kg | 2,42 | 2,60 | 2,50 | |

**AGNEAUX LAITONS (Typologie locale)** — *Effectif : 242 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 38 à 44 kg | 5,72 | 6,15 | 5,94 | - 0,04 |
| | | > 44 kg | 5,57 | 5,75 | 5,62 | - 0,22 |
| | R | de 38 à 44 kg | 5,57 | 5,80 | 5,69 | - 0,01 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 350 - Taux de vente : 93 %**

L'offre est restreinte et de très bonne qualité.

Vente totale en agneaux et en brebis à des cours très satisfaisants.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/03/2026

**Effectif : 30**

| | | |
|---|---|---|
| **Agneaux maigres :** | **157 - 206 €** | **3,81 - 5,00 €/kg** |
| **Agneaux :** | **230 - 251 €** | **4,31 - 5,00 €/kg** |
| **Brebis :** | **171 - 183 €** | **2,51 - 2,59 €/kg** |

Meilleure demande en agneaux et brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/04/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 241 - Vente : 98 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 5,86 | 6,38 | 6,04 | + 0,12 |
| | | de 38 à 44 kg | 5,81 | 6,40 | 6,11 | + 0,21 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 2,08 | 2,81 | 2,48 | = |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 47 - Vente : 72 %*

| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| Première qualité | | 31 | 108 | 46 | - 4,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 377 - Taux de vente : 99 %**

**Agneaux :** les volumes sont très calmes mais les cours augmentent cette semaine. La présentation est de très bonne qualité.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/04/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 81 - Vente : 80 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charolais M | U | 400-450 | 5,70 | 5,95 | 5,79 | |
| F | U | 250-300 | 6,23 | 6,23 | 6,23 | |
| | | 300-350 | 5,47 | 5,58 | 5,56 | |
| Limousins M | U | 300-350 | 6,36 | 6,36 | 6,36 | |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 63 - Vente : 87 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - 5 ans | 3,82 | 4,48 | 4,11 | - 0,21 |
| | | 5 à 10 ans | 3,78 | 4,64 | 3,98 | - 0,26 |
| | | + 10 ans | 3,77 | 3,91 | 3,88 | - 0,10 |

**OBSERVATIONS** **Effectif global : 144 - Taux de vente : 83 %**

**Broutards :** les apports diminuent mais les cours restent reconduits dans la plupart des catégories.

Laitonnes : cours reconduits à haussiers.

**Vaches :** l'ambiance commerciale est tendus la chute des cours est cette fois au rendez vous, la baisses des cours de la viande impact directement le prix du maigre cette semaine. A vérifier dans les semaines prochaines.



# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

20 Avril 2026

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**os bovins finis** : baisse irresponsable sur le marché ! Avec ıcohérence de l'attitude des abatteurs, ne bradez pas vos imaux !

**vins maigres** : les cours sont globalement reconduits, ılgré des tentatives de pression à la baisse dans certains ssins.

#### POLITIQUES

Au Parlement européen, la Commission Budget demande un budget plus conséquent que celui proposé par la Commission européenne, dépassant les 2 000 Md€. La volonté des Parlementaires est de maintenir, au moins, le niveau actuel. Ils plaident par ailleurs pour que la PAC bénéficie d'un financement « solide, distinct et adéquat ». Dans la procédure, le Parlement n'a qu'un rôle de rejet/validation du Budget, il n'intervient pas à proprement parler dans les négociations. Ainsi par cet avis, le Parlement entend annoncer les lignes qui définiront ou non son approbation finale.

#### SANITAIRE

Deux nouveaux foyers de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) ont été détectés dans le sud de la Sardaigne les 14 et 15 avril à proximité du premier foyer qui avait été détecté le 14 avril. En France, aucun dernier foyer n'a été détecté depuis le début de l'année, et une nouvelle campagne de vaccination vient d'être lancée dans les anciennes zones réglementées. Le bulletin fixant les modalités de la revaccination a été publié par le ministère.

**Alors que les abatteurs annoncent des baisses sur le terrain, la FNB tient à rappeler quelques éléments :**
**→ Une incohérence totale : les prix sont tirés vers le bas alors même que les disponibilités en animaux diminuent, sous l'effet de la décapitalisation et du sanitaire**
**→ Les fondamentaux sont solides : la consommation se maintient (France et Europe), et les importations restent contenues grâce à la mobilisation syndicale**
**→ Un double discours inacceptable : appeler à stopper la décapitalisation et à engraisser en France tout en imposant des baisses brutales de prix**
**Dans ce contexte, la FNB appelle les éleveurs à rester vigilants et à ne pas brader leurs animaux !**

#### FAIT DE LA SEMAINE

Les prix des jeunes bovins espagnols ont regagné 30 centimes, après trois semaines de baisse, retrouvant rapidement un niveau comparable aux JB français. Ce réajustement rapide confirme le caractère strictement conjoncturel et temporaire de cette variation de marché.
Alors que les abatteurs tentent de mettre la pression sur les prix en France, la FNB dénonce cette volonté de baisse !

#### FOCUS

Lors de sa récente audition devant la commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution du Sénat, Annie GENEVARD a exposé les axes de réforme à porter. Il s'agit, entre-autres, d'améliorer la structuration de l'amont en renforçant la contractualisation écrite et la place des interprofessions, d'en finir avec la culture du prix le plus bas lorsqu'on parle d'alimentation, ou encore faire bouger Bruxelles sur l'affichage de l'origine des denrées alimentaires.

#### CHIFFRE A RETENIR

76 cts/kg carcasse

Alors que certains opérateurs estiment que les prix des jeunes bovins sont trop élevés en France, il est important de rétablir la vérité !

Si on compare les dernières cotations disponibles à début-avril, la cotation du *JB Italien charolais extra* était à 8,44€/kg carcasse alors que celle du *JB charolais U français* était de 7,68€/kg carcasse, soit un écart 76 centimes !

#### EN REGION

Le nouveau Conseil d'Administration de la FNSEA a élu la semaine dernière son Bureau pour la mandature 2026-2029. Arnaud Rousseau est reconduit à la présidence pour un second mandat. La filière bovine occupe une place dans la nouvelle équipe, avec notamment Patrick Bénézit, éleveur dans le Cantal et président de la FNB, élu 2ème vice-président de la FNSEA. Le détail des différents membres du bureau est disponible sur le site internet de la FNSEA.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

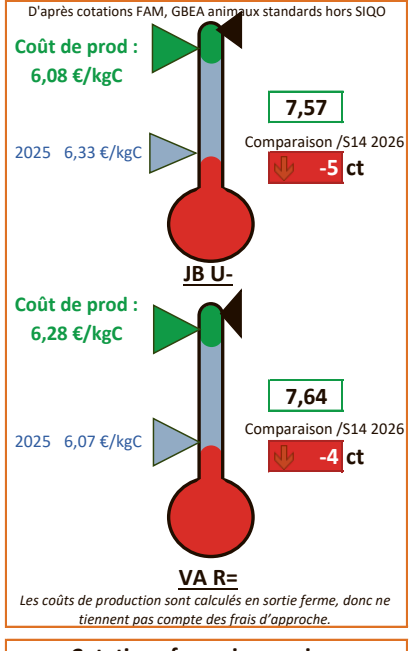
### Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 15

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

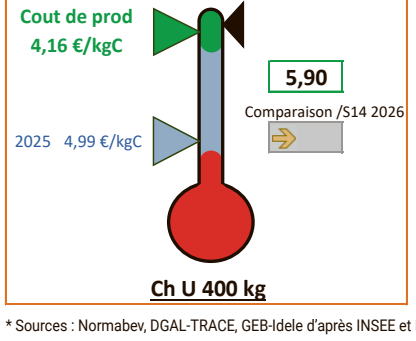
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

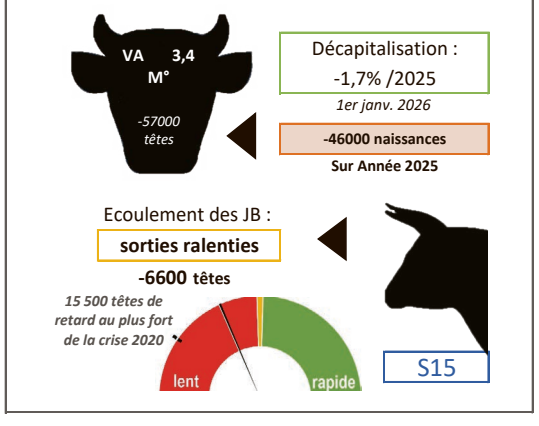
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer




**Effectifs d'animaux**

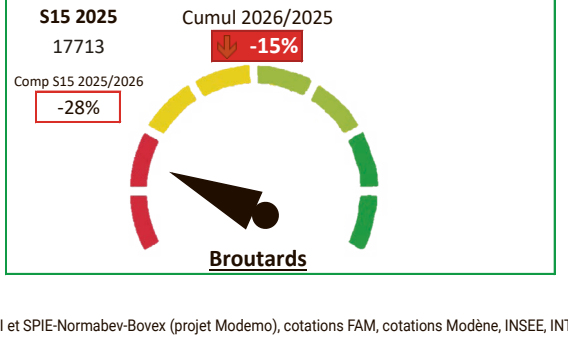
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo




**Exports vifs Italie**

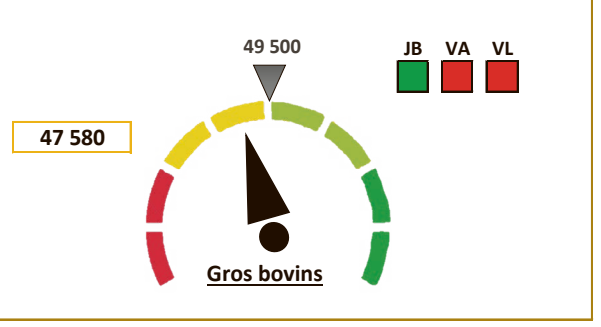
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 14 850 têtes




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6,28 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6,87 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6,08 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4,16 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

**2ème semestre 2025**

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

**En 25 ans...**

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux producteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Semaine 16 du 13 au 17 avril 2026**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

| | Effectif | Evol / S-1 |
|---|---|---|
| BOUCHERIE | 1 542 | ↗ |
| MAIGRE | 7 716 | ↗ |
| VEAUX | 1 992 | ↘ |
| OVINS/CAPRINS | 3 145 | ↗ |

• **Broutard(e)s :** les tendances diffèrent selon les centres cette semaine. Les prix sont globalement reconduits, mais des baisses apparaissent localement dans un contexte plus calme. L'augmentation des volumes sur certains marchés permet de couvrir les besoins, entraînant une sélection plus marquée des acheteurs, notamment sur les lots moyens ou lourds. Les phénomènes de plafonnement se confirment, tandis que la demande à l'export reste limitée et plus sélective. En femelles, la commercialisation reste fluide, avec des prix globalement maintenus, malgré un plafonnement sur les sujets trop gras.

• **Gros bovins maigres :** les échanges restent hétérogènes cette semaine selon les catégories. Les cours sont globalement reconduits, mais des baisses apparaissent en lien avec un recul des prix de la viande et une demande plus réservée. Les acheteurs renforcent leur sélection face à des présentations parfois irrégulières, tandis que les animaux herbés et de qualité conservent des niveaux de prix satisfaisants.

• **Boucherie :** les niveaux de prix s'orientent globalement à la baisse cette semaine. Si quelques marchés maintiennent leurs cours, la tendance reste marquée par un recul généralisé dans un contexte plus calme. Le haut de gamme se montre également moins dynamique.

• **Ovins :** Les cours se maintiennent dans l'ensemble cette semaine, dans un contexte d'apports parfois plus importants mais de qualité satisfaisante. Les ventes restent actives sur plusieurs centres, avec des besoins présents et des niveaux de prix globalement bien orientés. En brebis, la demande demeure soutenue, avec des ventes dynamiques et des cours reconduits, voire en hausse selon les marchés.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**67 -** Vends tracteur IH5335A avec cabine et direction assistée 7.500 € à débattre.
✆ 06 86 97 37 53

**71 -** Vends électrificateur Lacme 12 v, sécur 500, 5 joules, batterie servie 8 jours, testeur gratuit, 500 €.
✆ 06 02 31 24 85

### Travail du sol

**13 -** Vends rotobêhe Falc largeur 230m, état neuf 4000 €, élévateur sur tracteur état neuf, hauteur levage 3,2m, 2000 €.
✆ Tél. : 06 08 43 09 16

**42 -** Vends tasse avant 3m Techmagri. 20 disques fontes de 700, vibro frontal 20 dents, 3 points auto directionnel, arbre et paliers neufs. Très bon état, 4 200 euros.
✆ 06 87 12 83 44

### Récolte

**01 -** Cause retraite, vends faucheuse conditionneuse Pottinger 265H, en bon état. 2500€.
✆ 06 13 53 15 97

**26 -** A vendre presse balles rondes Claas Roland 46 liage filet et ficelle très bon état et faneuse Claas 4 toupies.
✆ 06 71 46 24 61

**26 -** Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GAV6 année 2008 bon état.
✆ 06 42 81 20 72

**38 -** Vends faucheuse rotative 3104 IH protection pirouette Khun 2 toupies tout bon état
✆ 07 85 90 89 90

**42 -** Vends giro-andaineur 4521 Kuhn (69).
✆ 07 50 06 40 28 HR

**69 -** Vends remorque LeBoulch - Année 81 - Basculante 9 t - Pneu 12,5/80/15,3 14 PLY. TBE.
✆ 06 07 06 77 50 HR soir

### Arbo-viti

**26 -** Vends Intercep 2023 ID David utilisé une saison, prise de force avant , 1/2 rang, 6500 euros HT.
✆ 06 29 17 21 86

### Elevage

**84 -** Cause retraite vend divers matériels élevage chèvre, machine a traire Cornadis, quai de traite, caisson frigo fromage.
✆ Tél. : 06 30 38 06 14

### Divers

**01 -** Vends pulvé Tecnoma Xenis Tectronic 1218, HLE, 2015, 18m, 1200 l, quadrijet, dévisé 5300 euros.
✆ 06 12 06 48 92

TRICO® JARDIN
TRICO AEGIS AGRO
RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE
À BASE DE GRAISSE DE MOUTON
• Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
• Protection longue durée jusqu'à 42 jours
250 ml ▶ protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml
1L ▶ protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L
Utilisation sans CERTIPHYTO
Appelez Romane au 02 31 23 10 13
rbaudin@aegis-agro.fr
STATIONNEMENT INTERDIT
N° AMM : 2180289

**01 -** Vends mat. ancien pour collec. ou petite exploitation : trieur, tombereau, brabant, char à boeuf, brise mottes et matériel plus récent : attel. addition broyeur charrue planche cultiv. Bonnel sous soleur jumelage.
✆ 04 74 00 38 54

**10 -** Retraité vend 2 sem mono Nodet-Gougis, pneu 2 6 R/3M av, 3 dist micro 1000 € HT. 8 R/4 M av dist mic pneu + 3 trém Fert 2000 €. MB IH 541, 4,20 m 2910 H pour tsol 2500 €. Cab IH XL. (1501)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

**21 -** Vends Herse rotative, 3 m. Rau combi hydraulique avec dents danoises et herses 4,5 m. Scie à colza Matrot à monter sur moissonneuse Class, bon état. (1701)
✆ 06 24 16 75 48

**21 -** Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1502)
✆ 06 30 11 59 25

**26 -** Vends cause retraite tracteur John Deere 6155 R avec fourche avant 643 R - Faucheuse Kuhn 4011 - Faneuse Kuhn 7702T - Andaineur Kuhn GA8121 - Presse BR JDeere 854 - Remorque Cargo 14 tonnes XP2 - Pulvé Kuhn Deltis2 1400 L - Cultivateur Agram C430 - Vibroculteur Kongskilde 6,5m - Charrue 4 socs Vogel Noot XM1000 - Herse Quivogne 7m. Le tout en TBE.
✆ 06 88 48 14 29

**26 -** Vends tuyaux Polyéthylène 9M en diamètre 50 - Semoir maïs 4 rangs Monosem.
✆ 06 34 17 12 97

**26 -** Cherche chariot élévateur diesel ou essence en bon état et camion 6X4 polybenne.
✆ 06 30 52 92 07

**26 -** Cherche citerne de 8 à 10 000litres sur châssis ou non.
✆ 06 30 52 92 07

**38 -** Vends 2 pneus 18 4 34 neuf - 2 pneus 9 5 24 neufs - 1 pneu 12 4 24 tp neuf - 2 pneus 13 6 28
✆ 06 75 04 60 70

**42 -** Vends herse de prairie 3 50, tracteur Renault 95 TX 14, cuve Vicon 800 L.
✆ 06 32 25 79 01

**42 -** Vends vibro 3 m, concasseur, tonne à eau 800 litres.
✆ 07 87 87 46 19

**67 -** Vends presse Lely Welger 445 2011, mélangeuse 16 m3 double vis, cellule à grains 50 T, vibro Kongskild 6 m, cornadis 4 m + 1 cornadis veaux 5 m, citerne 25 m3 sur châssis, citerne sur roue 6000 l.
✆ 06 07 28 66 50

**71 -** Vends tracteur Case IH, rel. av, 110 CV, 4 RM, 9.000 h, 2008, bon état, 200 piquets acacia, 2 m, non appointés.
✆ 06 84 58 76 32

**71 -** Vends axial 2388, chariot 7 m, coupe 6 m, cueilleur maïs Capello, état neuf, 60.000 euros à débattre.
✆ 06 18 66 34 85

**74 -** Vends : souffleur, engrangeur à foins avec environ 7 m de tuyau avec 1 coude à 90°, moteur triphasé - motofaucheuse modèle Ferrari 530S Grifon, barre de coupe laser, lame laser 155 cm, 31 sections, vendues avec 6 lames dont 4 neuves - motofaucheuse modèle Bucher M300 avec râteau faneur et barre de coupe en 140 cm - herse en bois - moulin à grains avec moteur triphasé
✆ 06 03 51 13 97

## Véhicule

### Utilitaire

**25 -** Vends Mitsubishi L200 Déc 2021 Version club CAB instyle BVM 71 000 km clim, cuir, GPS, TBE, TVA non récupérable. Prix : 25 200 euros.
✆ 06 80 23 63 65

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + Mitsubichi L200.
✆ 06 42 69 14 31

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

**26 -** Vends pois chiches bio variété Twist Triage optique 2000 euros/tonne.
✆ 06 88 46 00 41

**38 -** Agriculteur vend foin récolte 2025, botte 70x120 possibilité de livraison.
✆ 06 07 33 77 17

### Fourrage

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1705)
✆ 07 63 10 20 41

**21 -** Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ 06 75 39 31 86 - Boussard Environnement

**42 -** Vends 300 balles d'enrubannage sur la commune de Roche-la-Molière 42230.
✆ 06 07 40 26 50

**69 -** Vends / Donne foin. Ferme à louer.
✆ 06 85 52 25 13

**89 -** Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86 - Boussard Environnement

## Immobilier

**01 -** Agriculteur suisse cherche à reprendre exploitation agricole orientée grandes cultures. Région département de l'Ain - Val de Saône. Egalement surface modérée à moyenne. Discrétion absolue assurée. Adresser offre au journal qui transmettra. (l'Ain agricole - 4 avenue du Champ de Foire)
✆ 01000 Bourg en Bresse

## Location

### Agricole

**69 -** Bonjour je recherche une ferme agricole en location avec achats de matériels et cheptel à voir où terrain agricole dans le secteur de Tarare, Dareize, st Loup,Longessaigne, chambost, st Vérand, Panissieres, villecheneve, sr romain de poney, les olmes. Location agricole en fermage entre 150 et 200 euros l'hectare.
✆ 06 15 77 73 64

## // PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

### 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

### 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

### 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

### 4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale : .....
N° TVA : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**

parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

## Immobilier

**70 -** Recherche petite ou moyenne exploitation agricole ou loue ou achète terrain agricole (minimum 2ha). Secteur Nord Franche-Comté.
✆ 06 65 41 39 38

## Autres

**39 -** Achat tous types de véhicules en l'état Toyota, 4x4 hilux, Pick up, Mitsubishi L20, Nissan, land cruiser, Mercedes, Utilitaire avec ou sans CT même en panne même ancien ils ont encore une valeur année de 1980 à 2020 appelez pour devis, achat et enlèvement rapide.
✆ 06 99 56 63 64

## Emploi

### Offre

**18 -** Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

**73 -** Cherche personne pour la période mi-avril mi-octobre ayant une grande compétence à la conduite de tracteur, motivée et rigoureuse dans le travail. Situé dans zone Beaufort en Savoie, j'ai 45 VL et 30 génisses env. Le poste : traite des vaches jusqu'à mi-juin, récolte des fourrages, arrosage.
✆ 06 16 81 44 65

### Demande

**71 -** Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

### Offre de service

**38 -** ETA recherche ensilage herbe - possibilité fauchage
✆ 06 72 15 40 26

## Divers

**21 -** A vendre DPB. (1704)
✆ 06 86 71 72 18

## Animaux

### Bovin

**01 -** Vends génisses prêtes Tarine Abondance, terme juin juillet et génisses sevrées.
✆ 06 17 79 82 75

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel**
**06 74 69 62 41 Bertrand**

**42 -** Vends taureaux charolais 18 mois, vêlages faciles, issus IA, génotypés. EARL Elevage Plasse, Régny.
✆ 06 84 53 10 12

**58 -** Vends 2 taureaux Charolais, 2 ans pour croisement Aubrac et Salers, vêlage facile, toutes garanties sanitaires. (1706)
✆ 06 68 67 23 23

**58 -** Vends 3 taureaux limousins 22 mois, typés viande, hivernés au pré, bonnes origines. Vends 1 taureau charolais, 5 ans, origine Marion à Luzy. Gaec Pannetier Simon. (1505)
✆ 06 81 04 68 24

**58 -** Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

**58 -** Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ **06 10 09 65 69**
**03 45 82 90 10**

**58 -** Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

**71 -** Prends 7 génisses en pension, Curgy 71.
✆ 06 43 78 99 31

**71 -** Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans. EARL Pacaut Jean Marc, 71 Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

**89 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ **06 89 18 05 87**
**06 79 50 15 71**
**Gaec Cadoux**

**FOIRE CONCOURS**
**FEMELLES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT**
VENTE AU CADRAN dès 8 h 30
**JEUDI 21 MAI 2026**
à Moulins-Engilbert (58)
**Inscriptions jusqu'au jeudi 30 avril avant 12 h - dossier complet**
**SICAFOME : 03 86 84 28 75**

### Equin

**39 -** Vends jument comtoise 9 ans portante alezan CL PP bonne origine terme 20 mai docile poulinage facile déjà eu 5 poulains, cause cessation.
✆ 06 19 55 93 75

**71 -** Vends bel étalon comtois, plein papier.
✆ 06 88 59 16 46

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

## Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35







Terres de Bourgogne

# Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

**Choisissez votre revue parmi les titres suivants**
*Cochez la case correspondante*

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

**JE M'ABONNE POUR**

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### MODIFICATIONS MULTIPLES

**LA MAIN A LA PATE**
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 4 rue r de la roture
21110 Tart
922 313 176 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 02/03/2026, les associés ont décidé de :
Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. Thibault MUNIER, à compter du 02/03/2026.
Réduire le capital social de 10 000 € à 5 000 €, à compter du 02/03/2026.
Mention au RCS de Dijon

*AL26022518*

#### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**SOCIETE DU BATIMENT MAUCHAMP**
Société par actions simplifiée
Au capital de 110 000 euros
Siège social : 18 B Rue
de la Rente Logerot,
21160 MARSANNAY LA COTE
015 750 599 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 01/03/2026, il résulte que :
- la société MB INVESTISSEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16 000 euros, dont le siège social est 18 B Rue de la Rente Logerot, 21160 MARSANNAY LA COTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 835 912 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Nicolas MESSAGER, démissionnaire.
POUR AVIS, Le Président

*AL26022591*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**VIA BELENA**
Société par actions simplifiée
Au capital de 843 220 €
Siège social :
27 Rue Jean-François Champollion
21200 BEAUNE
525.112.181 RCS DIJON

Le 02/01/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, au 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE.
Nouvelle mention : 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS.
RCS DIJON.

*AL26022680*

#### AVIS DE TRANSFORMATION

**GABYLOU**
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 20 Place de la République
21000 DIJON
447 651 480 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
Monsieur Jérôme ALCARAZ et Madame Françoise CASANOVA, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
La société BARTHELEMY, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 50 rue de la Fontaine Saint Anne, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 992 221 283, représentée par Monsieur Jérôme ALCARAZ.
DIRECTEUR GÉNÉRAL :
Madame Françoise ALCARAZ, demeurant 50 rue de la Fontaine Sainte-Anne, 21000 DIJON.
Pour avis
Le Président

*AL26022682*

### // ADDITIF-RECTIFICATIF

#### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 17/04/2026, concernant la société HOLDING GTS. Il a lieu de lire : "Capital : 4 000 €" au lieu de "2 500 €"
Pour avis.

*AL26022692*

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

### // ENQUÊTE PUBLIQUE

**Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or**

#### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A VÉRONNES

Par arrêté préfectoral n° 478 du 17 mars 2026, est organisée du 21 avril 2026 à 9 h 00 au 23 mai 2026 inclus à 12 h 00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Véronnes, d'une puissance de 8,10 MWc, déposée par la société « Photosol Développement ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
**https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques**
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Véronnes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
**https://www.registre-dematerialise.fr/7055/**
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
**enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr**
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Véronnes, située 8 rue de l'Église 21260 Véronnes.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Véronnes, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 23 mai 2026 avant 12 h 00 à l'adresse suivante :
**enquete-publique-7055@registre-dematerialise.fr**
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7055/** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Jean-Claude CHARAVEL désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Dominique LANTERNIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Véronnes
- Mardi 21 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 30 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 12 mai 2026 de 9h00 à 12h00
- Samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à
Monsieur Antoine ROSSANO
Photosol Développement
Téléphone : 01 70 22 50 97
concertation@photosol.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Véronnes, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
**https://www.cote-dor.gouv.fr**
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,-
Manuelle DUPUY

*AL26022409*

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de création de l'association foncière urbaine de projet dénommée « A.F.U.P La Corvée » à MÂLAIN**
Objet de l'enquête publique :
Selon les termes de l'arrêté préfectoral n° 608 en date du 27 mars 2026, il sera procédé à une enquête publique du **vendredi 17 avril 2026 à 10 heures au jeudi 7 mai 2026 à 18 heures**, soit pendant 21 jours consécutifs , portant sur le projet de création de l'association foncière urbaine de projet dénommée « A.F.U.P La Corvée » à Mâlain (Côte-d'Or).
L'A.F.U.P « La Corvée » a pour objet le remembrement et l'aménagement de parcelles dans un secteur situé en zone 1AU et une partie en zone UA, sur le territoire de la commune de Mâlain, et représentant une superficie d'environ 1,6929 hectare.
Par ailleurs, l'arrêté préfectoral précité définit les modalités de l'organisation de la consultation écrite des propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'A.F.U.P « La Corvée » à Mâlain.
**Siège de l'enquête publique et personne responsable du projet :**
Le siège de cette enquête publique est fixé à la mairie de Mâlain (38 rue Maurice Béné – 21 410 MALAIN). Des renseignements sur le projet peuvent être demandés auprès du maire de la commune de Mâlain.
**Mise à disposition du dossier d'enquête et recueil des observations :**
Ce dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, soit du **vendredi 17 avril 2026 à 10 heures au jeudi 7 mai 2026 à 18 heures** :
- sur support papier, à la mairie de Mâlain (38 rue Maurice Béné – 21 410 MÂLAIN), aux horaires habituels d'ouverture ( lundi de 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00, mardi de 10h00 à 12h00, du jeudi au vendredi de 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00)
- en version dématérialisée, sur le site internet de la mairie de Mâlain, à l'adresse suivante :
**https://malain.fr/**
Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête publique, du **vendredi 17 avril 2026 à 10 heures au jeudi 7 mai 2026 à 18 heures** , selon les modalités suivantes :
- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à l'adresse postale de la mairie de la commune de Mâlain (38 rue Maurice Béné – 21 410 MÂLAIN), le courrier devant parvenir à cette adresse au plus tard le **jeudi 7 mai 2026 à 18 heures.**
- soit par courriel, au plus tard le **jeudi 7 mai 2026 à 18 heures**, à l'adresse suivante :
**pref-ep-afupmalain@cote-dor.gouv.fr**
- soit, par écrit, sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur qui sera tenu à la disposition du public, à la mairie de la commune de Mâlain, aux heures d'ouverture du secrétariat.
**Permanences du commissaire-enquêteur :**
Le tribunal administratif de Dijon a désigné M. Gilles GIACOMEL, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Jean-Marc DAURELLE, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
En application de l'article 11 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006, le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions au commissaire-enquêteur, à la mairie de la commune de Mâlain, pendant les 3 jours ouvrables suivant la date de la clôture de l'enquête, lors des permanences du commissaire-enquêteur.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de MALAIN, aux dates et horaires suivants :
- le lundi 11 mai 2026 de 9 heures à 11 heures
- le mardi 12 mai 2026 de 14 heures à 16 heures
- le mercredi 13 mai 2026 de 16 heures à 18 heures
**Consultation et communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :**
Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête, pour rendre son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.
Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de la commune de Mâlain par les soins du préfet de la Côte-d'Or où le public pourra le consulter pendant un an.
En outre, une copie des conclusions du commissaire-enquêteur est communiquée aux personnes intéressées, qui en feront la demande, pendant un an, auprès du préfet de la Côte-d'Or (Préfecture de la Côte-d'Or /Direction des collectivités locales et des élections / Bureau des collectivités locales / pôle conseil et contrôle de légalité– 53 rue de la Préfecture, 21041 DIJON Cedex).
Ces conclusions seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or à l'adresse précitée .
Le préfet de la Côte-d'Or est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande de création de l'association foncière urbaine de projet dénommée « A.F.U.P La Corvée » à Mâlain (Côte d'or).
Cette décision pourra prendre la forme d'un arrêté de création de l'A.F.U.P ou d'un arrêté portant refus de création de l'A.F.U.P.

*AL26022683*

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Département de la Côte-d'Or**
**Commune de CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE**
**avec extension partielle sur celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**
**sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental**
Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Champagne-sur-Vingeanne se déroulera du **18 mai 2026** à **14h00** au **22 juin 2026** à **17h00** (soit 36 jours) en mairie de Champagne-sur-Vingeanne.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Champagne-sur-Vingeanne et par extension le territoire d'une partie de celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine. L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Michel MÉRIAUX(et M. Bruno CHARPENTIER, suppléant) pour conduire l'enquête publique.
Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux dates suivantes : le **lundi 18 mai 2026** de **14h00 à 17h00**, le **samedi 6 juin 2026** de **9h00 à 12h00**, le **lundi 15 juin 2026** de **9h00 à 12h00** et le **lundi 22 juin 2026 de 14h00 à 17h00.**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne (6 rue Haute) les **lundis** de **10h00 à 12h30**, **mercredis** de **10h00 à 12h30** et **jeudis** de **16h00 à 19h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7306/. Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7306@registre-dematerialise.fr(publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Champagne-sur-Vingeanne - Enquête aménagement foncier – 6 rue Haute – 21310 Champagne-sur-Vingeanne.
Le dossier d'enquête comprend :
1. le cadre de l'enquête publique ;
2. la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation ;
3. un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre ;
4. l'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude ;
5. les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Champagne-sur-Vingeanne, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains figurant dans la documentation cadastrale et situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,
Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

*AL26022732*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**COTE JARDIN Pouilly**
SARLU en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social et de liquidation :
36, avenue Général de Gaulle
21320 POUILLY EN AUXOIS
893 013 847 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 30/11/2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe BULLIER, demeurant 16 Rue des Grandes Charrières 21540 SOMBERNON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL26022639*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SCM F.A.B.**
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 91 Rue de Talant - Bât.B
21000 DIJON
882 578 917 RCS DIJON

L'AGE réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Anne FLACELIERE, demeurant 20 Rue Morcueil – 21410 FLEUREY SUR OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 91 Rue de Talant – Bat B – 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de Dijon, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL26022658*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CACHABEN**
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 42 075,93 euros
Siège social : 8 Rue George Sand
21300 CHENOVE
Siège de liquidation : 22 Rue d'Alsace
21121 FONTAINE LES DIJON
417 532 892 RCS DIJON

L'AGO du 31/12/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent SCHIRRER demeurant 22 Rue d'Alsace – 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL26022664*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**BV SERVICES**
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :
2 Rue Franche 21400 BUNCEY
899 819 445 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13 mars 2026 à Buncey, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benoît VIEIRA, demeurant 2 rue Franche, 21400 BUNCEY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL26022668*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCM F.A.B.**
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
91 Rue de Talant - Bât.B
21000 DIJON
882 578 917 RCS DIJON

L'AGO du 31/12/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Anne FLACELIERE, demeurant 20 Rue Morcueil – 21410 FLEUREY SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Dijon, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL26022689*

### // CONSTITUTION

**LA FERME AUX DEUX RACINES**
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 4 Rue de l'Abreuvoir
21440 SAINT MARTIN DU MONT

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-MARTIN-DU-MONT (21440) du 25 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme sociale : Exploitation agricole à responsabilité limitée
- Dénomination : LA FERME AUX DEUX RACINES
- Siège : SAINT MARTIN DU MONT (21440), 4 Rue de l'Abreuvoir
- Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime
- Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés
- Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
- Gérance : Monsieur Tom CHEVALIER, demeurant 6 Rue Carnot, 21440 SAINT-SEINE L'ABBAYE
- Transmission des parts : Les cessions de parts de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix, à l'exception des cessions entre associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La gérance

*AL26022543*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01/04/2026 et d'un acte d'apport sous signature privée en date du 01/04/2026 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 07/04/2026, M. Denis d'HERBOMEZ a fait apport à la société susvisée d'un fonds de commerce d'exploitation forestière et de marchandise exploité à Actipôle SEQUANA – 28 Avenue Noel Navoizat – 21400 CHATILLON SUR SEINE et immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 314 105 628. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2026. Cet apport évalué à 4 491 840 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 449 184 actions de 10 euros chacune.
Il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Denis d'HERBOMEZ
Siège : Actipôle SEQUANA - Avenue Noël Navoizat - 21400 CHATILLON SUR SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 4 491 840 euros
Objet : La réalisation de tous travaux forestiers, incluant notamment l'abattage, le façonnage, le débardage, le tronçonnage et le débusquage de bois, qu'ils soient effectués manuellement ou mécaniquement ; La réalisation de tous travaux sylvicoles, comprenant le reboisement, le boisement, le dégagement, le dépressage, l'éclaircie, l'élagage, le broyage de rémanents et la régénération naturelle ou artificielle des peuplements forestiers ; Les travaux d'entretien et de gestion des espaces forestiers : débroussaillage, ouverture et entretien de pistes forestières, pare-feu, fossés et réseaux de desserte ; L'exploitation forestière : achat, vente, négoce et livraison de bois sur pied, de grumes, de bois de chauffage, de plaquettes forestières et de tout produit dérivé de l'exploitation forestière ; Les prestations de services liées à la gestion forestière, le conseil aux propriétaires forestiers publics et privés, l'estimation et le cubage de bois sur pied ; La location et la mise à disposition de matériels et engins forestiers avec ou sans opérateur;
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : M. Denis Bernard Marie D'HERBOMEZ - 24 chemin du Chalumeau, Ferme St Roch – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE

*AL26022679*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 16/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LA FABRIQUE DE MON PERE
Siège : 2 Ancienne Route de Bèze, 21310 VIEVIGNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 €
Objet : Location, mise à disposition, entretien et gestion de tous matériels,équipements, accessoires, outillages et machineries techniques destinés notamment aux secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de l'événementiel, du spectacle vivant et de la création artistique. Location de matériels techniques et de machinerie de tournage, notamment matériels de machinerie cinéma, structures, supports, systèmes de déplacement, équipements de plateau et, plus généralement, tous équipements techniques utilisés pour les tournages et prises de vues. Toutes prestations de services se rapportant à l'agencement, la préparation, l'installation, le montage, le démontage, l'aménagement technique, la transformation, l'organisation et l'optimisation de plateaux de tournage, décors, studios, espaces techniques et zones logistiques. Assistance technique, coordination opérationnelle, appui logistique, régie technique, mise en oeuvre de solutions d'agencement et d'aménagement des espaces de tournage, ainsi que toutes prestations connexes.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Edgar RACLOT, demeurant 2 Ancienne Route de Bèze, 21310 VIÉVIGNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

*AL26022703*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du16 avril 2026 à MILLERY, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AGRI NOVA
Siège : 5 Ruelle Sur – 21140 MILLERY
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 110 euros
Objet :
- l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,
- conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes-conformément à la loi d'orientation agricole du27 juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 110 euros
Gérante : Madame Agnès FEURTET, demeurant 5 Ruelle Sur – 21140 MILLERY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

*AL26022710*

#### AVIS DE CONSTITUTION GROUPEMENT FONCIER RURAL CMVIF

Aux termes d'un acte authentique en date du 15 avril 2026, il a été constitué un groupement foncier rural.
Dénomination sociale : GFR CMVIF
Forme : Société Civile
Siège social : 7 rue du Paradis 21540 CHEVANNAY
Objet social : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine apportés par ses associés ou acquis par lui, et, la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.
Capital variable : 190 532 €, et capital minimal 50 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Gérant : Monsieur Arnaud SIMON, demeurant 7 rue du Paradis 21540 CHEVANNAY, et Madame Inès SIMON, demeurant 7 rue du Paradis 21540 CHEVANNAY.
Cession de part : les associés ont prioritaires pour toute mutation de part sociale
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

*AL26022723*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : GARAGE COTE D'OR MOTORS
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 500 €
SIEGE : 11 rue Jean Baptiste Say, 21800 Chevigny Saint Sauveur
OBJET :
- Le commerce de véhicules automobiles et de motocycles
- L'achat, la vente, l'importation, de véhicules automobiles, de motocycles, de pièces détachées, accessoires et équipements y afférents ;
- La réparation, l'entretien, le dépannage, le lavage et toutes prestations de services liées aux véhicules automobiles et motocycles ;
DUREE : 99 années
PRESIDENT :
Albert VARDANIAN
Né le 28/10/1973
à DNIRPO
De nationalité ukrainienne
Demeurant 5 rue Docteur Alfred Richet, 21000 Dijon
Divorcé
IMMATRICULATION au RCS de DIJON
Pour avis

*AL26022718*

# ANNONCES LÉGALES

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

Appel à Candidatures du 20/04/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**Beurizot** : Libre au sens du Code Rural et de le Pêche Maritime, précédemment mises en valeur en vertu d'une mise à disposition de l'ex-associé de l'occupant.
Objectif : Maintien de l'exploitant
Parcelles en nature de terres, prés et landes - Urbanisme : RNU -
30 ha 89 a 95 ca 'LES AUBUES DES BERGERIES' : A-0202 - 'SUR LES BERGERIES' : A-0204 - 'L ERMITAGE' : A-0068 - 'LE CLOSEAU' : B-0210 - 'LES OUCHES' : B-0211—0215—0376 - 'CHAMPAU' : B-0298 - 'SUR L AUTOT' : B-0307—0314 - 'LE GRAND CHAMP' : B-0315—0316 - 'SOUSLA CROIX DES PRES' : C-0109 - 'LA COUEE' : D-0039—0040 - 'CHAMP DE LA GRANGE DU BOUR' : D-0044—0045 - 'LA TRAMBLOT' : D-0159 - 'EN GENET' : D-0009 - 'LA PIECE DU BREUIL' : D-0006 - 'SOUSLE BOIS LADAME' : D-0016
**Saint-Nicolas-lès-Cîteaux** : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU 75 a 17 ca 'LA PETITE VERRERIE' : ZC-0064—0066
**Premeaux-Prissey** : Terres à vignes à planter en AOC BGO : Coteaux Bourguignons, Bourgogne Aligoté, Bourgogne mousseux, Bourgogne Passe Tout Grains, Crémant de Bourgogne - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres après la récolte 2026
2 ha 11 a 70 ca 'AUX CHALIOTS' : AC-0086—0087—0088—0098—0099—0100—0101—0102
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
**Labergement-Foigney** : Terre - objectif : Maintien de l'exploitant - Urbanisme : RNU 75 a 00 ca 'CHAMPS COTTIN' : ZP-0017
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26022722*

safer Grand Est

### AVIS

SAFER Grand Est
APPEL DE CANDIDATURES
La SAFER Grand Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer tout ou partie des biens suivants.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **11/05/2026** (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental de la Haute-Marne, 26 Avenue du 109eme RI 52000 CHAUMONT Tél : 03.25.35.03.38 ou par mail à l'adresse haute-marne@safergrandest.fr.
Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental de la Haute-Marne ou au siège de la SAFER Grand Est. Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.
**Colmier-le-Bas (52)** : 53 ha 10 a 81 ca - A 331 - C 252 - 254 - 255 - 257 - ZA 3-5-11-12-21-22-23 - ZB 2-4-9 - ZD 1-24 - ZH 2-10-12 - Nature : Taillis simple,Terres,Landes,Prés - Urbanisme : RNUb,RNU
**Colmier-le-Haut (52)** : 22 ha 66 a 60 ca - ZK 1-9-10-11 - ZL 1-3-5 - Nature : Landes,Prés,-Terres - Urbanisme : RNU
**Bure-les-Templiers (21)** : 83 a 47 ca - A 70 - 72 - 79 - Nature : Taillis simple,Landes - Urbanisme : RNUb
**Buxerolles (21)** : 25 a 20 ca - ZD 44 - Nature : Terres - Urbanisme : RNU
**Chambain (21)** : 34 a 20 ca - ZD 15 - Nature : Terres - Urbanisme : RNU
Situation Locative : Loués sur une partie de la surface
Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet de la Safer GE :
https://www.safer-grand-est.fr/annonces-legales

*AL26022731*

# NIÈVRE

## // MODIFICATION

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**MHE RAVAUX**
Société par Action
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 4 000 euros
Siège social : La Métairie Hourad
58440 LA CELLE SUR LOIRE
934 479 189 RCS NEVERS

Selon acte sous seing privé en date du 10 avril 2026, l'actionnaire unique a décidé d'étendre l'objet social à : la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ainsi qu'à la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS
Pour avis et mention, M. Sébastien RAVAUX, Président

*AL26022661*

### NOMINATION DE CO-GÉRANT

**SIGNANET**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 600 euros
Siège social : 10, rue Henri Darcy
ZAC DU FOUR A CHAUX
58300 DECIZE
453 672 891 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 03.04.2026 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Maxime BUCHEZ, demeurant 20, route de la Javotte 58290 MOULINS-ENGILBERT à compter du même jour et pour une durée indéterminée.
Pour avis. La Gérance

*AL26022671*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

La société BATI MAT, SARL au capital de 5 000 €, RCS 835 243 429 a décidé le transfert de son siège à compter du 01/01/2026. L'avis précédemment publié est modifié. Ancienne mention supprimée : Siège : 26 rue du Mardron, 58200 SAINT PERE. Nouvelle mention : Siège : 8 route de Cosne, 58200 SAINT PERE.
Pour avis : M. Mathias GAUJOUR, gérant.

*AL26022691*

### AVIS DE MODIFICATIONS

**VIERZONBOX**
**SARL au capital de 1 500 €**
**Ancien siège Social : La Carte – 37380 MONNAIE**
**Nouveau siège social : 18, rue Molière - 58000 NEVERS**
**885 048 306 RCS TOURS**
Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/04/2026, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Siège social :
Ancienne mention : La Carte – 37380 MONNAIE
Nouvelle mention : 18, rue Molière - 58000 NEVERS
Dénomination sociale :
Ancienne mention : GD EXPLOITATION
Nouvelle mention : VIERZONBOX
Gérance :
Anciennes mentions : M. Eric DUBOURDIEU et M. Stéphane GERMAIN
Nouvelle mention : M. Eric MOULOIS dt à BETTON (35) – 11, Allée des Synagots
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

*AL26022701*

### CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**ALPHONSE DE POITIERS**
**SAS au capital de 152.45 €**
**Siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3R - 58000 NEVERS**
**443 727 847 RCS NEVERS**
Il résulte d'un acte ssp du 17/01/2026 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice clos le 30/09/2025 :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : LARRY EXPERTISE COMPTABLE AUDIT – LEXA sise à FEYTIAT (87) – 20, Avenue Winston Churchill (938 601 648 RCS LIMOGES)
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : AUDEFI AUDIT sise à LIMOGES (87) – 4, rue Legouve (428 180 236 RCS LIMOGES)

*AL26022711*

### MODIFICATIONS MULTIPLES

**VIERZON IMMO**
Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Ancien siège social : Lieu-dit « La Carte »
rue de Villeneuve - 37380 MONNAIE
Nouveau siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
915 108 476 RCS TOURS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte en date du 1er avril 2026, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Siège social :
- ancienne mention : Lieu-dit « La Carte » – rue de Villeneuve – 37380 MONNAIE
- nouvelle mention : 18 rue Molière – 58000 NEVERS
Dénomination sociale :
- ancienne mention : SLEV
- nouvelle mention : VIERZON IMMO
Gérance :
- anciennes mentions : M. Eric DUBOURDIEU et M. Stéphane GERMAIN
- nouvelle mention : M. Eric MOULOIS, demeurant allée des Synagots – 35830 BETTON
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Gérant

*AL26022730*

## // GÉRANCE

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 9 avril 2026 à LA CHARITE SUR LOIRE par Maître Julie MICHELOT, notaire, Monsieur Jérôme CHERON, demeurant 26 rue du Chapeau Rouge, 58410 Entrains sur Nohain, immatriculé au greffe de Nevers, sous le numéro 914627930
A cédé à : FB exploitation SAS au capital de 1euros, sise 2 rue Charles Cassiat, 58410 Entrains sur Nohain, immatriculée au greffe de Nevers sous le numéro 101988855.
Moyennant le prix de 10 000 euros son fonds de commerce de café, bar, jeux, restauration rapide sur place, vente de piles, bracelets, montres, cartes postales, mobicartes, bimbeloterie et dépôt pressing exploité 9 place du Marché, 58410 Entrains sur Nohain.
Entrée en jouissance au 9 avril 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au siège du mandataire judiciaire SELARL JSA, dont le siège social est à VERSAILLES (78000) 18 rue Georges Clémenceau.

*AL26022678*

### LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 15.04.2026, la Société dénommée BOULANGERIES BG, dont le siège est à CHATEAURENARD (13160) 615 avenue de la Chaffine, identifiée au SIREN sous le numéro 478 455 793 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON, a confié, à titre de location-gérance, à la Société dénommée MB COSNE COURS SUR LOIRE, au capital de 20 000 euros, dont le siège social est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) - 108 Avenue de la 85e ligne, identifiée au SIREN sous le numéro 101 480 051 immatriculée au RCS de NEVERS, un fonds de commerce de « boulangerie et pâtisserie industrielles, sandwicherie, vente à emporter et à consommer sur place de tous produits liquides ou solides destinés à l'alimentation humaine, transformation de denrées d'origine animale ou non, restauration rapide, crêperie, restauration «, exploité sous l'enseigne « MARIE BLACHERE « dans des Locaux sis COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) - 108 Avenue de la 85e ligne, pour une durée d'un (1) an à compter du 18.05.2026.
Le contrat ne peut en aucun cas se renouveler par tacite reconduction.

*AL26022685*

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 30/03/2026 enregistré le 07/04/2026 au SIE de Nevers dossier référence 5804P01 2026 A 00232 :
la société dénommée « JM2B PIZZAS », société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Saint-Martin-d'Heuille, Nièvre, 44, route de Nevers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 828 360 818,
a cédé a
la société dénommée « MGV 58 », société par actions simplifiée, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Guérigny, Nièvre, 1 rue Jules Renard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 102 281 789,
Un fonds de commerce de préparation et vente de plats (pizzas) à emporter et à livrer, vente de boissons alcoolisées à emporter, situé et exploité à titre d'établissement principal à Guérigny, Nièvre, 1, rue Jules Renard, pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 828 360 818 et identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 828 360 818 00052 (code NAF 56.10C - Restauration de type rapide).
Cette vente a été consentie au prix de 210 000 euros, avec entrée en jouissance au 1er avril 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Maître Benoit MARTY, au cabinet COGEP AVOCATS, 3, rue du Bengy, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour avis.

*AL26022687*

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 01/04/2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 08/04/2026, Dossier 2026 00006051 référence 5804P01 2026 A 00240, Mme Brigitte DUVERNOIS dt à COULANGES LES NEVERS (58) - 36, avenue du 8 Mai 1945 a cédé à M. Jonathan DUVAL dt à CHALLUY (58) – 13, rue du 25 septembre 1793 – Lieudit Yopson un fonds de commerce de débit de boissons, jeux, vente de journaux, bimbeloterie, dépôt de colis, confiserie, articles de fumeur, cigarettes électroniques, téléphonie, timbres fiscaux, comptes NICKEL, Paysafecard, PCS auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, situé et exploité 36, avenue du 8 mai 1945 - 58660 COULANGES-LES-NEVERS, moyennant le prix principal de 200 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2026.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

*AL26022699*

## // VENTE AUX ENCHÈRES

**Maître Emilie CLEME**
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél. : 03. 86. 21. 96. 41

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Le Mardi 9 Juin 2026 à 10H45**
**Au Tribunal Judiciaire de Nevers**
Palais de Justice - Place du Palais - NEVERS
Commune de NEVERS (58000)
**Une maison à usage d'habitation sise 9 Rue du Vernet**
Cadastré Section AY n° 472 9 rue du Vernet pour une contenance de 11a 41ca
**Sur la MISE A PRIX de : 126.600, 00 €**
**(CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENTS EUROS)**
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant.
Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de NEVERS, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
**RENSEIGNEMENTS :**
- **Maître Emilie CLEME**, Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente
- **Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 25/00034.
**VISITES : le lundi 18 mai 2026 à 15h00**
Par la SELARL GIMS CONSTAT,Commissaires de Justice à SANCERRE (18) – Tél : 02 48 54 24 05
**Emilie CLEME**

*AL26022511*

**Selarl Isabelle MAUGUERE**
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél: 03 86 71 88 55
Email : mauguere.avocat@outlook.fr

### VENTE AUX ENCHÈRES

Le MARDI 09 JUIN 2026
A 10 heures 45
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
**Commune de NEVERS (58000), 31 rue des Montapins :**
Une maison d'habitation comprenant :
- Au rez de chaussée surélevé : une chaufferie et garage,
- Au premier étage : pièce à vivre, une cuisine, WC et une chambre,
- Au deuxième étage : une chambre avec placard et pièce annexe avec lavabo, bidet et WC, une deuxième chambre avec niche, placard et pièce annexe avec lavabo, baignoire et bidet,
Un grenier au-dessus,
Terrasse fermée,
Jardin avec cabanes à jardin en dur.
Le tout cadastré section BX numéro :149 « 31 rue des Montapins » pour une contenance de 05 ares 64 centiares.
Bien libre.
**MISE A PRIX : QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000,00 €) EN UN LOT.**
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 03 avril 2026Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aurélie GRAS, Commissaire de Justice à VARZY (Nièvre) Tél : 03.86.29.41.33 le jeudi 21 mai 2026 à 10 h 00 sur place.

*AL26022602*

## // MARCHÉS PUBLICS

### APPEL PUBLIC

**Avis simplifié**
**Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan**
**Date limite de réponse : 01 juin 2026 à 12:00**
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan
Ville : Saint-Brisson
Code Postal : 58230
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=690438&orgAcronyme=f1e
Identifiant interne de la consultation : 2026-PA04
Nom du contact : Maud Marchand
Adresse mail du contact : contact@parcdumorvan.org
No téléphone du contact : +33 386787900
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Appel d'offres restreint - Candidature Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 01 juin 2026 à 12:00
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Conception et réalisation d'aménagements scénographiques à la Maison du Parc
Description succincte du marché : Conception et réalisation d'aménagements scénographiques à la Maison du Parc, comprenant :
- la conception de deux espaces muséographiques cohérents entre eux (actuelles Maison du Tourisme et Maison des Hommes et des Paysages) ainsi que la réflexion sur l'aménagement des circulations entre les deux lieux ;
- la réalisation du premier de ces deux espaces muséographiques(Maison du Tourisme)
Type de marché : Marché de conception-réalisation
Consultation alloti : NonLieu principal d'exécution du marché : 58
Durée du marché (en mois) : 18

*AL26022675*

### MARCHES PUBLICS

**AVIS NATIONAL STANDARD**
**Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan**
Date limite de réponse : 04 mai 2026 à 10:00
Section 1
**Identification de l'acheteur**
Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 252106 62000138
Ville : Saint-Brisson
Code Postal : 58230
Groupement d'acheteurs : Non
Section 2
**Communication**
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=690487&orgAcronyme=f1e
Identifiant interne de la consultation : 2026-PA06
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Aude Pelichet
Adresse mail du contact : contact@parcdumorvan.org
No téléphone du contact : +33 386787900
Section 3
**Procédure**
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 04 mai 2026 à 10:00
Présentation des offres par catalogue électronique :
Exigée
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes: Non
Critères d'attribution :
Section 4
**Identification du marché**
Intitulé du marché : 2026-PA06 Restauration hydromorphologique de l'Anguison et des milieux humides associes, lieu-dit Montabron Communes de Vauclaix et de Cervon
Code CPV Principal : 45111240
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : 2026-PA06 Restauration hydromorphologique de l'Anguison et des milieux humides associes, lieu-dit Montabron Communes de Vauclaix et de Cervon
Lieu principal d'exécution du marché : 21 Durée du marché (en mois) : 20
La consultation comporte des tranches : Oui
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Type de marché réservé :
Section 5
**Lots**
Marché alloti : Non
Section 6
**Informations complémentaires**
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires :

*AL26022686*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Arleuf (58) 73 a 70 ca 'LES BOULAS' : F-0673—0675
Cmne de Ternant (58) 13 ha 22 a 47 ca 'CHAMP PIERROT' : A-0477—0478—0479—0480—0484—0485—0486—0488—0489—0491—0492 - '0007 RTE DES CHAUFOURNIERS' : A-0633
Cmne de Ternant (58) 9 ha 40 a 40 ca 'MULNOT' : A-0361—0425—0426—0428—0464—0465—0466—0467—0468—0469—0474—0475—0476—0724—0742—0744—0755—0757—0759—0764 - 'RTE DES BOIS' : A-0762 - 'BOISDES CHAUFFAGES' : A-0016—0017—0018 Et par extension Cmne de Saint-Seine (58) 62 a 28 ca 'FONTAINE MOINEAU' : A-0059
Cmne de Charrin (58) 6 ha 00 a 00 ca 'ILE DE LA CREVEE' : C-0809 - '0006 RUE DE LA LEVEE' : C-0812
Cmne de Chantenay-Saint-Imbert (58) 27 ha 34 a 46 ca 'CHABET' : B-0159—0160—0161 - 'GRAND CREPI' : B-0149—0150 - 'LES HERISSONS' : B-0143—0144—0145 - 'CHAMP DE LA PRISON' : B-0162 - 'CHAMP DE LA TUILERIE' : B-0173 - 'LA RENARDERIE' : B-0171 - 'LES ROCHES' : B-0148
Cmne de Dornes (58) 5 ha 79 a 78 ca 'PRE LONG' : E-0269—0554—0625 - 'L HERMITAGE' : E-0271—0272 - 'LA MOTTE' : E-0077 - '0005 RUE DE L HERMITAGE' : E-0270
Cmne de Ouroux-en-Morvan (58) 1 ha 69 a 30 ca 'LA QUEUE DE L ETANG' : AT-0007 - 'LA RESSE DE JALLOIS' : BO-0031
Cmne de Brassy (58) 3 ha 50 a 05 ca 'LA PRAIRIE' : D-0610—0612
Cmne de Lormes (58) 2 ha 10 a 70 ca 'L ETANG DU GOULEAU' : BC-0016—0111
Cmne de Lormes (58) 14 ha 71 a 10 ca 'L ETANG DU GOULEAU' : BC-0016—0111 - 'PLANVOY' : BK-0018 - 'LES DESSERTIS' : BO-0090—0091 - 'LES TOURS' : D-0042—0043—0044. Et par extension Cmne de Vauclaix (58) 5 ha 38 a 80 ca 'PRE DE PRAMIN' : A-0033—0034
Cmne de La Charité-sur-Loire (58) 42 a 17 ca '0020 CHE DES VALLEES' : AD-0109—0110—0111
Cmne de Crux-la-Ville (58) 23 ha 25 a 13 ca 'LES BOULETS' : C-0021 - 'CHAMPS DE LANDAT' : ZC-0066—0067—0068—0069—0071—0090—0092 - 'LA MELOISE' : ZE-0002—0003 - 'PRESDESSUS' : ZM-0001—0002—0003—0004 - 'BUISSON ROLAND' : ZR-0019 - 'PRESCAUX' : ZX-0018 - 'CHAMP DU CORBIER' : ZX-0008
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26022709*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

**COGEP AVOCATS**
33 Place d'Allier
03000 Moulins

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**EARL FRESSE**
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 288 400 euros
Siège social : 1 Rte de Chiddes
Le Bourg 58170 AVREE
482 434 578 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Régis FRESSE, demeurant Le Bourg 58170 AVREE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé : 1 Rte de Chiddes - Le Bourg 58170 AVREE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

*AL26022665*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**PEREIRA ELEC'IMPACT**
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 100 Avenue de Verdun
58300 Decize
RCS Nevers 989 854 997

Par décisions en date du 16.03.2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Mr Joao CARVALHAIS PEREIRA, demeurant 100 Avenue de Verdun - 58300 Decize, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 100 Avenue de Verdun - 58300 Decize.
Pour avis

*AL26022681*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SCI JEAN SANS PEUR**
Société Civile Immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
792 851 552 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2026 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur David FOURNIER dt 46 rue Molière - 58000 NEVERS a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, D. FOURNIER

*AL26022698*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**LA VRILLE**
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : 25, route d'Arquian
58440 LA CELLE SUR LOIRE
491 228 409 RCS NEVERS

Le 15/04/2026 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/04/2026. Monsieur Francis COUTRE demeurant 2 rue Marceau , 58450 NEUVY-SUR-LOIRE a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 2 rue Marceau , 58450 NEUVY-SUR-LOIRE.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL26022706*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCI HO HISSE LA SAUCISSE**
Société en liquidation
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Les Carmes - 58300 Decize
Siège de liquidation : 2, Rue de Loire
58300 Sougy-sur-Loire
RCS Nevers 853 556 074

Le 09.04.2026, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

*AL26022716*

## // CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

### AVIS DE CONSTITUTION

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028
Acte sous signature électronique en date du 13.04.2026, constitution d'une SARL dont la dénomination sociale est GARAGE DE LA

# ANNONCES LÉGALES

GARE DE VARZY CS, au capital de 3.000 €, dont le siège social est 3 avenue de la Gare- Le Paradis 58210 VARZY ayant comme objet en France, en Europe et à l'Etranger la mécanique automobile toutes marques (réparation, entretien, vitrerie…); le débosselage sans peinture de tous véhicules terrestres à moteur ; l'achat, vente de tous véhicules terrestres à moteurs neufs et occasions de manière sédentaire et non sédentaire par tous moyens principalement en magasin mais aussi, en ligne, sur exposition ou salon…; la distribution toutes marques ; la location de tous véhicules terrestres à moteur avec ou sans chauffeur; le prêt de tous véhicules ; le convoyage, le remorquage et le dépannage de tous véhicules, service d'assistance routière ; l'achat, vente de pièces détachées, de pneumatiques, lubrifiants et tous accessoires et produits liés à cette activité; la réparation, entretien, achat et vente de matériels de cycles et motocycles (neufs et occasion) ; l'assistance à la délivrance de cartes grises, l'exploitation d'une station de lavage et à titre accessoire : Carrosserie automobile, tôlerie, peinture, garniture, lustrage d'optique, créée pour 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS. Gérance : M. Quentin CATHERINE, dt 30 rue des Rosiers 58700 PREMERY et M. Arthur SEGUIN, dt 20 Derrière Fancy 58210 SAINT-PIERRE DU MONT. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

*AL26022676*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/04/2026 , il a été constitué une EURL dénommée:
STEPH'CONDUITE
Objet social :
- les activités d'enseignement de la conduite de tout véhicule à moteur terrestre et maritime
- la réalisation des actions de sensibilisation à la sécurité routière ;
- l'activité de formation et de stage en récupération de points ;
Siège social : 28 avenue du 85ème de Ligne, 58 200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Capital : 1 000 euros
Gérance : Madame Stéphanie PETIT demeurant à Cosne-Cours-sur-Loire, 66, route de Villeberne
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

*AL26022677*

Exco Alpha

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 16 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AVENIR BOIS ET CONSEIL
Siège : 18 bis avenue du Dr Charles Monot –58230 MONTSAUCHE-LES SETTONS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : l'exploitation forestière, l'achat et la revente de bois, la plantation et la gestion de parcelles forestières, ainsi que l'achat et la revente de sapins de Noël, les travaux pouvant être réalisés directement ou par sous-traitance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Anes AJDARPASIC, demeurant 2 allée Lotissement André Malraux -Route du Bois de Sapin, 71400 AUTUN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

*AL26022714*

FIDACT AVOCATS

**Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT**
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

## AVIS DE CONSTITUTION

CALY
Société civile immobilière
en constitution
au capital de 500 euros
Siège social : 12 Route de Montapas, 58110 ROUY
RCS NEVERS
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROUY du 16 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CALY
Siège social : 12 Route de Montapas, 58110 ROUY
Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,
- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement,
- plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Guillaume COPPIN et Madame Julie PASCI demeurant ensemble à Granchamp – 58110 ROUY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

*AL26022720*

# YONNE

## // VENTE AUX ENCHÈRES

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Karym FELLAH, Avocat au Barreau de SENS, Avocat Associé de la SCP REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 9 Boulevard Maupeou – 89100 SENS – Tél. : 03.86.65.60.85
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES au Tribunal Judiciaire de SENS (89) – 1 rue du Palais de Justice – 89100 SENS
L'adjudication aura lieu le MARDI 9 JUIN 2026 à 11 h 00
EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur
Sur la commune de THORIGNY-SUR-OREUSE (89260) 26 Grande Rue - Fleurigny Cadastré section AB n° 25, lieudit « 26 Grande Rue Fleurigny » pour 02a 15ca et section AB n° 26, lieudit « Fleurigny » pour 03a 35ca, soit une contenance totale de 05a 50ca
Une MAISON À USAGE D'HABITATION comprenant selon procès-verbal de description dressé le 29.11.2024 par Maître VU, Commissaire de Justice à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94) :
-Au rez-de-chaussée : entrée / couloir desservant à gauche : séjour, à droite : cuisine, au fond à droite : salle d'eau avec douche
-À l'étage : palier / couloir desservant trois pièces et un W.C.
Cave
Petite cour avec terrasse couverte
W.C. à l'extérieur à gauche de la terrasse
Au fond de la cour : grange dont le mur séparatif à l'Est est mitoyen
Jardin au nord de la grange
Surface habitable : 81,86 m²
Lieux inoccupés, à l'état d'abandon.
MISE À PRIX : 1.000,00 € (mille euros)
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS ou au Cabinet de Maître Karym FELLAH.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de SENS.
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : 3.000,00€ selon chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou caution bancaire irrévocable
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
-Maître Karym FELLAH, Avocat au Barreau de SENS, Avocat Associé de la SCP REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 9 Boulevard Maupeou -89100 SENS - Tél. : 03.86.65.60.85 - contact@regnieretassocies.com
-Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où le cahier des conditions de vente a été déposé (RG : 25/00299)
-Sur les sites : www.avoventes.fr ; www.licitor.com
Visite sur place le mercredi 27 mai 2026 de 10 h 00 à 11 h 00

*AL26022712*

## // DIVERS

### SAS SUPERTRAM

40 rue de Vézelay
89460 Bazarnes.
RCS Auxerre 532167210.
CIP 4780

Dépôt au greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre, en date du 17/04/2026, de l'état de collocation dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS SUPERTRAM 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 532167210. CIP 4780. Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours à compter de la publication au Bodacc, par déclaration faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre.

*AL26022713*

### SAS STANDARD

11 Rue des Fourneaux
Zone des Clairions
89000 Auxerre
(commerce de détail d'habillement)
RCS TOULOUSE 978.244.255

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 20/04/2026 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la SAS STANDARD - 11 Rue des Fourneaux - Zone des Clairions - 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement) RCS TOULOUSE 978.244.255. Commissaires au plan : la SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Me Christian CAVIGLIOLI 10 Rue d'Alsace-Lorraine 31000 Toulouse, la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC 22 Rue des chasseurs 34070 Montpellier, la SELARL BENOIT et Associés prise en la personne de Me Béatrice AMIZET 17 rue de Metz 31000 Toulouse, et la SELAS EGIDE prise en la personne de Me Alix BRENAC 4 rue Amélie CS 98034 31080 Toulouse cedex 6.

*AL26022735*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### AG PAYSAGE SERVICES

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 rue du Stade
89150 DOMATS
818064057 RCS SENS

Par décision du 31/12/2025, la société SARL AG PAYSAGE ELAGAGE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 4 rue de la Porte du Bois 89500 DIXMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 798983961 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la Société AG PAYSAGE SERVICES, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société AG PAYSAGE SERVICES au profit de la société SARL AG PAYSAGE ELAGAGE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS, 1 rue du Palais de Justice, 89100 SENS.
Pour avis, La Gérance

*AL26022669*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### La société « Sas SENS ECO DEPOT »,

Société par actions simplifiées
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 140, rue Alsace Lorraine
89100 SENS
RCS : SENS 995 277 175

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 16 mars 2026, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2026 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé : 140, rue Alsace Lorraine, 89100 SENS, siège de la liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Monsieur EL GACEUR Ziad, domicilié 4 rue des Frères Challe 89100 SENS, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Le président

*AL26022727*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### IRIX VR INCREDIBLE REALISM IMMERSIVE XPERIENCES

SAS au capital de 1000,00 €
Siège social :
29 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
RCS SENS 878754019

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20/01/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/01/2025, il a été nommé liquidateur(s) M. GARON Florian demeurant 29 rue du 11 Novembre 1918 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de SENS

*AL26022708*

### NON DISSOLUTION

### SARL «EVO'THERM»

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 143 avenue de Sénigallia
89100 SENS
RCS SENS 799 283 478

Par décision de l'associé unique en date du 31 janvier 2026, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le représentant légal.

*AL26022729*

## // CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

### AVIS DE CONSTITUTION

CHEZ SEB & JACKY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 47 avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 2 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHEZ SEB & JACKY
Siège : 47 avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, snacking, pizzéria, la préparation et la vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter ; l'organisation d'évènements tant à destination des particuliers que des professionnels ; la location et la privatisation de salle et de cuisine ; les prestations de traiteur ; le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Sébastien LENGAGNE, demeurant 68 avenue d'Auxerre, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

*AL26022707*

Suivez-nos publications sur Instagram

# CHRONIQUES JURIDIQUES

## Décès d'un associé en société civile et transmission des parts sociales

En principe, le décès d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la société. Celle-ci continue, selon les dispositions statutaires, avec les associés survivants et les héritiers ou légataires du défunt. L'existence de leurs droits est différente en présence d'une clause d'agrément.

**Droits des héritiers ou légataires avant leur agrément**

Il convient de préciser que le conjoint de l'associé décédé qui recueille les parts sociales en vertu d'une donation entre époux est assimilé à un légataire : il n'a pas à être agréé (article 1870 du Code civil Toutefois, il ne devient véritablement associé qu'au jour de l'acceptation de son legs. Parallèlement, les autres héritiers ou légataires n'auront également la qualité d'associé qu'après que chacun ait accepté la succession et le legs et que leur agrément soit acquis par la collectivité des associés survivants. Par conséquent, leurs droits d'associé, c'est-à-dire leurs droits de vote et financiers, sont considérés comme « gelés » tant qu'ils n'ont pas acquis la qualité d'associé. Ils n'auraient donc pas vocation à être convoqués aux assemblées, à percevoir les résultats économiques sur les parts sociales du défunt, à être propriétaires, même indivis, des parts sociales du défunt …

**Droits des héritiers ou légataires après leur agrément**

Une fois l'indivision sur parts sociales agréée, la jurisprudence reconnait à chaque indivisaire la qualité d'associé dans le respect des règles du régime de l'indivision. Leurs droits de vote d'indivisaire doivent s'exprimer via un mandataire unique. Il peut s'agir d'un mandat général d'administration des parts sociales qui vise à représenter l'ensemble des indivisaires à chaque assemblée générale, hormis pour les résolutions conduisant à disposer de tout ou partie des titres indivis (comme l'augmentation des engagements des associés, réduction de capital social, dissolution, …). Ce mandataire ne peut accomplir que des actes conservatoires. Une autre option est admise : la désignation d'un mandataire général chargé uniquement de représenter l'indivision à chaque assemblée générale. Il arrive même qu'un mandat tacite puisse être présumé par la gestion des parts sociales indivises en toute connaissance et sans opposition des indivisaires. Ce n'est donc qu'une fois que les héritiers ont été agréés qu'ils sont également devenus propriétaires de droits pécuniers : quote-part de capital social, droits au résultat. A contrario, ils pourraient être tenus indéfiniment responsables des dettes de la société dans la double proportion de leur part dans le capital social et de leurs droits respectifs dans la succession, acceptée à titre pur et simple. La prudence pourrait être d'accepter la succession qu'à concurrence de l'actif net pour ne pas se trouver dans une situation moins avantageuse que l'héritier ou légataire non agréé. En effet, ce dernier a droit à une indemnité correspondant à la valeur des parts sociales évaluées au jour du décès.

Catherine Lecleve

## Le bail viager

**Rester vivre chez soi, le plus longtemps possible, est une priorité pour beaucoup. Parmi les solutions pour y parvenir, le bail viager mérite l'attention.**

Le bail viager n'existe pas en tant que location autonome. C'est une expression du langage encore appelée cession-bail à vie. L'opération combine une vente et un contrat de location spécifique. Le principe est simple. Un bien est vendu pour l'intégralité (ou presque) de sa valeur et un bail est signé en même temps avec son acquéreur. Ce bail va garantir au vendeur de demeurer locataire du logement jusqu'à son décès. Le vendeur reçoit un capital unique et conséquent au moment de la vente. En contrepartie, il s'engage à payer un loyer chaque mois à l'acheteur qui est devenu son bailleur. Le vendeur devient locataire à vie de son ancien logement. L'acheteur revêt la casquette d'un investisseur qui perçoit des revenus fonciers.
Le bail viager ne doit pas être confondu avec un autre montage juridique plus fréquemment utilisé, le viager occupé. C'est d'ailleurs à cette solution que pensent les gens en parlant de « bail à vie ». Cette seconde solution repose également sur des principes simples. Le bien servant de logement est vendu, mais le vendeur en conserve le droit d'usage et d'habitation jusqu'au jour du décès. En contrepartie de cette vente, le vendeur perçoit d'abord un capital versé immédiatement à la signature de l'acte. Ce capital est appelé le bouquet. Puis, chaque mois, le vendeur perçoit un revenu garanti à vie qui vient compléter ses autres revenus. C'est la rente viagère. Pour le vendeur, le droit de rester dans les lieux est absolu et protégé. Au lieu de payer un loyer, il perçoit un revenu.

L'intérêt de l'une ou l'autre de ces options doit être étudié au cas particulier. Votre notaire sera le conseil à privilégier. Ça tombe parfaitement bien : c'est lui qui instrumentera également l'acte de vente.

Philippe Gaignet

LOISIRS

// EXPOSITION

21

# Kiki de Montparnasse, femme des Années folles

**Jusqu'au 30 décembre, le Musée du pays Châtillonnais - Trésor de Vix accueille l'exposition « Kiki, reine de Montparnasse ». Une figure centrale du Paris des Années folles, née à Châtillon-sur-Seine en 1901.**




**Le Musée du pays Châtillonnais – Trésor de Vix rend un hommage brillant à Kiki de Montparnasse, enfant de Châtillon-sur-Seine et reine du Paris des Années folles.**

L'exposition « Kiki, reine de Montparnasse », présentée jusqu'à la fin de l'année au Musée du pays Châtillonnais - Trésor de Vix, rend hommage à une enfant du pays. Elle met à l'honneur Alice Prin, dite Kiki de Montparnasse, une personnalité hors norme : Née à Châtillon-sur-Seine en 1901, Kiki conquiert Paris et devient l'un des visages les plus célèbres des Années folles. Cette exposition réinscrit son héritage dans sa ville natale, à travers un parcours immersif, sensible et accessible à tous les publics. D'un milieu modeste, Alice Ernestine Prin rejoint Paris dès l'adolescence et s'impose dans le Montparnasse artistique des années 1920. Muse et modèle de Foujita, Soutine et Man Ray, elle incarne l'effervescence créative d'une génération. Elle s'est produite comme chanteuse et danseuse dans les cabarets parisiens, tels que le Jockey, Le Bœuf sur le Toit ou le Concert Mayol. Ses Souvenirs publiés en 1929, préfacés par Ernest Hemingway, témoignent de sa pleine conscience de son rôle dans la fabrique culturelle de son temps. Couronnée « Reine de Montparnasse », elle incarne une nouvelle visibilité féminine où liberté du corps, affirmation artistique et transgression sociale redéfinissent la place des femmes dans l'espace public.

## Des œuvres exceptionnelles

L'exposition rassemble un corpus exceptionnel d'œuvres jamais réunies ensemble :

– Œuvres originales de Man Ray, ainsi que des reproductions de photographies de Man Ray, images iconiques du surréalisme et du détournement photographique

– Peintures de Foujita, Kisling et Mendjisky où Kiki apparaît comme modèle central, révélant l'évolution de la représentation féminine dans l'entre-deux-guerres

– Œuvres originales de Kiki elle-même – peintures, dessins, écrits – dont un Portrait de Soutine, affirmant sa volonté d'être reconnue comme artiste à part entière

– La diffusion du court-métrage « Mademoiselle Kiki et les Montparnos », réalisé par Amélie Harrault (César 2014 du meilleur film d'animation), accompagnée d'une présentation exceptionnelle de planches originales du film, offrant un dialogue vibrant entre création contemporaine et mémoire artistique.

**Berty Robert, avec communiqué**

*www.musee-vix.fr*

## Une soirée dans l'esprit du cabaret

**Samedi 23 mai, de 20 heures à 23 heures, le Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix se métamorphosera en un écrin de lumière et de volupté, en écho à l'exposition « Kiki, Reine de Montparnasse ». Le temps d'une nuit, l'esprit incandescent du cabaret embrasera les lieux et fera vibrer les murs au rythme des Années folles. Sous l'impulsion de la compagnie Dance Concept Event, les collections du musée dialogueront avec un tourbillon de plumes, de paillettes et d'audace. Gratuite, ouverte à tous et sans réservation, cette nuit promet d'être inoubliable. Une invitation à céder au charme, à la fête... et à la magie irrésistible de Montparnasse.**




# Agenda Loisirs

## Côte-d'Or

**• Vendredi 24 au dimanche 26 avril**

### // Salon Prestige Auto Beaune

L'édition 2026 de cet événement, organisé au palais des congrès de 10 h à 19 h et dédié aux amoureux des belles mécaniques franchit une étape symbolique avec la présence exceptionnelle de Sébastien Loeb, nonuple Champion du Monde des Rallyes WRC. Véritable légende du sport automobile, il devient ambassadeur officiel du salon. Plongez au cœur de tout l'univers de la passion automobile, avec une sélection de supercars, hypercars, GT, motos d'exception, ainsi que des pièces de haute horlogerie et d'art.

*Tarifs : de 15 à 20 euros et gratuit pour les moins de 12 ans.*

**• Samedi 2 mai**

### // Fête du vélo à Longchamp

L'association ADLF, en partenariat avec « Mai à Vélo » et de nombreux acteurs locaux, organise la Fête du Vélo qui se tiendra à Longchamp, près de Genlis, à partir de 9 h 30, sur le terrain multisports (11 rue du Breuil). Cet événement gratuit, convivial et ouvert à tous, a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes, dans une ambiance familiale et festive. Deux parcours seront proposés : balade familiale de 5 km, accessible à tous les niveaux ou balade sportive de 18 km en forêt, destinée aux cyclistes confirmés. De 11 heures à 17 heures, le site se transformera en village du vélo avec : initiations vélo pour enfants et parcours de motricité, décoration de vélos, jeux et coloriages, structures gonflables et concours de vélos décorés.

*Renseignement : 06 64 50 75 67 ou adlf.longchamp@gmail.com*

**• Dès maintenant**

### // Participez à la Fête de la musique de Montbard

La ville de Montbard lance un appel à candidatures dans le cadre de la prochaine Fête de la Musique du 21 juin. Musiciens, chanteurs, groupes ou DJ, amateurs comme confirmés, sont invités à proposer leur projet pour participer à cette soirée festive, ouverte à tous les styles musicaux (rock, pop, rap, électro, jazz, chanson française…). L'objectif est de proposer une programmation éclectique et accessible à tous, tout en valorisant les talents locaux et du territoire. Le dossier de candidature et les modalités de participation sont disponibles sur www.montbard.fr La date limite de candidature est fixée au 5 mai.

## Nièvre

**•Du vend. 1er au dimanche 03 mai**

### // Offroad trail, maix-trail et roadtrip dans le Morvan

Tour et Objectif Morvan est une compétition qui va se tenir pendant trois jours. Trois boucles seront proposées. Le départ se situera à Brassy, village typique au coeur du Morvan, à deux pas du lac de Chaumçon, l'un des plus sauvages et préservés des 7 grands lacs du Morvan. Découvrez et profitez de ce que les chemins du Morvan offrent.

*www.lanievrenaturellement.com*

**• Dimanche 03 mai**

### // Bourse d'échange à Coulanges-lès-Nevers

Une bourse d'échange est organisée par l'Amicale rétro nivernaise à l'espace des Saules, 12, allée Pierre-de-Coubertin : vous y trouverez des pièces détachées autos, motos, vélos, une exposition de véhicules de collection. Egalement au programme : jeux, tombola.

**• Samedi 09 mai**

### // Rencontre et dédicace avec Jean Glavany à Château-Chinon

Une rencontre avec Jean Glavany est organisée de 16 heures à 18 heures à l'auditorium du centre culturel Condorcet, 1, place Gudin. Cette rencontre sera animée par la librairie Le Goût des Mots à l'occasion de la parution du livre « François Mitterrand. Conversations intimes » écrit par Jean Glavany, qui fut aussi ministre de l'Agriculture. La rencontre sera suivie d'une séance de dédicaces.

## Yonne

**• Samedi 09 mai**

### // Fête des plantes et de l'artisanat

Ce samedi 9 mai, la cour d'honneur du château et la salle des fêtes de Saint-Bris-le-Vineux accueilent la fête des plantes et de l'artisanat, de 10 heures à 18 heures. Au cours de cette journée, vous découvrirez une exposition/vente, divers produits artisanaux, des plantes du jardin et du potager et une buvette et petite restauration. L'entrée est libre.

**• Samedi 16 mai**

### // Fête du Domaine

Le domaine Clotilde Davenne ouvre ses portes le 16 mai prochain de neuf heures à 19 heures à Préhy pour présenter au grand public ses nouveaux produits phares : la triplette de Saint-Bris. De nombreux ateliers et jeux seront proposés au cours de la journée.

*Pour vous pré-inscrire : https://www.clotilde-davenne.fr/fr/domaine/13-degustation-au-domaine?re-product-id=307853&fbclid=IwY2xjawRJ8YFleHRuA2FlbQIxMABicmlkET-FmZzZNYmtWblhpaGJWUkNqc3J0YwZhcHBfaWQQMjIyMDM5MTc4ODIwMDg5MgAB-Hr2IaE8u8xJSIPiEfuTlVKx_DND_9uhz_dP-P9f_0Cw126B1FxvjLlRyPE1HB_aem_VwytsV-tH1rldFPTlnQ6knQ*

// VALORISATION DE LA LAINE

# Bien plus qu'un engrais

**Les produits Naturalaine, vous connaissez ? Ils sont déjà présents dans bon nombre de magasins de la région et sont commercialisés par deux fils d'éleveurs basés à Liernais et Alligny-en-Morvan.**

Oh la bonne idée ! Camille Jeannin et Jules Chalandre, tous les deux âgés de 20 ans, ont créé une entreprise pour valoriser la laine de moutons. Une transformation en granulés permet d'obtenir un engrais 100 % naturel. Grâce à son effet longue durée, ce produit biodégradable libère progressivement les nutriments aux plantes et favorise leur croissance. Deuxième atout de Naturalaine : les granulés agissent comme une éponge naturelle, ils retiennent l'humidité et limitent les besoins en arrosage.




Les deux amis d'enfance ont déjà fait transformer plus de 5 tonnes de laine dans une douzaine d'élevages du Morvan.

## La dynamique est là

L'activité a été lancée il y a presque un an, avec de premiers produits commercialisés en octobre dernier. Et ça matche ! Naturalaine, disponible dans des quantités allant de 250 grammes à 10 kg, se retrouve dans les rayons de presque 30 magasins bourguignons ! Les enseignes comme Gamm Vert, Natura'lis ou encore Villaverde en sont déjà convaincues. Et ce n'est qu'un début. L'entreprise Bonoron, spécialisée dans les sapins de Noël, s'est elle aussi laissé séduire. Le site internet naturalaine.fr permet d'élargir les possibilités. Des clients se font connaître dans toute la France, des premiers achats depuis l'étranger viennent même d'être effectués (Italie, Espagne et Belgique). Ces produits s'adressent à un large public, aussi bien professionnels que particuliers, pour un usage sur n'importe quelles plantes : des arbres, des arbustes, de la vigne, des plantes à fleurs ou encore pour le potager.

## Une idée en tête

Ce projet avait émergé pendant les études des deux compères. *« Nous avons fait la majorité de notre parcours scolaire ensemble, sauf à la fin. Nous réfléchissions à ce que nous pouvions faire après »*, retrace Camille Jeannin. Le constat que la laine ne valait *« plus rien »* et n'avait aucun débouché pour les éleveurs a été rapidement dressé. *« Je suis bien placé pour le savoir puisque nous avons 600 moutons dans la ferme familiale. Nous avons creusé la question et nous nous sommes lancés avec Jules qui, lui, avait déjà une expérience dans une activité commerciale, via une entreprise de nettoyage à Dijon »*, poursuit le fils d'éleveur ovin. Les deux entrepreneurs ont pris les choses en main l'été dernier. *« Il fallait tout construire de A à Z. En plus de l'administratif, nous avons consacré beaucoup de temps à l'analyse des produits en laboratoire, à des essais en culture, au packaging, à la création de notre site internet et à nous faire connaître ! »*. La transformation de la laine en granulés n'a pas pu se faire localement. *« La laine est catégorisée en déchets d'abattoir, il faut un agrément pour la transformer. Et le plus près que nous avons trouvé est une entreprise en Allemagne. En pratique, nous leur envoyons la laine pour que celle-ci soit chauffée pendant une heure à plus de 70 °C. Des granulés nous reviennent, nous assurons le conditionnement, l'étiquetage et les volumes selon les commandes »*.

## Tout s'enchaîne

La participation à la fête de l'automne à Saint-Brisson (Nièvre) a été un succès. *« C'était notre toute première sortie. Les clients se sont montrés nombreux et très intéressés par ce que nous faisions. Cela nous a confortés dans notre orientation, et motivés d'autant plus ! »*. La période hivernale leur a permis de multiplier les contacts commerciaux. Le printemps est bel et bien là et les ventes se multiplient, pour leur plus grand plaisir. *« Nous remercions tous nos clients pour leur confiance, ainsi que toutes les enseignes qui nous permettent d'écouler nos produits. Si des personnes sont intéressées, après la lecture de cet article dans Terres de Bourgogne, qu'elles n'hésitent surtout pas à nous contacter. Nous nous ferons un grand plaisir de répondre à toutes leurs questions »*, soulignent Camille Jeannin et Jules Chalandre, qui s'approvisionnent en laine dans un rayon de 40 à 50 km autour de Liernais.

## Cap sur la com'

En plus de leur site internet, Camille Jeannin et Jules Chalandre sont très présents sur les réseaux sociaux. Ils communiquent très régulièrement sur les avantages de leurs produits, notamment sous forme de vidéos. *« Naturalaine est bien plus qu'un engrais »*, insiste Jules Chalandre, *« en plus de tous les éléments nutritifs que contiennent les granulés, comme déjà évoqué, une rétention d'eau est opérée. Cela répond à un besoin des plantes, dans un contexte de changement climatique. Des viticulteurs nous contactent d'ailleurs de plus en plus sur le sujet. Naturalaine est innovant, écologique, efficace et rentable. C'est aussi une façon de soutenir les éleveurs du Morvan ! »*.

AG

*Contact : naturalaine.france@gmail.com et réseaux sociaux.*




Naturalaine

Des sachets allant de 250 grammes à 1 kg sont proposés à la vente, tout comme des seaux de 10 kg.



Naturalaine

Le dosage des granulés varie selon les utilisations, mais les quantités restent inférieures à un engrais classique. *« Pour une plante en pot, une poignée suffit. Compter 50 à 100 grammes par m² pour le potager. Pour des fruitiers, ce sera entre 100 et 200 grammes par pied »*, informent nos interlocuteurs rencontrés le 16 avril.